

**Guerre de 1870-1871 : les secours aux blessés après la bataille de Sedan : avec documents officiels à l'appui / par le Docteur Merchie.**

**Contributors**

Merchie, Zacharie Zéphyrin, 1806-  
Francis A. Countway Library of Medicine

**Publication/Creation**

Bruxelles : Manceaux, 1876.

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/ba6uxubz>

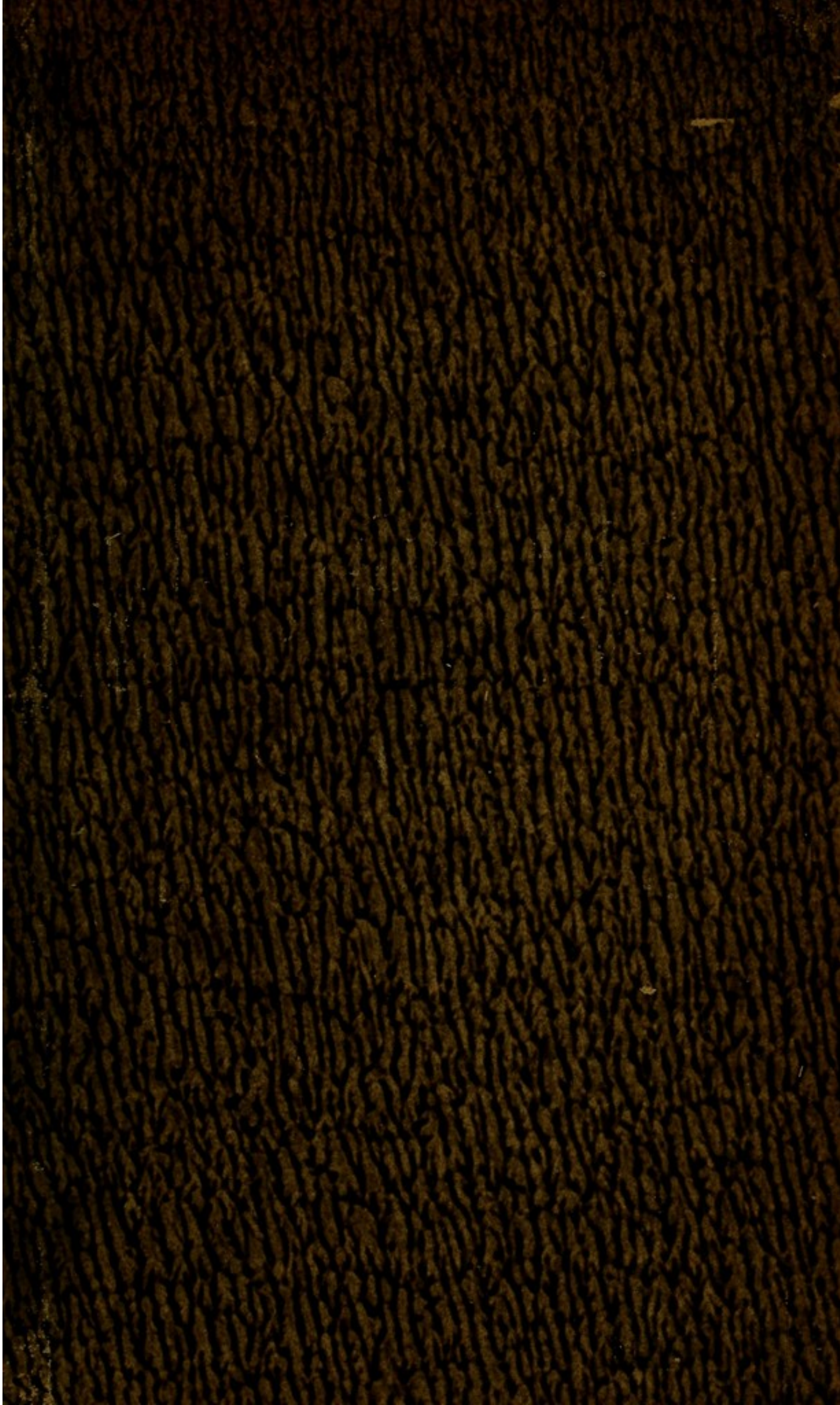
**License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by the Francis A. Countway Library of Medicine, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the Francis A. Countway Library of Medicine, Harvard Medical School. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

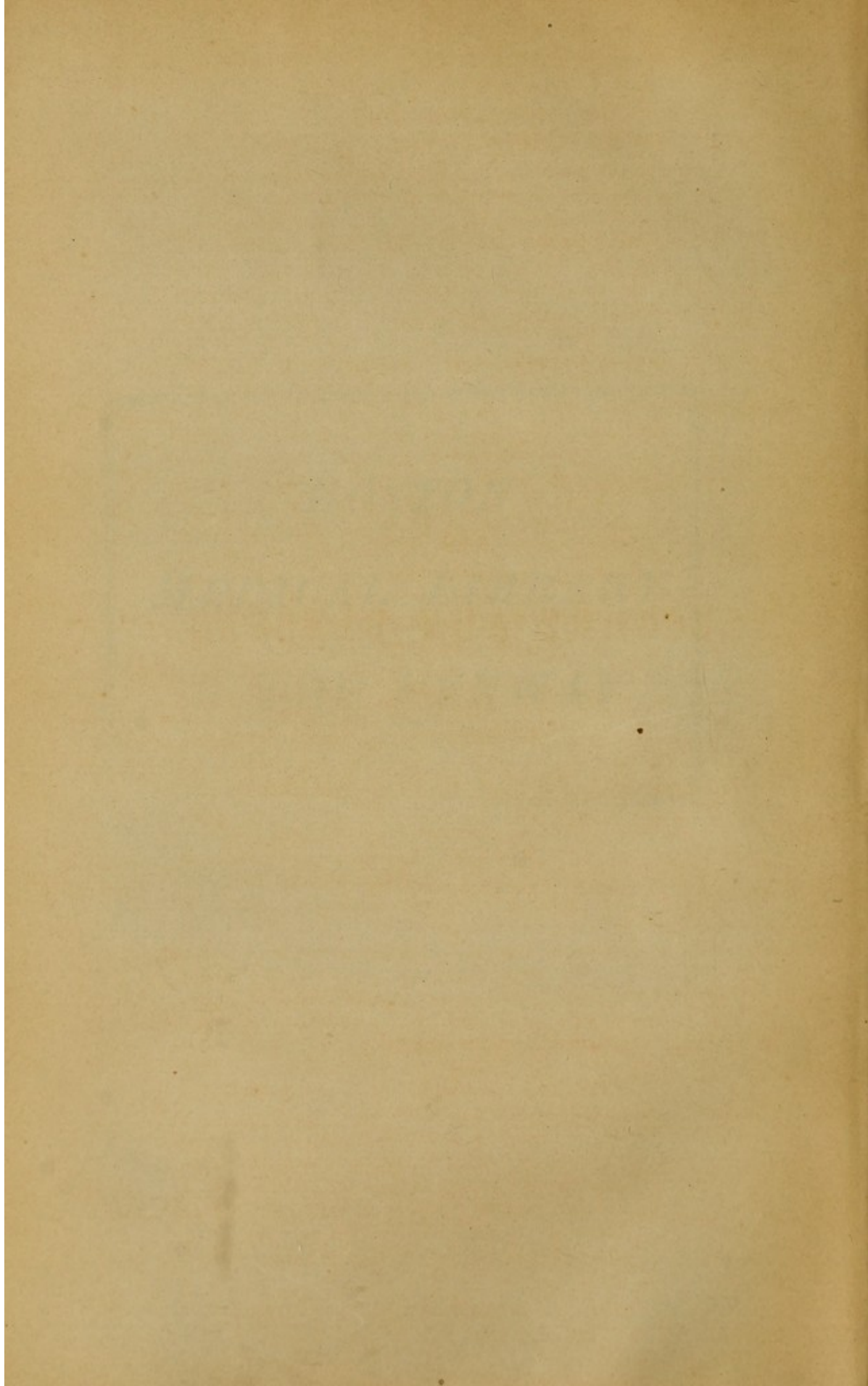
Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>



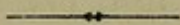
AL 99314

*BOSTON*  
*MEDICAL LIBRARY*  
*8 THE FENWAY*

A. S. Miller.



GUERRE DE 1870-1871

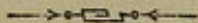


LES

**SECOURS AUX BLESSÉS**

APRÈS

LA BATAILLE DE SEDAN



## PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR.

- De la compression à l'aide de l'appareil amidonné ouaté dans le traitement des maladies chirurgicales.* (Archives médicales belges, 1850, t. VII, p. 5.)
- Observation de thyroïdité aiguë.* (Archives médicales belges, 1852, t. IX, p. 433.)
- Gangrène de la joue; nécrose de la mâchoire inférieure; difformité hideuse; opération de génio-plastie; guérison.* (Archives médicales belges, 1852, t. I, p. 448.)
- Quelques considérations pratiques sur le cancroïde ou cancer épithélial.* (Archives médicales belges, 1853, t. XII, p. 97.)
- Modifications aux coques amidonnées. — Atelles modelées en carton.* (Archives médicales belges, 1853, t. XII, p. 353, et t. XIII, p. 391.)
- Rapport sur les maladies qui ont régné en 1854 au camp de Beverloo; épidémie de fièvres intermittentes pernicieuses.* (Archives médicales belges, 1853, t. XIV, p. 465.)
- Atelles modelées en carton. — Réponse aux observations présentées dans la séance de l'Académie royale de médecine de Belgique, du 25 novembre 1854.* (Archives médicales belges, 1855, t. XV, p. 11.)
- Des secours à porter aux blessés sur le champ de bataille. Réponse de M. le docteur André Uytterhoeven.* (Brochure in-8° de 42 pages, librairie de Henri Manceaux, Bruxelles, 1855.)
- Du traitement de la gale par le sulfure sodique.* (Archives médicales belges, 1856, t. XVIII, p. 250, et t. XIX, p. 129.)
- Appareils modelés ou nouveau système de délégation pour les fractures des membres, précédé d'une histoire analytique et raisonnée des principaux appareils à fractures, employés depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* (1 vol. in-8° de 607 pages, avec 82 planches intercalées dans le texte, Paris, chez J.-B. Baillière, et Gand, chez Hoste, libraire, 1858.)
- Epidémies de fièvre typhoïde et de dysenterie dans la garnison de Bruxelles.* (Archives médicales belges, 1860, t. XXV, p. 108.)
- Observations sur quelques cas de péritonité, recueillies à l'hôpital militaire de Bruxelles.* (Archives médicales belges, 1860, t. XXV, p. 337.)
- Maladies des organes respiratoires; leçons cliniques professées à l'hôpital militaire de Bruxelles, année 1863-1864.* (1 vol. in-8°, chez Manceaux, imprimeur-libraire, rue des Trois-Têtes, Bruxelles, 1864.)
- Statistique médicale de l'armée belge (période de 1868-1869), précédée d'une statistique sur la mortalité dans les hôpitaux et infirmeries militaires pendant les années 1862 à 1867.* (1 vol. in-4° de 511 pages, Bruxelles, Fr. Gobbaerts, imprimeur du Roi, 1871.)
- Manuel pratique des appareils modelés, ou nouveau système de délégation pour les fractures des membres, les luxations, les entorses et autres lésions nécessitant une immobilisation complète et instantanée.* (1 vol. in-8° de 328 pages, avec planches intercalées dans le texte, Bruxelles, librairie de Henri Manceaux, 8, rue des Trois-Têtes, 1872.)

GUERRE DE 1870-1871

---

LES SECOURS AUX BLESSÉS

APRÈS LA

BATAILLE DE SEDAN

AVEC

DOCUMENTS OFFICIELS A L'APPUI

PAR LE DOCTEUR MERCHIE

ANCIEN INSPECTEUR-GÉNÉRAL DU SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE

Commandeur de l'Ordre de Léopold

Officier de la Légion d'Honneur

Décoré de la Croix commémorative et de la Croix civique de 1<sup>re</sup> classe, etc.

---

**BRUXELLES**

H. MANCEAUX

ÉDITEUR

8, rue des Trois-Têtes, 8.

MUQUARDT ET C<sup>e</sup>

LIBRAIRES

45, rue de la Régence, 45.

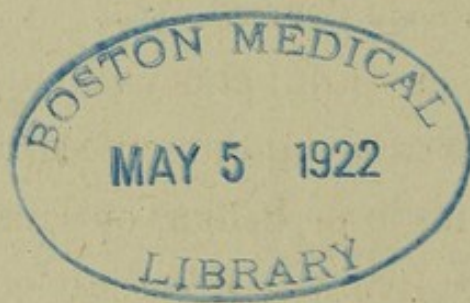
PARIS, V<sup>e</sup> AD. DELAHAYE & C<sup>e</sup>, LIBRAIRES.

Place de l'École de Médecine.

1876



33. Ah 201



## AVANT-PROPOS

Notre but, en publiant ce livre, a été de retracer les événements dont nous avons été témoin et auxquels nous avons pris une part plus ou moins active, en notre qualité d'inspecteur-général du service de santé de l'armée.

Nous avons voulu, plus particulièrement, passer en revue les faits qui ont précédé, accompagné ou suivi la bataille de Sedan, où l'un des plus beaux trônes de l'univers s'est écroulé et qui a décidé du sort d'un vaste et puissant empire.

Bien que la Belgique n'ait point participé à cette guerre meurtrière, elle n'en a pas moins éprouvé le contre-coup, placée qu'elle était à proximité du théâtre de la lutte et, en quelque sorte, entre les deux armées belligérantes.

C'est surtout au point de vue humanitaire qu'il nous importe de tracer cette page de notre histoire contemporaine, où les sentiments du pays se sont révélés avec une spontanéité et une énergie qui

n'ont de comparable que ce qui s'est produit dans des circonstances à peu près identiques, après la célèbre bataille de Waterloo.

Alors, comme aujourd'hui, en effet, le pays tout entier, et la ville de Bruxelles en particulier, se sont levés comme un seul homme pour voler au secours des malheureux blessés et leur prodiguer tous les soins que leur état réclamait.

Plusieurs relations ont été publiées dans notre pays sur les secours dont les blessés des armées belligérantes ont été l'objet à la suite de la bataille de Sedan. L'Association belge de secours aux militaires blessés en particulier a fait paraître, dans le courant de l'année 1871, un volumineux compte rendu de ses opérations pendant la guerre franco-allemande, où il est surtout question des efforts que la *charité privée* a faits pour venir en aide aux blessés, et où il est également fait mention des personnes qui ont été à même de rendre des services plus ou moins signalés à l'humanité souffrante, ou se sont distinguées par leur zèle et leur dévouement.

Plus que qui que ce soit, nous sommes disposé à rendre hommage à la conduite courageuse et désintéressée qu'ont tenue dans cette circonstance

les membres de la Société de la *Croix-Rouge*, à laquelle nous nous faisons un honneur d'appartenir. Nous reconnaissons volontiers que c'est grâce à la généreuse initiative de cette Société que des secours de toute nature ont pu être dirigés, avec une rapidité sans exemple, sur tous les points où il y avait des infortunes à soulager.

Il est remarquable, en effet, qu'une association philanthropique qui, au début de la guerre, ne possédait rien, pas même un local pour se réunir, ait pu, en aussi peu de temps, organiser de nombreuses ambulances, réaliser des capitaux considérables, centraliser des approvisionnements de toute espèce en linge, vêtements, objets de pansement, etc., de façon à pouvoir se montrer avec avantage sur le théâtre de la guerre et rivaliser même avec les services sanitaires les mieux établis.

Mais, si nous nous plaisons à rendre à la charité privée toute la justice qu'elle mérite, nous devons aussi regretter que l'auteur du compte rendu n'ait pas cru devoir signaler avec le même soin, avec la même impartialité, ce que nous appellerons volontiers la *charité officielle*, c'est-à-dire l'administration supérieure et notamment l'inspection générale du service sanitaire de l'armée. Il mentionne, il

est vrai, au commencement de son rapport, l'appui et la sympathie que le comité a rencontrés parmi les autorités civiles et militaires, ainsi que le concours actif que lui ont prêté les officiers de santé de l'armée, à Bouillon « où, dit-il, ils ont fait preuve d'une *activité extraordinaire* en donnant des soins à tous les blessés de passage en cette ville. »

Mais voilà tout.

Or, il convenait, selon nous, que le public sût jusqu'à quel point ces modestes et courageux fonctionnaires se sont dévoués en allant recueillir à la frontière les blessés et en leur prodiguant les premiers secours; il convenait qu'il connût les mesures prises par l'administration militaire pour réunir dans les localités les plus rapprochées du champ de bataille, le personnel et le matériel d'ambulance nécessaires pour y établir des hôpitaux temporaires, etc.; il convenait enfin qu'il fût informé de la manière dont les nombreux blessés recueillis sur notre territoire, ont pu être évacués sur l'intérieur du pays et répartis dans les différentes villes du royaume qui, toutes, réclamaient, à cor et à cri, l'honneur d'en posséder au moins quelques-uns.

C'est donc pour combler cette lacune regrettable que nous nous sommes décidé à publier ce travail.

Mieux que personne, en effet, nous sommes à même de traiter un semblable sujet et de narrer les différents épisodes qui ont marqué cette époque mémorable, puisque c'est à nous qu'a été confiée l'importante mission de nous rendre sur les lieux à l'effet de constater la véritable situation des choses et de prendre toutes les mesures que réclamaient les circonstances, mesures au sujet desquelles de pleins pouvoirs nous avaient été conférés.

Un autre motif, non moins puissant, nous a guidé dans cette circonstance.

Nous avons voulu, bien que nous l'ayons déjà fait ailleurs, répondre aux critiques injustes et aux appréciations malveillantes qui ont été dirigées contre l'administration supérieure, qu'on a accusée tour à tour de légèreté, d'imprévoyance, voire même d'incurie. On verra, par ce que nous disons à ce sujet, jusqu'à quel point ces accusations étaient fondées et à quelles sources il convient de remonter pour trouver la cause première des difficultés et des *desiderata* qui se sont produits dans l'organisation du service des ambulances, lors de la mise de l'armée sur le pied de guerre.

Pour l'intelligence de notre sujet, nous avons

eru devoir partager ce travail en trois parties principales.

Dans la première, qui n'est qu'une sorte d'introduction, nous passons en revue tout ce qui a été fait dans notre pays, avant la guerre franco-allemande, pour améliorer le matériel des ambulances, perfectionner l'instruction pratique du personnel sanitaire, etc.

Dans la seconde, nous indiquons les mesures qui ont été prises, lors de la mobilisation de l'armée, pour mettre le service sanitaire, les ambulances et les hôpitaux sur un pied convenable.

Dans la troisième, enfin, nous énumérons successivement les faits qui se sont produits dans notre pays à la suite de la bataille de Sedan, et les importants services rendus par le corps médical militaire en prodiguant ses soins aux blessés qui se sont réfugiés sur notre territoire, ou qui l'ont traversé pour rentrer dans leur patrie.

Un chapitre supplémentaire contiendra, sous forme d'*annexes*, tous les documents officiels et autres qui nous ont paru offrir un certain intérêt, ou pouvoir servir à la justification de nos assertions historiques.

D<sup>r</sup> MERCHIE.



LES

SECOURS AUX BLESSÉS

APRÈS LA

BATAILLE DE SEDAN



I

SOMMAIRE. — Origine et composition du matériel d'ambulance de l'armée. — Premiers essais d'amélioration. — Visite à l'Exposition universelle de Paris. — Modifications apportées aux voitures, brancards, havre-sacs d'ambulance. — Renouvellement des instruments de chirurgie. — Introduction des appareils modelés dans l'approvisionnement chirurgical des fourgons d'ambulance. — Mesures adoptées pour favoriser l'instruction pratique du personnel sanitaire. — Leçons données aux sous-employés et infirmiers dans les hôpitaux. — La même mesure est étendue à un certain nombre d'hommes par régiment d'infanterie. — Formation provisoire d'une compagnie d'ambulance divisionnaire au camp de Beverloo pendant la période des manœuvres. — Création d'un hôpital militaire de perfectionnement. — Organisation des Sociétés de secours pour les blessés militaires en temps de guerre. — Mission à la Conférence internationale de Berlin, en 1869. — Le matériel d'ambulance belge à l'Exposition de la Croix-Rouge à La Haye.



Il nous a paru utile, avant d'aborder le sujet principal de ce livre, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur tout ce qui a été fait dans notre pays avant la guerre franco-allemande, pour améliorer le matériel des ambulances de l'armée, perfectionner l'instruction pratique du personnel sanitaire, etc.

C'est le plus sûr moyen, à notre avis, de se rendre un compte exact de la véritable situation des choses et de s'assurer si cette partie importante de notre organisation militaire se trouvait à la hauteur de sa destination et en état de rendre les services qu'on était en droit d'en attendre.

Le matériel d'ambulance de l'armée belge, on le sait, date des premières années de la Révolution.

Il se composait primitivement de fourgons suspendus et non suspendus, de voitures à deux roues et de brancards système Percy.

Plus tard, on y joignit des *cacolets*, qui sont d'importation française.

A l'exception des fourgons non-suspendus, plus particulièrement réservés aux approvisionnements pharmaceutiques et chirurgicaux, ce matériel était exclusivement destiné au transport des malades et des blessés en temps de guerre.

Un fait qu'on ignore généralement, et que nous tenons avant tout à constater ici, ce sont les efforts faits dans ces derniers temps par l'administration supérieure, pour améliorer le matériel de nos ambulances et le mettre au niveau des progrès réalisés dans cette partie de la chirurgie des champs de bataille.

Nous n'apprendrons rien au lecteur en disant que c'est à l'honorable général Guillaumot, ancien directeur de

l'arsenal de construction d'Anvers, que revient l'honneur des premiers essais faits dans ce genre.

On connaît le remarquable travail publié en 1855 par cet officier général sous le titre de : *Organisation des ambulances françaises et examen comparatif des voitures affectées en Belgique et en France au transport des malades et des blessés*, travail qui est accompagné d'un bel atlas renfermant quatorze planches lithographiées.

Dans ce mémoire, rédigé avec beaucoup de talent, et où l'ordre et la méthode ne le cèdent en rien aux détails techniques, l'auteur s'attache d'une manière toute particulière à faire ressortir tous les avantages attachés à la voiture d'ambulance française du nouveau modèle et sa supériorité sur notre ancien système de *fourgons-suspendus* : « L'examen comparatif des deux voitures, dit-il, nous paraît ne devoir laisser aucun doute sur la supériorité de la voiture française sur la nôtre, quant à la facilité du tirage, à la composition et à l'aménagement de la voiture, à la facilité, à la sûreté de la manœuvre pour le placement des blessés, enfin, quant aux conditions dans lesquelles le transport s'effectue et aux effets qu'il produit. »

Il en propose donc l'adoption pour notre armée, mais avec des modifications destinées à la rendre « plus simple, moins coûteuse et plus facile à réparer. »

Ayant été désigné, en 1859, en notre qualité de médecin en chef de l'armée, pour faire partie d'une commission chargée d'examiner une voiture de l'espèce qui avait été construite dans les ateliers des Messageries générales à Paris et qui était destinée à servir de modèle-type dans notre armée, nous en fîmes l'appré-

ciation suivante dans un rapport que nous adressâmes à M. le ministre de la guerre.

« Le matériel d'ambulance réuni au camp de Beverloo, disions-nous, se composait, cette année, de deux voitures suspendues à quatre roues, d'une voiture à deux roues, d'une paire de cacolets et d'un certain nombre de brancards-Percy, le tout desservi par des hommes et des chevaux appartenant au train d'artillerie. L'une de ces deux voitures, qui n'est autre que notre ancien fourgon suspendu, n'a pas besoin d'être décrite ici. L'autre, au contraire, est d'une forme toute nouvelle et mérite que nous en fassions l'objet d'une mention toute particulière, d'autant plus qu'elle a été de notre part l'objet d'un examen très-minutieux en présence de S. A. R. le comte de Flandre et d'une commission d'officiers de différentes armes.

» Elle est d'une forme très-gracieuse et réunit à l'intérieur tout le confortable désirable. Deux malades peuvent y être placés fort à l'aise, étendus sur des couchettes en marocain rouge à ressorts. Ces litières sont mobiles; elles glissent sur des roulettes et peuvent être extraites et replacées à volonté. Il existe, en outre, sur le devant de la voiture une banquette sur laquelle peuvent s'asseoir des hommes légèrement blessés.

» Cette voiture n'est, à proprement parler que la reproduction de la nouvelle voiture d'ambulance française, mais quelque peu modifiée. Elle n'exige qu'un attelage de deux chevaux, est d'un tournant facile et peut circuler librement sur les terrains les plus accidentés. Elle me paraît réunir toutes les conditions exigées pour le transport des malades et des blessés en campagne, et il serait à désirer que l'armée en fût pourvue d'un certain nombre.»

A cette époque, on se le rappelle, la France et l'Italie étaient en guerre avec l'Autriche, et la plupart des États européens prenaient des mesures pour mettre leurs armées sur un pied respectable, en prévision d'une guerre générale.

On se hâta donc de commander plusieurs de ces nouvelles voitures à l'arsenal de construction. Mais la paix de Villafranca étant venue subitement rasséréner le ciel politique, le tout fut de nouveau remis en question et l'on se contenta, pour donner satisfaction à l'opinion publique, d'apporter quelques changements aux anciens fourgons pour les mettre en état de servir aux besoins éventuels de l'armée.

Nous nous trompons : plusieurs voitures d'ambulance d'un modèle tout particulier furent construites ; mais elles étaient uniquement destinées à assurer le service des troupes employées aux travaux des fortifications d'Anvers.

Les choses en étaient là, et rien ne faisait supposer qu'elles dussent changer avant longtemps, lorsqu'une circonstance toute fortuite vint nous fournir l'occasion, occasion unique et sans précédent jusque-là, *d'étudier sur place* les nombreux systèmes d'ambulance en usage dans les différents pays, et de nous prononcer, en connaissance de cause, sur les avantages et les inconvénients attachés à chacun d'eux.

Nous voulons parler de l'*Exposition universelle de Paris* de 1867.

On sait qu'à cette Exposition, qui était primitivement réservée aux produits de l'industrie et aux beaux-arts, fut annexée, à la demande de la *Société française de secours aux militaires blessés en temps de guerre*, une

autre exposition exclusivement destinée au matériel des ambulances, proprement dit, ainsi qu'à tous les objets, instruments et appareils destinés à la chirurgie des champs de bataille. Cette exposition fut établie dans les jardins du Champ de Mars, à proximité du Palais de l'Industrie, où elle excita dans le public un vif sentiment de curiosité et d'intérêt.

Nous sollicitâmes donc du Ministre de la guerre, l'autorisation de nous rendre à Paris, à l'effet de visiter cette *exhibition* d'un nouveau genre, et voici la réponse que ce haut fonctionnaire s'empressa de nous adresser, sous la date du 27 juin 1867 :

« Monsieur l'Inspecteur général, par votre lettre du 13 de ce mois, n° 59, vous m'adressez diverses propositions pour remédier au fâcheux état dans lequel se trouvent les fourgons et les brancards d'ambulance, et pour introduire dans ce matériel les améliorations qu'il comporte.

» Il m'a paru qu'il serait très-opportun de comparer, dans l'intérêt du travail que vous vous proposez de me soumettre, les divers systèmes d'ambulance qui se trouvent à l'Exposition universelle, et j'ai, en conséquence, décidé que vous vous rendriez à Paris pour y visiter, de concert avec M. le colonel d'artillerie Neuens, membre du jury pour la section belge, le matériel de l'ambulance française et celui qui se trouve à l'Exposition, notamment le système américain.

» A votre arrivée à Paris, vous vous mettrez en relations avec l'officier supérieur précité et vous m'adresserez ensuite un rapport sur le résultat de vos investigations... »

Notre intention n'est point, on le comprendra aisément,

de présenter ici la liste des nombreux objets et engins de toute nature qu'il nous a été donné de voir dans cette circonstance et encore moins de les décrire. Il nous faudrait, pour cela, trop de temps et trop d'espace. On pourra d'ailleurs s'en faire une idée en consultant le compte rendu qu'a publié la Société française de secours, ainsi que le magnifique atlas du docteur Gurlt, professeur de chirurgie à l'université de Berlin.

Il nous suffira, pour le but que nous voulons atteindre, de dire que, parmi les nombreuses voitures d'ambulance qui figuraient à cette Exposition, aucune ne nous a satisfait entièrement. Une seule, peut-être, la voiture américaine du docteur Howard, nous a paru l'emporter sur toutes les autres par son élégance, sa légèreté et surtout par le *confortable* de son aménagement intérieur. Mais cette voiture ne pouvait évidemment servir de modèle pour une *voiture d'ambulance militaire*.

Nous en dirons autant de la voiture de Locati, de Milan, de celle du baron Mundi, de Vienne, de celle de Fischer, de Heidelberg, et de plusieurs autres appartenant à des Sociétés de secours ou à des particuliers.

Quant aux voitures militaires, proprement dites, à l'exception de la voiture française du nouveau modèle dont nous avons parlé plus haut, elles nous ont paru généralement d'une simplicité par trop primitive et ressemblant plutôt à des chariots de roulage qu'à des voitures destinées au transport des malades et des blessés en temps de guerre.

Au reste, voici ce que dit à ce sujet le docteur Thomas W. Evans, dans son *Essai sur les voitures d'ambulance* (Paris, 1867) :

« Le principal appareil pour le transport des blessés

et des malades sera toujours la voiture d'ambulance. Il existe actuellement en Europe plusieurs types de ces voitures. Quelques-unes ont deux roues, d'autres quatre roues ; quelques-unes sont spécialement destinées à transporter les blessés couchés ; d'autres peuvent transporter le blessé indifféremment assis ou couché. Presque toutes ces voitures d'ambulance présentent de graves difficultés à divers points de vue. Elles sont, sans exception aucune, extrêmement lourdes. L'ambulance française à quatre roues pèse 930 kilogrammes, et les ambulances anglaise et italienne ont un poids encore plus considérable. Les roues de l'ambulance anglaise seraient assez solides pour être adaptées à un fourgon d'artillerie. Les véhicules français, italiens et autrichiens ont des parois des deux côtés et aux extrémités, et souvent ils ont un double toit.

» Il est évident que, dans la construction de ces voitures, on a eu en vue de les rendre massives. En poursuivant ce but, on a commis une grave erreur ; car la légèreté du véhicule est, au contraire, une considération tellement importante, qu'on devrait écarter, sans nulle hésitation, tout ce qui ne sert pas au confort des blessés ou qui n'est pas absolument nécessaire pour leur sûreté ou pour celle du véhicule même.

» Une voiture-ambulance devrait être assez légère pour que deux chevaux pussent aisément la tirer partout où peut pénétrer une voiture, à travers les champs et les prairies aussi bien que sur des routes macadamisées.

» La difficulté que l'on éprouve à employer les voitures-ambulances européennes ailleurs que sur des routes bien entretenues, est un fait qui les condamne.

» Une voiture d'ambulance devrait être tellement

légère qu'elle pût se transporter en tout temps et en tout lieu, avec rapidité d'un point à un autre; en un mot, elle devrait réaliser l'idée qu'exprime le mot : *volante*.

» Les voitures employées par le gouvernement des États-Unis pendant la dernière guerre civile, ont été les meilleures qui aient été jamais construites, relativement à ce point essentiel : la légèreté. Les voitures ambulances américaines à quatre roues ont rarement dépassé le poids de 620 kilogrammes. Au commencement de la guerre, une grande quantité de voitures d'ambulances pesant chacune autant que les voitures-ambulances françaises, avaient été employées par le gouvernement des États-Unis; mais elles furent abandonnées après un essai de quelques semaines. Quatre chevaux ne suffisaient pas quelquefois pour les tirer de la boue ou les traîner sur des chemins endommagés par les trains de chariots et d'artillerie.

» On adopta des voitures légères à quatre roues, et après une épreuve de quatre années, on admit unanimement qu'elles étaient assez solides pour le service spécial auquel elles étaient destinées, et qu'elles étaient de beaucoup supérieures aux lourdes voitures qu'elles avaient remplacées... »

Qu'il nous soit permis à ce propos de présenter ici une simple observation. C'est qu'en fait de voiture d'ambulance, il n'y a et ne peut y avoir rien d'absolu. Tel système convient à un pays qui peut fort bien ne pas convenir à un autre pays. Tout cela est subordonné à certaines conditions qu'il est impossible de déterminer *à priori*, mais qui tiennent, soit à la nature du sol, soit à l'étendue du territoire, soit même à la force des armées et au rôle plus ou moins actif qu'elles sont appelées à jouer en



temps de guerre. Ainsi, il est évident que la Suisse et l'Italie, pays montagneux, ne réclament point le même genre de voiture d'ambulance que la Hollande et la Belgique, pays de plaines et où les voies de communications sont aussi nombreuses que faciles et rapides. Et ainsi de suite.

C'est ce qui explique pourquoi, dans notre rapport au Ministre, nous avons cru devoir nous abstenir de faire un choix ou d'accorder une préférence quelconque. Nous nous sommes donc bornés à tracer les règles qui, d'après nous, devaient servir de base à l'adoption d'un nouveau système d'ambulance pour notre armée.

Ces règles sont les suivantes :

- 1° Simplicité de construction ;
- 2° Légèreté unie à la solidité ;
- 3° Double suspension de la caisse et des litières ;
- 4° Tournant et manœuvre faciles ;
- 5° Aménagement intérieur convenable ;
- 6° Ventilation douce et continue.

La voiture qui a été construite à l'arsenal de construction d'Anvers sous l'habile direction du colonel d'artillerie Coquilhat, et avec le concours de notre expérience personnelle, nous paraît réunir au plus haut degré les conditions que nous venons d'énumérer.

Elle porte la dénomination de *modèle de 1868* et est actuellement en usage dans l'armée.

Elle est trop connue pour que nous prenions la peine d'en donner ici une description détaillée. Nous dirons seulement que, au point de vue de la légèreté et de l'élégance, elle peut rivaliser avec la voiture américaine. Elle en diffère en ce qu'elle est plus simple, plus solidement construite et d'une manœuvre plus facile. Elle peut

contenir quatre blessés couchés, ou huit assis ; ou bien encore, deux blessés couchés et quatre assis, non compris les trois blessés placés sur la banquette du cabriolet. C'est en un mot, une espèce de *char-à-bancs de campagne* destiné à opérer des évacuations de malades ou de blessés d'une ambulance sur une autre ambulance, sur un hôpital, sur une station de chemin de fer, etc.

On trouvera à la fin de ce livre l'*Instruction ministérielle*, en date du 31 janvier 1871, qui donne le détail des objets contenus dans la nouvelle voiture d'ambulance et en explique la manœuvre. (*Voir annexe 1.*)

Pendant la guerre franco-allemande, *la voiture d'ambulance belge* a fait l'admiration de tous ceux qui ont été à même de la voir, et en particulier des médecins français attachés aux ambulances libres, ainsi que des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en résidence momentanée à Bouillon. L'expérience qui en a été faite à cette époque est venue prouver à diverses reprises l'excellence de sa construction et sa supériorité incontestable sur toutes les voitures d'ambulance connues (1).

Ajoutons encore qu'elle peut, au besoin, servir de *pharmacie de campagne*. Il suffit pour cela, ainsi que

---

(1) Une seule voiture, à notre avis, peut rivaliser, sous le rapport de la construction et de l'aménagement, avec la nouvelle voiture d'ambulance belge. C'est celle de feu le docteur Vercamer, médecin de bataillon de 1<sup>re</sup> classe au régiment des grenadiers, ex-médecin du corps expéditionnaire belge au Mexique, voiture qu'il a décrite et figurée avec un soin si minutieux dans sa brochure intitulée: *Etude de voiture d'ambulance*, etc. Malheureusement cette voiture est trop compliquée, et, par suite, d'un prix trop élevé. Elle peut convenir tout au plus à des *Sociétés de secours* qui disposent de capitaux considérables et qui n'ont besoin, pour leurs opérations, que d'un nombre restreint de véhicules de ce genre.

nous l'avons fait exécuter par le pharmacien principal, directeur de la pharmacie centrale à Anvers, de remplacer les anciennes caisses à médicaments, par des espèces de comptoirs ou buffets à tiroirs placés de chaque côté de la voiture. On fixe, en même temps, entre le cabriolet et la caisse, des rayons qui sont destinés à recevoir des bocaux, flacons, etc., garnis de bandelettes en caoutchouc, afin d'empêcher qu'ils ne se brisent par le cahotement de la voiture.

Une voiture, ainsi transformée, a été soumise à l'examen du Ministre de la guerre, qui s'en est montré très-satisfait et a donné des ordres pour qu'elle fût admise définitivement comme *modèle-type* dans l'armée.

Bien que les *voitures d'ambulance à deux roues* aient été condamnées à l'Exposition universelle par la Commission de l'Association française de secours, à cause « *des oscillations et des secousses considérables* » qu'elles impriment aux hommes qui y sont couchés, nous n'avons pas moins cru devoir les maintenir dans notre armée, tant à cause de leur prix peu élevé, que par suite de la facilité avec laquelle on parvient à les faire manœuvrer sur toute espèce de terrain accidenté.

D'ailleurs, ainsi que l'a fort bien fait remarquer le médecin principal Chenu, dont l'autorité en pareille matière est d'un grand poids, ce genre de véhicule étant destiné à être conduit *au pas*, et les mouvements, dans ce cas, étant aussi doux qu'ils sont pénibles *au trot*, il devient très-facile d'éviter les inconvénients qui viennent d'être signalés (1).

---

(1) Voici en quels termes le journal *la Belgique militaire* rendait compte, dans son numéro du 30 juin 1872, de la nouvelle voiture à deux

Après les voitures d'ambulance, viennent, dans l'ordre de leur importance, les *cacolets* et les *litières* qui sont très-employés en France et surtout en Algérie, où ils ont rendu et rendent encore tous les jours de grands services.

Ces engins ne pouvant être que d'une utilité fort contestable dans notre pays, où les voies de communication sont nombreuses et faciles et où l'armée n'a qu'un rôle purement défensif à remplir, ils n'ont été, de notre part, que l'objet d'une attention très-superficielle, et nous avons cru pouvoir nous dispenser d'en recommander l'emploi.

Il n'en est pas de même des *brancards*, dont la haute utilité, en temps de paix comme en temps de guerre, n'est contestée par personne, et au sujet desquels nous allons entrer dans quelques détails.

L'étude attentive que nous avons faite de ces précieux moyens de transport à l'Exposition universelle, nous a permis de les partager en trois classes, savoir :

- 1° Brancards à roues ;
- 2° Brancards mixtes ;
- 3° Brancards ordinaires ou à bras.

Les *brancards à roues* se rapprochent beaucoup, comme moyens de transport, des voitures d'ambulance.

---

roues qui se trouvait encore à l'essai à l'époque où nous avons quitté l'inspection générale du service de santé :

« Une nouvelle voiture d'ambulance a été envoyée au camp de Beverloo pour être soumise à des essais définitifs. Cette voiture est à deux roues et à un seul cheval. Elle peut contenir au besoin 6 malades : 2 dans la partie antérieure en forme de cabriolet et 4 assis, ou 2 couchés à l'intérieur. A cause de sa légèreté et de sa traction facile, elle est destinée particulièrement à servir de lien entre les troupes engagées et les grandes ambulances, à s'approcher le plus possible des lignes de bataille et à suppléer aux grandes voitures à quatre roues dans les terrains difficiles. »

Toute la différence est qu'au lieu d'être trainés par des chevaux, ils sont conduits par un ou plusieurs hommes. On peut au besoin les fixer derrière une voiture quelconque, et s'en servir comme d'un agent auxiliaire ou supplémentaire de transport. Toutefois, ils ont le défaut généralement d'être lourds, encombrants et d'exiger beaucoup de temps pour être montés et démontés. Sous ce rapport, ils conviennent peu pour le service des ambulances en campagne, bien qu'au rapport du docteur Neudorfer, de Vienne, ils aient rendu beaucoup de services au Mexique lors de la dernière guerre, où ils étaient même préférés aux cacolets.

Il n'en est pas de même du *brancard mixte*, et en particulier du *brancard à double suspension* du docteur Gauvin (1), qui a obtenu le premier prix à l'Exposition universelle et fait actuellement partie du matériel d'ambulance de l'armée.

Nous demandons la permission au lecteur d'en donner ici la description détaillée, telle qu'elle a été présentée par l'inventeur lui-même dans la séance du 13 juin 1867, de la Commission de la Société de secours aux malades et blessés militaires.

« Ce brancard, dit Gauvin, repose sur un principe nouveau : *l'application de la suspension et de l'élasticité au brancard lui-même.*

---

(1) Le docteur Gauvin, médecin-major dans l'armée française, médecin d'un grand mérite et plein d'avenir, a succombé, jeune encore, aux atteintes d'un rhumatisme articulaire aigu, qu'il avait contracté dans l'exercice de ses fonctions. Nous avons été à même de rencontrer ce confrère, peu de temps avant sa mort, chez M. le général Renard, ministre de la guerre, et avons pu apprécier ainsi par nous-même les belles qualités qui le distinguaient.

» Il se compose de deux plans horizontaux réunis aux quatre extrémités par des ressorts ronds, dits *en cou de cygne*, qui lui donnent une grande élasticité.

» Pour l'emballage et le transport facile, les traverses des deux plans ou cadres sont articulées et permettent le rapprochement des deux branches longitudinales, de façon que le brancard, qui a une longueur totale de 65 centimètres, est réduit à 12 centimètres.

» Ce brancard peut être muni de deux roues; alors les branches longitudinales du plan inférieur s'adaptent avec une grande facilité sur un triangle en fer fixé à l'essieu.

» C'est donc un *brancard-lit* à ressort approprié à tous les modes de transport et conservant son élasticité avec ou sans ses roues.

» Il peut remplir les cinq indications suivantes :

» 1° Être porté à bras par deux hommes, comme le brancard ordinaire;

» 2° Être placé dans une voiture quelconque non suspendue : chariot, charrette, etc. Les voitures de réquisition, qui ont pour avantages d'être appropriées au sol et de se trouver partout quand manquent les voitures d'ambulance, ont aussi *pour inconvénients énormes* de secouer le blessé et d'amener des complications souvent mortelles. Grâce au brancard à ressorts, le malade conserve sa suspension et son élasticité;

» 2° Servir au transport sur les bateaux et surtout en chemin de fer, les quatre ressorts des angles détruisant ou annihilant tout mouvement de trépidation et tout cahotement;

» 4° Constituer à l'ambulance un excellent lit élastique sur lequel l'homme trop grièvement blessé, transporté

du champ de bataille, pourra attendre sa guérison, ou subir de nouvelles évacuations, sans avoir à être transbordé d'un brancard à une voiture, d'une voiture à un autre brancard, etc. ;

» 5° Il peut être mis sur deux roues, si le terrain le permet. Un seul homme suffit alors à un blessé, qui est mollement et doucement voituré. Les roues sont l'accessoire; par conséquent, pour quarante brancards, il suffira de quatre paires de roues... »

Nous le répétons, ce précieux moyen de transport fait actuellement partie de notre matériel d'ambulance. Il en existe cinquante, qui sont répartis dans les différents hôpitaux du royaume, où ils sont réservés au service des malades et à l'instruction du personnel sanitaire.

Les *brancards ordinaires* ou à *bras* sont les plus simples et partant les moins coûteux. Ce sont aussi ceux qui sont le plus généralement employés. Ils servent plus particulièrement à relever les blessés sur le champ de bataille et ils se distinguaient, à l'Exposition universelle, par leur nombre et leur extrême variété.

Le brancard adopté dans l'armée, sous la dénomination de *brancard belge* et qui sort des ateliers de l'arsenal de construction d'Anvers, nous paraît d'une construction convenable. Il participe tout à la fois du brancard américain et du brancard prussien et en possède toutes les qualités sans en avoir les défauts.

Il se compose de deux longrines ou hampes reliées ensemble par des traverses en fer articulées qui permettent de le replier dans le sens de sa longueur. Le fond est garni d'une forte toile à voile ou de sangles croisées qui servent de litière. Des roulettes placées en dessous l'isolent suffisamment du sol et en favorisent le

glissement sur le plancher de la voiture. Il présente l'avantage de s'adapter exactement à la nouvelle voiture d'ambulance dont il est, en quelque sorte, une partie intégrante. On le suspend dans ce cas, comme dans le système américain, à des anneaux en caoutchouc vulcanisé, qui, eux-mêmes, sont accrochés au plafond ou aux parois de la voiture (1).

Au début de la guerre, nous conçûmes le projet d'utiliser les nouveaux brancards pour le transport des blessés par chemin de fer (2).

A cet effet, nous fîmes établir, dans un certain nombre de wagons à marchandises couverts, des appareils à sus-

---

(1) « Pendant notre séjour à Monterey, dit Vercamer (loc. cit.), plus d'un an avant l'ouverture de l'Exposition universelle, un médecin militaire américain sudiste nous initia à la connaissance de ce système. Ce chirurgien très-instruit, qui avait assisté à toutes les phases de la guerre américaine, ne pouvait assez louer ce mode de suspension, dont il avait reconnu les grands avantages dans les ambulances volantes : ce sont tout simplement des *anneaux de caoutchouc* épais et élastiques, suspendus aux crochets dont le véhicule est muni à l'intérieur, et soutenant l'extrémité des bras des brancards. Leur résistance dépasse le décuple du poids qu'ils doivent porter. Grâce à ce moyen, les secousses ne sont pas transmises au blessé, qui se trouve suspendu comme dans un hamac. Ces anneaux présentent encore cet autre avantage qu'on peut y accrocher les brancards les plus simples et même les premiers venus. Le médecin américain cité plus haut ne se rappelle pas que, pendant tout le temps qu'a duré la guerre, leur emploi ait donné lieu au moindre inconvénient. »

(2) L'idée d'employer le matériel des voies ferrées pour transporter les blessés en temps de guerre fût émise pour la première fois par nous en 1858.

Voici en effet ce qu'on lit à la page 298 de notre livre intitulé : *Appareils modelés ou nouveau système de déligation pour les fractures des membres*, etc. (Bruxelles, chez Manceaux, imprim.-lib., 2<sup>e</sup> édit., 1872.)

« Nous avons dit qu'on pouvait dans certains cas utiliser les voies ferrées pour transporter les blessés en temps de guerre. Cette manière de transporter les blessés serait surtout fort utile dans les pays d'une



pension consistant en des traverses en bois fixées aux parois de la voiture à l'aide de ressorts en fer et destinées à recevoir les brancards chargés. Ces traverses étaient au nombre de quatre, deux de chaque côté, et pouvaient recevoir six blessés couchés.

Nous expérimentâmes ce mode de transport en compagnie de plusieurs médecins militaires et de fonctionnaires attachés à l'administration des chemins de fer de l'État, et, nous devons le déclarer, le résultat en fut aussi satisfaisant que possible. Dans le trajet que nous parcourûmes entre Bruxelles et Malines, sur un train spécial mis à notre disposition, nous n'éprouvâmes, couchés

---

grande étendue, comme l'Allemagne, la France, la Russie, etc., où il est parfois nécessaire d'évacuer un grand nombre de blessés à la fois.

« Nous ajouterons qu'il y a lieu de s'étonner, en présence des catastrophes nombreuses dont les chemins de fer sont le théâtre, qu'on n'ait point encore songé à construire un wagon spécial pour y déposer les blessés en cas d'accident. Ce wagon, auquel on donnerait le nom de *wagon-hôpital*, serait construit dans les mêmes proportions à peu près qu'une voiture ordinaire de chemin de fer. L'entrée serait en arrière au lieu d'être sur les côtés et aboutirait directement dans une espèce de couloir ou de compartiment qui s'étendrait jusqu'à l'extrémité opposée de la voiture. De chaque côté seraient disposées des couchettes en tiroir, au nombre de six et sur deux rangs, et destinées à recevoir les blessés les plus gravement atteints. Des vasistas seraient pratiqués devant chaque couchette à la portée des malades, pour servir de ventilateurs. Au fond du wagon, en face de l'entrée, serait établie une petite pharmacie renfermant les médicaments les plus indispensables, ainsi que les objets de pansement, tels que : linge, charpie, ouate, attelles modelées de toutes dimensions, etc. »

Le spécimen de train d'ambulance réduit, appartenant au Dr Thomas W. Evans, que tout le monde a pu admirer à l'Exposition de 1867, et qui, sans doute, est la reproduction de ceux employés pendant la guerre de la session, n'est-elle que la réalisation matérielle des idées émises par nous quelques années auparavant et qui auront pénétré avec notre ouvrage dans le Nouveau-Monde? C'est fort probable.

sur les nouveaux brancards, aucune secousse ni aucun mouvement de trépidation désagréable.

Nous n'ignorons pas qu'on a critiqué cette manière de faire en disant que les wagons, ainsi disposés, manquaient d'air et de lumière et qu'ils étaient d'un accès difficile : « Quand on compare, disait-on, ces moyens de transport, plus que modestes, à ces magnifiques voitures allemandes, si commodes, si bien aménagées que nous avons vues rouler sur nos voies ferrées, on se demande s'il n'est pas de la dignité et de l'honneur du pays de se tenir à la hauteur des progrès réalisés dans ces derniers temps pour remédier, dans la mesure du possible, à tous les maux que la guerre engendre. »

Oui, sans doute, répondrons-nous. Mais on a oublié d'ajouter que les wagons dont il est ici question, appartenaient à des *Sociétés particulières* qui s'étaient préparées de longue main à ce genre de construction en prévision d'une guerre plus ou moins prochaine. Il est difficile d'admettre, en effet, qu'un gouvernement quelconque consente jamais à faire construire un semblable matériel qui, indépendamment des frais extraordinaires qu'il occasionnerait, courrait le risque de rester inactif pendant de longues années et de se détériorer entièrement.

Ce que nous avons fait ici a été nécessité par les circonstances graves où le pays s'est trouvé placé et en quelque sorte improvisé. Ce n'est d'ailleurs qu'une imitation de ce qui se pratique dans l'armée prussienne et que nous avons pu constater pendant notre séjour à Berlin, en 1869. Toute la différence est qu'au lieu d'être suspendues comme chez nous, les traverses en bois reposent sur des ressorts en forme d'S fixés sur le plancher de la

voiture, ce qui, d'après nous, offre l'inconvénient d'augmenter les mouvements de trépidation et force ceux qui sont appelés à soigner les blessés à tenir une position difficile et fatigante.

En résumé, le nouveau brancard dont nous venons de parler, est simple, léger, et d'un prix relativement peu élevé. Il nous paraît présenter des avantages marqués sur tous les autres brancards. Il a surtout le mérite, à l'exemple du brancard-Gauvin, de rendre inutile le transbordement des blessés, ce qui constitue toujours une opération difficile et parfois dangereuse.

Jetons actuellement un coup d'œil rapide sur ce qu'on appelle vulgairement le *matériel d'ambulance des corps*, c'est-à-dire, les *caisses à médicaments*, les *havre-sacs d'ambulance*, les *sacoches*, etc. Bien que d'une importance moins grande que celui que nous venons d'examiner, ce matériel n'en présente pas moins une grande utilité, en ce sens qu'il renferme tout ce qui doit servir aux premiers soins à donner aux blessés sur le champ de bataille, et doit par conséquent être construit de façon à pouvoir suivre la troupe dans tous les mouvements qu'elle est appelée à exécuter en temps de guerre.

Les *caisses à médicaments* actuellement en usage dans les régiments, laissent beaucoup à désirer. Elles sont d'une construction vicieuse, d'un poids excessif et d'un transport fort difficile. On est obligé de les déposer dans le fourgon de l'état-major du corps, ce qui les expose à rester éloignées de la troupe et en rend l'emploi à peu près impossible sur le champ de bataille.

Pour un moment, nous eûmes l'intention de les faire remplacer par des *cantines de pharmacie*, à l'instar de celles qui sont adoptées dans l'armée française et qu'on

transporte à dos de mulet. Nous engageâmes même l'administration de la guerre à en faire venir un modèle de Paris pour en faire l'essai. Mais des difficultés imprévues et surtout l'impossibilité, à un moment donné, de réunir le nombre de mulets nécessaire pour approvisionner toute l'armée, nous décida à renoncer à ce projet, du moins pour le moment.

Quelques années plus tard, ayant été à même de constater que dans l'armée prussienne chaque corps ou fraction de corps, est accompagné en temps de guerre d'une *voiture particulière* ou *petit fourgon*, sur lequel sont déposés la caisse à médicaments, les brancards, etc., nous en proposâmes l'adoption au Ministre de la guerre. Mais à notre grand regret, l'administration supérieure n'a pas cru devoir, jusqu'à ce jour, donner une suite favorable à ce projet que nous considérons cependant comme d'une haute importance pour l'armée surtout en temps de guerre.

Nous avons été plus heureux à l'égard des sacs d'ambulance que nous sommes parvenu, dès l'année 1867, à faire remplacer par un havre-sac d'un modèle tout nouveau et qu'on nous saura gré sans doute de décrire ici d'une façon détaillée.

Le *nouvel havre-sac d'ambulance* se compose d'une enveloppe en forte toile imperméable, avec garniture en cuir noir, renfermant une caisse en bois à parois très-minces que l'on peut à volonté enlever ou laisser en place. Cette caisse, qui n'est autre chose qu'une petite *pharmacie portative*, est partagée en plusieurs compartiments pour recevoir les médicaments et autres objets réglementaires. Elle s'ouvre par derrière à l'aide de deux valves transversales, dont l'inférieure en s'abaissant

forme une tablette sur laquelle on peut déposer momentanément des instruments, du linge, de la charpie, voire même du papier à écrire. L'enveloppe présente, en outre, des pochettes où sont renfermés du carton, des attelles, etc., et le tout est surmonté d'une bassine oblongue simulant un porte-manteau et contenant un goblet en fer blanc, des éponges, etc., dont la nécessité sur le champ de bataille n'a pas besoin d'être démontrée.

Ce havre-sac dont le poids n'excède guère 12 kilogrammes, est peint en couleur grise avec garniture en cuir noir pour le distinguer du sac ordinaire du soldat. Il a figuré à l'Exposition universelle, où il a été l'objet de l'attention des véritables connaisseurs et particulièrement du rapporteur de la Commission de l'association française, M. le docteur Collineau, qui en a fait un éloge aussi flatteur que mérité.

En ce qui concerne les *sacoches*, en usage dans les régiments de cavalerie, nous n'avons rien de particulier à en dire, si ce n'est qu'elles seraient plus avantageusement placées, selon nous, sur un cheval de troupe ou d'ordonnance que sur le cheval du médecin pour qui elles sont tout à la fois une charge et un embarras (1).

Nous prions le lecteur de nous pardonner ces détails

---

(1) M. le Dr Em. Hermant, médecin de régiment au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, a publié récemment sous le titre de : *Essai sur l'organisation des ambulances volantes sur le champ de bataille*, une brochure fort intéressante dans laquelle il donne la description d'un nouveau matériel d'ambulance régimentaire de son invention. Il propose, en outre, d'attacher à la suite de chaque régiment d'infanterie en temps de guerre, comme cela se pratique en Prusse, *une petite voiture* suspendue à deux roues et à un cheval, destinée à recevoir la caisse à médicaments, une vingtaine de brancards articulés et d'autres objets de moindre importance. Cette voiture serait remplacée dans les régiments

infimes et quelque peu fastidieux. Mais il nous a paru, en présence des critiques injustes dont le matériel d'ambulance a été l'objet pendant la guerre de 1870, qu'il était de notre devoir d'exposer dans toute leur étendue les modifications que nous avons été à même d'y introduire pendant notre court passage à l'inspection générale du service de santé.

La seule chose peut-être qui puisse nous être reprochée, avec plus de justice, est de n'avoir pas fait connaître plus tôt la coupable indifférence dont le département de la guerre a fait preuve, en ne donnant pas suite aux réclamations réitérées que nous lui avons adressées sur l'*insuffisance* du matériel d'ambulance et sur la *nécessité* de le compléter. Il est à peine concevable, en effet, que depuis notre mission à Paris jusqu'au mois de juillet 1871, c'est-à-dire durant l'espace de trois années, l'arsenal de construction d'Anvers ne soit parvenu à construire que *deux voitures du nouveau modèle* et une *douzaine de brancards!*

Mais n'anticipons pas sur les événements.

Ainsi que nous l'avons exposé dans une autre occasion, une de nos premières, comme une de nos principales préoccupations en arrivant à la tête du service de santé de l'armée, a été le *renouvellement intégral des instru-*

---

de cavalerie, d'après M. Hermant, par *un cheval de bât* portant des *cantines de pharmacie* d'un modèle également nouveau.

Nous approuvons entièrement tout ce que dit à ce sujet M. Hermant.

Toutefois nous ferons une petite restriction relativement à son havresac d'ambulance, auquel il a cru devoir donner la forme d'un *portemonnaie* ou d'un *sac de voyage* s'ouvrant par le haut. Bien qu'en dise M. Hermant, ce sac nous paraît offrir moins d'avantages que celui actuellement en usage dans l'armée et dont nous avons donné la description plus haut.

*ments de chirurgie en usage dans nos hôpitaux et infirmeries*, instruments qui, pour la plupart, étaient vieux et détériorés et ne se trouvaient plus à la hauteur des progrès de la science.

Il importait, en effet, que nos médecins militaires, dont les connaissances pratiques ne laissent rien à désirer, fussent avant tout pourvus de bons instruments, condition principale de succès dans les grandes opérations et particulièrement dans celles qui se pratiquent à la suite de blessures par armes à feu.

Une Commission d'officiers de santé que nous avons l'honneur de présider, fut chargée en 1860 de cette révision et consacra à cet objet important un grand nombre de séances.

Ce n'était pas chose facile, en effet, que de discerner au milieu de ces nombreux instruments de chirurgie, ceux qui devaient être éliminés et ceux qu'il convenait de conserver. Parmi ces derniers, beaucoup avaient subi des modifications sur le compte desquelles il importait de se prononcer d'une manière définitive. Enfin les instruments nouvellement inventés, devaient être étudiés et soumis à une expérimentation convenable avant de pouvoir être adoptés définitivement.

Après deux années de travaux non interrompus, un rapport fut adressé par nous au chef du service de santé qui, pour des motifs que nous ignorons, jugea convenable de ne pas y donner suite.

Plus tard, en 1864, nous crûmes devoir reprendre l'affaire en sous-œuvre et à la suite de propositions que nous adressâmes au département de la guerre, il fut décidé que les *instruments-types* déposés à la pharmacie centrale de l'armée seraient complètement renouvelés.

Cette opération elle-même, confiée à M. Denis, fabricant d'instruments de chirurgie, à Bruxelles, fut longue et difficile et nécessita plusieurs années avant d'être terminée (1).

Aujourd'hui il est permis d'affirmer, sans exagération, que notre arsenal chirurgical est égal, sinon supérieur, à celui des armées étrangères. Dans les autres pays, en effet, ces rénovations ne se réalisent que successivement, tandis que chez nous la mesure s'est étendue à toute la série des instruments chirurgicaux et en même temps à tous les établissements sanitaires.

Le résultat que nous avons obtenu en si peu de temps est donc immense. Non-seulement il constitue une amélioration au point de vue de la chirurgie, mais il relève encore dans l'opinion publique notre corps de santé. Si des armes nouvelles ont été mises à la disposition de nos soldats, en revanche, nos hôpitaux militaires se trouvent également à la hauteur des progrès réalisés dans ces dernières années pour les instruments de chirurgie.

Ces nouveaux instruments ne constituent pas le seul progrès que nous ayons réalisé dans le service médical de l'armée; il en est un autre non moins important et qui, depuis longtemps, a pris un rang distingué dans la science. Nous voulons parler des *appareils modelés* employés dans le traitement des fractures des membres dont nous sommes l'inventeur et qui, depuis 1859, font partie de l'approvisionnement chirurgical officiel de nos fourgons d'ambulance.

---

(1) Les nouvelles caisses d'instruments de chirurgie de l'armée, ont été envoyées à l'Exposition universelle de Paris par M. Denis et ont valu à cet honorable industriel une médaille d'honneur de première classe.



Notre intention n'est point d'indiquer ici les nombreux avantages attachés à ce nouveau mode de déligation. On les trouvera suffisamment exposés dans notre ouvrage cité plus haut. Il nous suffira de dire que, par leur simplicité, leur légèreté, la facilité et la promptitude de leur application, les appareils modelés sont supérieurs à tous les appareils connus. Cette supériorité est surtout manifeste dans la chirurgie des champs de bataille à cause de la propriété qu'ils possèdent d'immobiliser instantanément les membres fracturés et de permettre ainsi de transporter sans danger ni douleur les blessés à des distances même considérables.

Ici ce termine ce que nous appellerons volontiers la *partie matérielle* des réformes introduites par nous dans le service de santé de l'armée belge. Il nous reste actuellement à passer en revue les mesures que nous avons cru devoir prendre pour *développer et perfectionner l'instruction pratique du personnel sanitaire*.

Il ne suffit pas, en effet, de posséder un matériel d'ambulance bien construit et bien approvisionné, d'avoir d'excellents instruments de chirurgie, des bandages et appareils perfectionnés; il faut encore savoir les utiliser et en tirer le meilleur parti possible, ou, comme on dit vulgairement, *savoir s'en servir*.

Or, c'est à quoi nous nous sommes tout particulièrement attaché durant le cours de notre carrière administrative.

Personne n'ignore qu'en vertu d'une disposition ministérielle, en date du 3 janvier 1856, il est prescrit de donner, deux fois par mois, aux sous-employés et infirmiers des hôpitaux et infirmiers militaires des leçons sur les premiers secours à porter aux blessés.

Ces leçons, qui sont confiées aux médecins dirigeant le service de ces établissements ou à leurs délégués, sont purement *pratiques* et sont réglées d'après un programme approuvé par le ministre de la guerre. (*Voir annexe 2.*)

Cette mesure fut même étendue plus tard à un certain nombre d'hommes de bonne volonté, pris parmi les miliciens les plus intelligents des régiments d'infanterie : « Ces hommes, dit l'instruction ministérielle, devront être exercés, au moins une fois par semaine, au service des ambulances par les agents de l'administration attachés aux hôpitaux militaires, et les médecins dirigeant le service sanitaire des garnisons leur enseigneront en outre les moyens de porter des secours immédiats et efficaces aux blessés, afin de venir en aide aux chirurgiens sur le champ de bataille. »

Cette dernière disposition offrant des difficultés dans son exécution et les résultats n'en étant pas aussi satisfaisants qu'il était permis de l'espérer, nous crûmes devoir la faire modifier, en ce sens que, au lieu de recevoir leur instruction dans les hôpitaux, les *soldats infirmiers* ou *brancardiers* la reçoivent aujourd'hui *dans les casernes et par les soins des médecins attachés aux corps de troupe*, ce qui est infiniment préférable et permet à ces derniers de mieux connaître et apprécier les connaissances et les aptitudes particulières de chacun de leurs subordonnés. (*Voir annexe 3.*)

Indépendamment des mesures dont nous venons de parler, nous en provoquâmes une autre, qui n'était, en quelque sorte, que le corollaire des premières, et qui a principalement pour but de familiariser le personnel sanitaire aux exercices de la chirurgie sur le champ de

bataille. Nous voulons parler de la *formation provisoire d'une compagnie d'ambulance divisionnaire au camp de Beverloo pendant la période des grandes manœuvres.*

Déjà, en 1859, nous avons conçu ce projet. Voici, en effet, ce que nous écrivions, à cette date, au ministre de la guerre :

« L'organisation de l'ambulance, telle qu'elle est établie en ce moment, suffit-elle et peut-elle répondre au but qu'elle doit atteindre? Oui, sans doute, si l'on n'a égard qu'aux services actuels qu'elle est appelée à rendre; en d'autres termes, si elle est uniquement destinée à secourir et à transporter en lieu sûr les malades et les blessés qui peuvent se présenter dans le cours des grandes manœuvres. Mais il n'en est plus de même si l'on admet qu'elle est une des parties constituantes de l'armée, et qu'à ce titre, elle doit s'exercer comme elle, à tout ce qui concerne les choses de la guerre. Il importe, dans ce cas, de lui donner une organisation plus complète, afin d'habituer ceux qui en font partie aux devoirs qui leur incombent en temps de guerre et sur le champ de bataille. Il serait donc à désirer que l'ambulance reçût une organisation définitive et fût établie sur des bases telles que, dans le cas de mobilisation, ou de nécessité absolue, on pût la mettre immédiatement sur le pied de guerre, ainsi que cela se pratique dans la plupart des armées européennes. »

Notre institution, en provoquant cette mesure, n'était pas seulement de rendre plus complète l'instruction pratique des jeunes médecins et du personnel sous leurs ordres. Nous voulions aussi que les officiers, sous-officiers et soldats des différentes armes profitassent pour eux-mêmes d'une semblable institution et apprissent sur le

terrain même ce que c'est qu'une ambulance de guerre, de quels éléments elle se compose et à quels signes on la reconnaît. Nous voulions particulièrement qu'ils connussent le drapeau adopté par la Convention internationale de Genève (croix rouge sur fond blanc) pour la neutralisation du personnel et du matériel des ambulances en temps de guerre, choses qu'ils ignoraient entièrement jusque-là.

On trouvera à la fin de ce travail l'*instruction spéciale*, que nous avons cru devoir soumettre, à cette occasion, à l'approbation du ministre de la guerre. (*Voir annexe 4.*)

Ainsi qu'on pourra s'en assurer, cette instruction ne concerne pas seulement la réglementation des exercices d'ambulance sur le terrain, elle a aussi pour but de préparer les éléments nécessaires à la solution d'une question qui est actuellement à l'ordre du jour en France, et qui est depuis longtemps résolue en Amérique : *celle de confier désormais l'administration et la direction des ambulances et des hôpitaux aux membres du corps médical militaire.*

C'est là d'ailleurs ce qui s'est produit en réalité dans notre pays, pendant la guerre franco-allemande, et ne tardera pas, sans doute, nous l'espérons du moins, à recevoir une confirmation officielle.

Enfin, une dernière mesure, et à notre avis la plus importante de toutes, est celle qui a rapport à la *création d'un hôpital militaire de perfectionnement.*

On sait qu'aux termes des règlements sur la matière, deux sources principales sont offertes dans notre pays, au jeune médecin militaire qui désire se perfectionner dans la pratique de son art : la *clinique des hôpitaux* et les *conférences scientifiques mensuelles.*

Ce sont là à coup sûr d'excellentes institutions et qui, lorsqu'elles sont bien observées, doivent produire les meilleurs résultats. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. La fréquentation des hôpitaux, en particulier, est une mesure purement illusoire et qui, depuis longtemps, est passée à l'état de *lettre-morte*.

Comment veut-on, en effet, qu'un médecin, attaché à un corps de troupe, qui doit faire sa visite dans les casernes, assister régulièrement aux exercices, visiter ses malades en ville, etc., puisse encore se transporter chaque jour à l'hôpital pour y suivre la visite du médecin en chef? Cela est matériellement impossible, surtout dans les grandes villes, telles que : Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, où les distances à parcourir sont considérables et font perdre un temps précieux. Il n'en est pas de même, il est vrai, dans les autres garnisons ; mais ici un autre inconvénient se produit qui n'est ni moins réel ni moins sérieux. C'est le manque presque absolu de *sujets* pour faire un cours de clinique convenable, et souvent l'absence d'un *guide sûr* pour diriger les études pratiques au lit du malade ; car, on ne peut se le dissimuler, il n'est pas donné à tout le monde d'enseigner : il faut pour cela une grande habitude jointe à une longue expérience.

En ce qui concerne les *conférences scientifiques*, bien qu'à différentes reprises il ait été prescrit de les rendre aussi *pratiques* que possible, elles n'en sont pas moins le plus souvent que de simples *causeries* où chacun vient faire étalage de son érudition et exposer avec plus ou moins de talent, les résultats de sa pratique particulière. Dans l'un comme dans l'autre cas, elles sont insuffisantes et ne peuvent remplacer un enseignement clinique véritable.

Ces considérations et d'autres qu'il serait trop long d'exposer ici, nous donnèrent la conviction qu'il n'y avait dans l'espèce qu'un seul moyen capable de remédier à un semblable état de choses : *Centraliser l'instruction pratique afin de la rendre plus complète, plus uniforme et plus méthodique*, en d'autres termes, *créer un hôpital militaire de perfectionnement* dans le genre de ceux qui sont établis depuis de longues années en France, en Prusse, en Hollande, etc. (1).

Nous adressâmes donc, dans ce sens, une proposition longuement motivée à M. le Ministre de la guerre, et bientôt après, parut au *Moniteur* un arrêté royal qui, modifiant celui du 30 septembre 1839, institue à l'hôpital militaire de Bruxelles des *Cours de perfectionnement pratiques pour les officiers du service de santé de l'armée et pour les élèves-médecins possédant le diplôme de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements*. (Voir annexe 5.)

Aux termes de l'article 3 dudit arrêté, l'hôpital militaire de perfectionnement devait s'ouvrir le 1<sup>er</sup> octobre suivant. Tout était prêt : le règlement, le programme des cours, etc. (Voir annexes 6 et 7).

---

(1) Qui ne connaît, en effet, l'*Hôpital militaire du Val-de-Grâce* de Paris, l'*Institut Frédéric-Guillaume*, de Berlin, l'*Hôpital d'instruction*, d'Utrecht, d'où sont sortis et sortent encore tous les jours, les médecins les plus instruits, les chirurgiens les plus capables et les plus expérimentés ? Nous devons signaler également le *Victoria Hospital*, récemment établi à Netley (Angleterre) et qui est dirigé avec autant de talent que de succès par l'honorable docteur Longmoor, inspecteur du service de santé de l'armée britannique.

Il ne manquait plus, pour compléter l'œuvre, que de soumettre, à la signature du ministre, la nomination des professeurs; lorsqu'un événement inattendu, ou du moins que nous avons lieu de croire n'être pas aussi prochain, vint nous arrêter brusquement dans nos projets de réforme et remettre en question cette utile institution.

Nous voulons parler de notre mise à la retraite (1).

En effet, deux mois s'étaient à peine écoulés depuis la cessation de nos fonctions d'inspecteur général, qu'une décision ministérielle, prise sur la proposition de notre successeur, ajournait indéfiniment l'ouverture du nouvel établissement.....

---

(1) L'arrêté royal qui nous admet à faire valoir nos droits à la pension de retraite, nous a été signifié brusquement et sans aucun avis préalable. Il est le premier de ce genre qui ait été promulgué depuis 1830, notre prédécesseur s'étant retiré volontairement pour entrer à la Chambre des Représentants, après avoir occupé l'emploi d'inspecteur-général pendant près de 34 ans!

Il ne nous appartient pas de nous prononcer ici sur le plus ou moins d'opportunité ou de légalité de cette mesure, qui ressemble à s'y méprendre à une disgrâce ou à une mesure draconienne. Il nous suffira de faire remarquer que l'arrêté organique dont on a cru devoir nous faire l'application, concerne les *officiers combattants*, proprement dits, et non les officiers de santé, dont il n'est nullement question dans le texte.

On doit également se rappeler qu'à diverses reprises les Chambres ont émis le vœu qu'il ne soit fixé aucune limite d'âge pour l'inspecteur général du service de santé dont les fonctions sont *purement administratives* et n'offrent aucune espèce d'analogie avec celles des autres généraux.

C'est là d'ailleurs ce qui se pratique en Allemagne, en Angleterre, en Russie, etc., où les chefs du service sanitaire de l'armée sont maintenus dans le service actif jusqu'à l'âge le plus avancé. (Voir le rapport présenté au nom de la section centrale par M. Vleminckx, dans la séance de la Chambre des Représentants du 18 juin 1869.)

Espérons, toutefois, dans l'intérêt de l'armée et du pays, que cette mesure n'est que provisoire et qu'une semblable institution dont la haute utilité ne saurait être contestée, et qui est aux médecins ce que l'école de guerre est aux officiers d'état-major de l'armée, donnera enfin signe de vie et produira tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Dans tout ce qui précède, nous nous sommes abstenu de signaler deux réformes importantes dont nous avons été le principal, sinon l'unique promoteur, mais qui n'entraient pas assez dans notre sujet pour être exposées ici en détail. Nous voulons parler de la *nouvelle loi sur l'assimilation des officiers de santé* et de la *création d'une statistique médicale de l'armée*. (Voir annexes 8 et 9.)

Bien que d'une importance moins grande, au point de vue de la science, que les précédentes, ces mesures n'en sont pas moins de nature à jeter un lustre nouveau sur le service médical militaire, et à augmenter la considération dont ce corps savant jouit à l'étranger.

Il nous reste actuellement à dire quelques mots des *Associations pour les secours aux blessés militaires en temps de guerre* qui sont d'origine toute récente et peuvent être considérées, jusqu'à certain point, comme le complément indispensable de tout service de santé bien organisé.

La création de ces Sociétés, on le sait, est due toute entière à l'initiative d'un médecin suisse, le docteur Henry Dunant. Elle fut inspirée à ce philanthrope par les horribles souffrances dont il fut témoin après la bataille de Solferino, souffrances qu'il a décrites d'une manière si dramatique et si touchante dans une brochure intitulée : *Souvenir de Solferino*.



Le but que cherchait à atteindre l'auteur était, avant tout, de suppléer à l'insuffisance numérique du personnel médical officiel sur les champs de bataille, et en second lieu, de faire admettre, par les différentes puissances la neutralisation du personnel et du matériel des ambulances en temps de guerre.

A cet effet, il se mit en rapport avec le Conseil fédéral suisse qui s'empressa d'adresser une circulaire à toutes les puissances pour proposer la réunion d'une conférence diplomatique chargée de résoudre les questions relatives à cet objet, conférence qui eut lieu à Genève dans le courant de l'année 1864.

C'est de ce congrès qu'est sortie la fameuse *Convention de Genève* qui a été ratifiée par presque tous les souverains de l'Europe et qui fait aujourd'hui partie du droit public européen.

Cette convention fut suivie de la formation de nombreuses *Associations de secours* qui nommèrent des comités et des sous-comités chargés de les représenter dans les différentes villes et établirent entre elles des relations plus ou moins suivies. Ces relations avaient pour but principal, non-seulement de se prêter un mutuel appui en cas de guerre, mais encore, et surtout, de s'entendre sur les améliorations et les développements à donner à l'œuvre commune. Il fut même décidé que des *conférences internationales* auraient lieu périodiquement, à des époques déterminées, dans les principales capitales de l'Europe, à l'effet d'arriver plus sûrement à ce résultat.

Une première conférence eut lieu, en effet, à Paris, en 1867, à l'époque de la grande Exposition, qui donna lieu à des résolutions importantes. Il fut en même temps

convenu que la prochaine conférence se tiendrait à Berlin, en 1869.

Le Comité central prussien fixa l'ouverture de ce congrès au 22 avril de la même année et adressa une circulaire aux différents gouvernements, ainsi qu'à toutes les sociétés de secours pour les inviter à y envoyer des délégués.

Nous fûmes désigné, en notre qualité d'inspecteur-général du service de santé de l'armée, de concert avec feu Auguste Visschers, conseiller au Conseil des mines, pour représenter le gouvernement belge, à ces assises de la philanthropie internationale. (*Voir annexe 10.*)

Ce dernier était, en outre, délégué du comité central de Bruxelles.

Il n'entre pas dans nos intentions de donner ici un compte rendu, même abrégé, du congrès de Berlin, qui est devenu célèbre dans les annales de la Croix-Rouge par les résolutions importantes qui y furent adoptées et surtout par la qualité et la position sociale élevée des personnes qui en firent partie. Le lecteur pourra s'en faire une idée en consultant le compte-rendu officiel publié en allemand et en français par les soins du bureau, ainsi que le rapport que nous avons eu l'honneur d'adresser à M. le ministre des affaires étrangères, rapport qui a paru dans le *Moniteur belge* du mois de mai 1869 (1).

---

(1) Le congrès de Berlin comptait environ 160 membres, dont 130 appartenaient aux différentes sociétés de secours, et les autres étaient délégués par les gouvernements signataires de la convention de Genève.

Les pays qui s'y trouvaient représentés étaient l'Angleterre, l'Au-

Ce qu'il nous importe le plus ici, c'est d'indiquer les questions qui nous ont paru avoir un rapport plus ou moins direct, avec l'objet principal de notre mission : *l'organisation du service de santé de l'armée prussienne.*

La première et la plus importante de ces questions était celle relative au rôle que les Sociétés de secours sont appelées à jouer en temps de guerre, et aux rapports qui doivent exister entre elles et l'autorité militaire ou administrative.

A ce propos, le comité central prussien crut devoir présenter les propositions suivantes, qui furent développées et soutenues avec beaucoup de talent par notre excellent ami et collègue, le médecin-général docteur

---

triche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Wurtemberg et quelques principautés allemandes.

Le bureau, présidé par M. de Sydow, conseiller intime et vice-président du Comité central prussien, était composé de MM. Gustave Moinier, président du comité international de Genève et le comte Serrurier, délégué du comité central français; plus dix secrétaires.

La Reine de Prusse, protectrice de l'œuvre, assista, dans une tribune particulière, à toutes les séances du congrès. Le prince et la princesse héréditaires y vinrent également à plusieurs reprises.

La réception qui nous fut faite à Berlin était véritablement splendide et digne en tous points d'une grande et puissante nation.

Nous avons parlé ailleurs (voir notre rapport cité plus haut) de l'accueil que les membres du Congrès reçurent au palais de Berlin, ainsi qu'à Potsdam. Nous ajouterons que, dans cette dernière résidence, où un magnifique déjeuner avait été servi dans une des galeries du château, nous pûmes apprécier tout ce qu'il y avait de distinction, d'urbanité et de bienveillance dans la famille royale de Prusse.

Après la collation, les voitures qui nous avaient amenées de la station du chemin de fer, nous conduisirent, à travers le parc et les jardins, dans les autres domaines de la couronne, y compris la célèbre propriété du *Sans-Souci*, où nous eûmes l'occasion de voir les apparte-

Loëffler, et adoptées, après un court débat, par la grande majorité de l'Assemblée.

Voici dans quels termes étaient conçues ces proposi-

« 1° Les Sociétés de secours *éviteront* en principe ce qui pourrait *engager leurs membres dans la lutte*, et s'abstiendront, en conséquence, de créer des *ambulances de combat*.

2° Elles n'établiront et n'entretiendront d'*hôpitaux*, que dans l'intérieur de leur pays (*hôpitaux de réserve* des Sociétés de secours).

3° Sur le théâtre de la guerre *en pays étranger*, le service sanitaire de l'armée sera *personnellement et matériellement* aidé par les Sociétés :

a. Sur les champs de bataille *après le combat*;

---

ments occupés jadis par Voltaire et qui sont encore aujourd'hui dans le même état où ils se trouvaient à l'époque où ils étaient habités par l'illustre écrivain. Nous avons même remarqué plusieurs autographes, entre autres des notes écrites en marge sur un livre dû à la plume de Frédéric-le-Grand.

De Sans-Souci, nous fûmes conduits au château royal de Babelsberg, résidence habituelle du Roi et de la Reine, et qui est situé dans un site des plus pittoresques, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur un lac immense qui s'étend entre Potsdam et Charlottenbourg.

La réception qui nous fut faite par le comité central prussien ne fut, ni moins brillante, ni moins cordiale que celle de la cour. Elle se traduisit par un grand banquet donné dans les salons de l'hôtel du Nord, sous les tilleuls (*unter der linden*), et par une foule d'autres invitations particulières. C'est dans une de ces réunions que nous eûmes l'honneur d'être présenté à Son Excellence le comte de Bismarck qui nous fit l'accueil le plus bienveillant et le plus courtois.

N'oublions pas de signaler en passant deux *représentations gala*, données au grand théâtre et une *manœuvre du corps des pompiers de Berlin* qui jouit d'une grande célébrité en l'Allemagne pour sa belle organisation et sa dextérité, au point que, lorsqu'un incendie se déclare dans la capitale, personne ne s'en émeut et qu'on s'en repose uniquement sur le corps des sapeurs-pompiers.

b. Pour le *transport* des blessés et des malades ;

c. Dans les *hôpitaux*.

4° En vue de l'assistance matérielle, on établira, dans l'intérieur du pays et à l'étranger, des *dépôts centraux* et *locaux* de matériel sanitaire. — On aura surtout égard aux *forteresses* de l'intérieur qui seraient menacées.

5° Les *dons de matériel* seront soumis, avant leur envoi sur le théâtre de la guerre, à un *strict examen*.

6° Le *matériel* du service sanitaire sera acquis, autant que possible, *conforme aux modèles adoptés par l'État*.

7° Les Sociétés agiront, sous tous les rapports, conformément aux *règlements de l'armée* et suivront, à cet effet, un *plan préalablement fixé*.

8° L'assistance aux militaires blessés et malades, dans chaque pays, sera soumise, autant que possible, à *une direction centrale*.

9° En ce qui concerne le service sur le théâtre de la guerre, on s'efforcera d'établir de bons rapports et une action commune avec les *Sociétés de secours existant* dans le pays. »

Notons en passant que ces propositions sont les mêmes qui ont servi de base et de ligne de conduite à l'armée allemande pendant la dernière guerre. Elles peuvent donc être considérées comme définitives et comme ayant reçu la *consécration de l'expérience*.

Deson côté le *Comité international de Genève*, par l'organe de son président, M. Gustave Moynier, soumit aux délibérations de l'Assemblée les points suivants qui avaient déjà été l'objet d'une discussion dans une réunion antérieure :

a. Les rapports à établir entre les Sociétés de secours et les autorités militaires en temps de guerre ;

*b.* Les précautions à prendre pour empêcher les abus dans l'usage du brassard international ;

*c.* Les moyens d'assurer une bonne police du champ de bataille après l'action, au point de vue du pillage et des mauvais traitements infligés aux victimes de la lutte.

*d.* L'observation des prescriptions hygiéniques quant à l'enterrement des morts ;

*e.* L'emploi d'un signe qui permette de constater facilement l'identité de chaque combattant et l'enregistrement exact des blessés, des morts et des prisonniers ;

*f.* La vulgarisation des principes de la Convention de Genève, spécialement parmi les soldats.

Une autre question, non moins importante, est celle qui a été soulevée incidemment par M. de Langenbeek, professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Berlin. Elle concerne l'autorisation qui, d'après l'honorable membre, devrait être accordée aux puissances neutres de mettre à la disposition des armées belligérantes, un certain nombre de médecins militaires, pour donner leurs soins aux malades et blessés pendant la guerre.

Cette proposition, à laquelle nous crûmes devoir nous rallier, dans un but tout à la fois scientifique et humanitaire, puisque les services que rendraient, dans cette circonstance, les médecins militaires ne pourraient qu'augmenter leur expérience et profiter à leurs propres compatriotes, cette proposition, disons-nous, fut vivement combattue par plusieurs membres qui crurent y voir une atteinte portée au *principe de la neutralité*.

Elle finit cependant, après avoir été amendée par son auteur, par être adoptée à une assez forte majorité par les délégués des comités de secours.

Une troisième et dernière particularité du congrès de Berlin est celle relative à la visite que nous fûmes appelé à faire, conjointement avec les autres membres, des principaux établissements hospitaliers de la capitale, des baraques et du matériel des ambulances de l'armée.

Les résultats de cette visite présentant un grand intérêt, nous avons cru devoir les consigner dans un rapport spécial que nous adressâmes au ministre de la guerre à notre retour de Berlin, et dont on pourra prendre connaissance à la fin de ce livre. (*V. annexe 11*).

Cependant, si les Sociétés de secours aux militaires blessés en temps de guerre avaient pris une grande extension dans les divers Etats de l'Allemagne, elles ne s'étaient point développées avec moins de rapidité et d'entrain en Hollande, pays essentiellement hospitalier, et où les sentiments philanthropiques et humanitaires sont profondément enracinés dans les masses.

Seulement ici, la charité, au lieu de revêtir les formes d'un congrès comme à Berlin, se manifesta par une *Exposition internationale* de tous les objets qui peuvent servir au soulagement des malades et des blessés en temps de guerre.

Cette exposition s'ouvrit dans le courant du mois de septembre 1869 à La Haye.

Invités à y prendre part par la Commission directrice, nous crûmes ne pouvoir mieux répondre à cette gracieuse invitation qu'en envoyant à cette exposition, avec l'assentiment du ministre, un spécimen des différents engins, instruments, appareils, etc., appartenant au matériel des ambulances de l'armée.

Voici quelle était la liste exacte de ces objets :

1° Nouvelle voiture d'ambulance avec brancards, etc.;

- 2° Pharmacie de campagne ;
- 3° Havre-sac d'ambulance du nouveau modèle ;
- 4° Attelles modelées et non modelées en carton ;
- 5° Série complète d'instruments de chirurgie.

Bien qu'organisée sur une échelle moins vaste que celle de Paris, l'Exposition internationale de La Haye n'en a pas moins été fort remarquable tant par le nombre d'instruments et d'engins de toute nature qui y figuraient que par leur nouveauté et leur extrême variété.

Nous citerons pour exemples : une *barque élégante et parfaitement aménagée* destinée au transport des malades et des blessés en temps de guerre ; une *cuisine de campagne portative* ; un *brancard en acier élastique à roues* ; une *gourde de soldat fort ingénieuse*, etc., etc.

Ainsi que nous le disions plus haut, le succès que le matériel d'ambulance belge a obtenu à cette Exposition a été très-grand. On en jugera par le compte-rendu suivant que nous extrayons du *Dagblad*, journal de la localité : « Les objets de pansement, etc., exposés par la Belgique, dit ce journal, sont remarquables à plus d'un titre et méritent d'attirer l'attention. Les attelles modelées et non modelées du docteur Merchie, inspecteur-général du service de santé de l'armée, intéressent particulièrement ; nous citerons aussi la collection d'instruments, dont sont pourvus les hôpitaux militaires belges, le sac d'ambulance, la voiture d'ambulance et la pharmacie de campagne.

» L'accueil si flatteur que Sa Majesté a daigné faire à MM. Merchie et Coquilhat, colonel d'artillerie, ainsi qu'aux autres exposants, a pu les convaincre combien la Hollande apprécie les sentiments d'humanité dont la Belgique a fait preuve en cette circonstance, en même



temps que les progrès de la science et de l'industrie. »

A la suite de l'Exposition de La Haye, une médaille d'or et une médaille d'argent ont été décernées par la Commission directrice à l'*Administration militaire belge*. Le Roi lui-même voulant s'associer à ce témoignage de gratitude nationale, a daigné accorder à M. le lieutenant-général Renard, ministre de la guerre, le grand cordon de l'ordre du Lion néerlandais (1).

Pour nous résumer, nous dirons que nos deux excursions à Berlin et à La Haye, si elles n'ont pas produit des résultats extraordinaires, sont venues du moins prouver une chose : c'est qu'en fait d'institutions médicales mili-

---

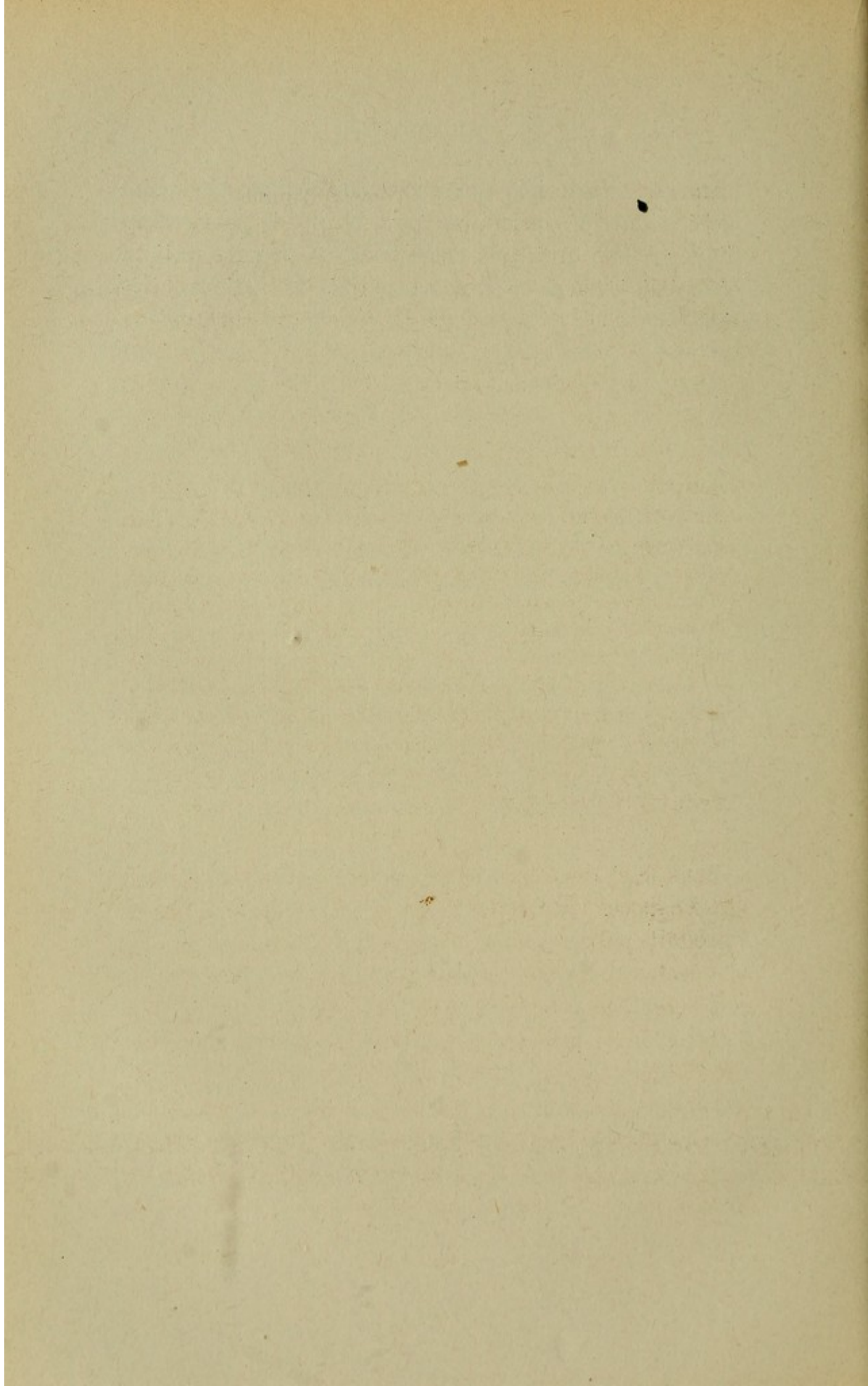
(1) La réception qui nous a été faite à La Haye, où nous n'avions aucun caractère officiel, n'a été ni moins sympathique, ni moins cordiale qu'à Berlin.

Leurs Majestés le Roi et la Reine se sont montrées à notre égard d'une gracieuseté et d'une bienveillance toutes particulières. Nous reçûmes également des invitations de plusieurs personnes de la haute société de La Haye.

Le Roi a paru fort touché lorsque nous lui apprîmes que nous étions un des anciens élèves du docteur Evrard, de Bruxelles, son médecin particulier. A différentes reprises, pendant sa visite à l'Exposition, il voulut bien nous faire appeler, soit pour nous montrer des objets à l'usage du soldat, pour lequel il professe une grande sollicitude, soit pour nous demander notre avis sur des points qui avaient fixé tout particulièrement son attention.

Il nous entretint aussi beaucoup d'un établissement charitable qu'il a fondé à Brombeck, près d'Arnheim, et qui est exclusivement destiné aux *invalides des Indes*. Il manifesta le désir que nous allassions le visiter avant de quitter la Hollande; ce que nous fîmes, en effet, avec notre compagnon de voyage, le colonel Coquilhat. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que le cadre de ce travail ne nous permette pas de donner ici une description détaillée de ce bel établissement, qui n'a son pareil nulle part et n'a qu'un seul tort, à nos yeux, c'est de n'être pas assez connu.

taires et de matériel d'ambulance, la Belgique n'est point restée en arrière des autres pays, et qu'elle peut revendiquer à bon droit une large part des progrès qui ont été réalisés sous ce rapport parmi les nations civilisées.



## II

SOMMAIRE. — Nécessité d'une bonne organisation du service de santé de l'armée. — Situation de ce service au moment de la mise de l'armée sur le pied de guerre. — Insuffisance du personnel sanitaire. — Appels successifs faits par la voie du *Moniteur* aux médecins civils. — Formation des ambulances divisionnaires. — Fixation du personnel sanitaire dans les diverses ambulances. — Répartition du matériel dans les états-majors des corps d'armée et des divisions. — Approvisionnements pharmaceutiques et chirurgicaux des ambulances. — Fixation des hôpitaux d'évacuation. — Mouvements de concentration de l'armée et des ambulances vers la frontière française. — Bataille de Sedan. — Positions occupées par les ambulances avant, pendant et après la bataille.

—

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes attaché à exposer les améliorations et les perfectionnements introduits par nous dans le service sanitaire de l'armée, abstraction faite de son organisation et de l'importance numérique du personnel et du matériel.

Nous allons actuellement étudier ce service dans ses divers éléments constitutifs et indiquer les mesures qui ont été prises, lors de la mise de l'armée sur le pied de guerre, pour lui donner tous les développements nécessaires et le mettre à même de fonctionner avec toute la promptitude et la régularité désirables.

Et d'abord, quelle extension convient-il de donner au cadre permanent du personnel sanitaire, pour le mettre dans un rapport convenable avec la force de l'armée?

Telle est la question qu'il importe avant tout d'examiner ici, et que nous allons tâcher de résoudre le plus brièvement possible.

La nécessité d'une bonne organisation du service de santé de l'armée est une chose qu'il est à peine nécessaire de démontrer. Elle s'explique et se justifie en quelque sorte d'elle-même.

Voici dans quels termes nous nous sommes exprimé à ce sujet, dans la séance du 29 juin 1871 de la *Commission mixte de réorganisation de l'armée* :

« Dans son rapport sur la mobilisation de l'armée en 1870, Monsieur le ministre de la guerre a fait une part très-large à la question relative au service de santé.

» C'est qu'en effet ce service a acquis de nos jours une importance qu'il n'avait pas autrefois. Cette importance il la doit, non-seulement aux modifications que l'art de la guerre a subies, à la force numérique des armées modernes, à la rapidité avec laquelle elles sont mises en mouvement, mais encore et surtout aux perfectionnements apportés aux armes de guerre, perfectionnements qui les rendent si redoutables et si meurtrières.

» Il la doit également, on ne saurait le contester, aux sentiments d'humanité qui se sont révélés dans les masses, à la vue de ces effroyables carnages accomplis sur les champs de bataille et qui ne permettent plus de laisser sans secours et sans soins, les innocentes et infortunées victimes de la guerre.

» L'opinion publique, justement inquiète, a fixé sur ce point toute son attention : elle demande avec instance,

elle exige même que les moyens de conservation soient améliorés et mis dans un rapport convenable avec les agents de destruction.

» Ce qu'il importe avant tout, c'est que ces secours soient prompts, rapides, instantanés, car ce n'est qu'à ce prix qu'ils sont réellement efficaces, et ces conditions, il n'est permis de les obtenir qu'à l'aide d'un personnel sanitaire nombreux et convenablement organisé.

» Par personnel sanitaire, nous entendons surtout parler ici du *service médical officiel*, de celui qui appartient à l'armée active, qui la suit pas à pas, ne la quitte jamais, fût-ce même sous le feu de l'ennemi, et qui est en quelque sorte *l'avant-garde de la charité* sur le champ de bataille.

» On ne peut se faire illusion, il existe des circonstances où ce personnel, si nombreux qu'il soit d'ailleurs, sera toujours insuffisant. C'est ce qui arrive après les grandes batailles. Mais ces faits, purement exceptionnels, n'infirmen en rien le principe que nous proclamons ici. Et d'ailleurs, n'est-ce donc rien que d'arracher quelques victimes à une mort certaine, en arrêtant une hémorrhagie, en pansant une plaie grave? N'est-ce donc rien que d'appliquer un appareil sur un membre brisé, qui permet de transporter instantanément le blessé à l'ambulance, sans danger ni souffrance? N'est-ce donc rien enfin pour le soldat, que d'avoir la certitude, s'il vient à tomber, qu'il sera secouru immédiatement et ne sera plus exposé à être écrasé sous le piétinement des chevaux et sous les roues des pièces d'artillerie? Une pareille certitude, il faut en convenir, suffirait à elle seule pour donner de la confiance au plus timoré et pour ranimer son courage abattu. »

Et plus loin :

« N'ayant pas été appelé à l'honneur de faire partie de la Commission instituée par arrêté royal du 19 décembre 1866, pour la réorganisation de l'armée, nous ne nous sommes point trouvé dans l'occasion d'exprimer publiquement nos vues sur les améliorations réclamées par le service de santé de l'armée. Toutefois, nous devons à la vérité de déclarer que, dès que la Commission eût terminé ses travaux, nous adressâmes au ministre de la guerre un rapport détaillé dans lequel, après avoir exposé *l'insuffisance numérique du personnel médical*, nous fîmes connaître l'indispensable nécessité, en présence des augmentations projetées, d'élargir le cadre des officiers du service de santé dans des proportions convenables.

» Les événements de la dernière guerre, en confirmant nos prévisions sur ce point, sont venus en quelque sorte donner une consécration nouvelle à nos idées de réforme, etc.... »

Le service sanitaire, tel qu'il est établi aujourd'hui dans l'armée allemande, nous paraissant remplir toutes les conditions que nous venons d'exposer, nous croyons nécessaire d'en donner ici un court aperçu, ne fût-ce que pour servir de point de comparaison avec celui de l'armée belge.

Ce n'est guère que depuis Sadowa que la Prusse a senti le besoin de mettre son personnel sanitaire sur un pied convenable et mieux en rapport avec les changements apportés à son état militaire.

Jusque-là, ainsi que le déclare le docteur Loëffler, médecin en chef de l'armée prussienne, dans son ouvrage intitulé : *Das Preussische militär Sanitätswesen und*

*seine Reform*, ce service était resté, sinon défectueux, du moins incomplet et d'une infériorité que la guerre du Schleswig-Holstein avait déjà rendue évidente : « Les guerres, dit M. Loëffler, sont les plus puissants mobiles des organisations militaires, et les événements de 1864, et plus encore ceux de 1866, firent reconnaître la nécessité d'une réforme radicale. »

Dans l'armée prussienne, tous les corps de troupe ou fractions de corps, agissant isolément, possèdent leur personnel sanitaire et leur matériel spécial.

Ce personnel, en temps de guerre, diffère peu sous le rapport numérique de ce qu'il est en temps de paix.

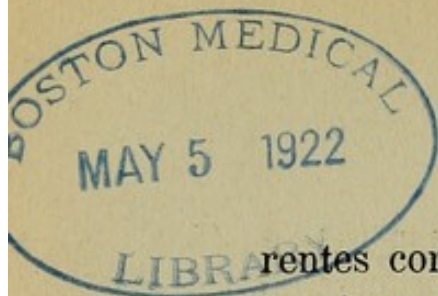
L'infanterie, les chasseurs et les tirailleurs ont, par bataillon, deux médecins : un médecin supérieur (*oberstabs-Arzt* ou *stabs-Arzt*) et un médecin-adjoint (*assistentz-Arzt*).

Un régiment de cavalerie mobile possède trois médecins, un médecin supérieur et deux médecins assistants. Pendant la paix, le nombre de ces derniers varie avec le nombre de garnisons dans lesquelles le régiment est dispersé.

L'artillerie compte, sur le pied de paix, par division, deux médecins, comme pour un bataillon d'infanterie, ce qui fait huit médecins (4 supérieurs et 4 assistants) par régiment d'artillerie de campagne qui se compose de trois divisions à pied et d'une division montée. En temps de guerre, le nombre des médecins est plus grand, non-seulement parce qu'alors on ajoute au régiment les colonnes de munitions, mais encore, à cause de l'éventualité d'une action isolée des batteries.

Les bataillons du génie ont chacun deux médecins, en temps de paix; mais, en cas de mobilisation, les diffé-





rentes compagnies se divisant en télégraphistes, pontonniers, mineurs, ouvriers de chemin de fer, etc., on attache à chacune d'elles un médecin assistant.

Enfin, le bataillon du train possède également un médecin en temps de paix. Ce n'est qu'en temps de guerre qu'on y ajoute deux assistants, qui sont chargés d'assurer le service près des escadrons du train, des colonnes de provision, de boulangerie, d'ambulance, etc.

Voici le tableau du personnel sanitaire de l'armée prussienne, tel qu'il existait en 1869 :

Inspecteur général . . . . .	1
Médecins principaux (trois classes). . . . .	14
Médecins de régiment (deux classes) . . . . .	207
Médecins de bataillon (trois classes) . . . . .	317
Médecins-adjoints (deux classes) . . . . .	623
Aspirants ou élèves médecins....	nombre indéterminé.

Les emplois d'*aspirants-médecins* sont remplis par de jeunes docteurs qui font, en cette qualité, leur année de service obligatoire, ou par des élèves en médecine qui n'ont pas terminé leurs études. Ces aspirants sont assimilés au grade de sous-officier porte-épée (*portepée-unterofficier*).

Les *médecins*, proprement dits, se recrutent parmi les jeunes docteurs sortis des académies, ou écoles de médecine militaires, et parmi les médecins civils qui font leur année de service obligatoire et qui manifestent le désir d'entrer dans le corps de santé militaire. Après six mois de service en qualité de sous-aide, tout candidat est admis à concourir pour l'avancement. Celui-ci ne se fait plus désormais qu'au choix.

Lorsque les sous-aides en congé illimité sollicitent un emploi de médecin dans l'armée, ils sont tenus à faire

six semaines de service à titre d'essai, et, après ce temps, on prend une décision. Les médecins qui sont officiers dans la landwehr ne sont pas soumis à cette épreuve, mais ils remplissent, pendant quatre semaines, les fonctions de médecin-assistant dans un hôpital avant d'être brevetés dans ce grade.

« Il n'est pas une armée, dit M. Loëffler à qui nous empruntons ces détails, qui, en cas de mobilisation, soit aussi bien partagée que l'armée prussienne, sous le rapport du personnel sanitaire, à cause du service obligatoire. »

L'organisation du service de santé de l'armée belge, comme nous allons le voir, est fort éloignée d'une situation aussi favorable.

Sous l'ancien gouvernement, le personnel des médecins attachés aux régiments était, à peu de chose près, le même qu'il est aujourd'hui en Prusse. Mais après la révolution de 1830, il subit une réforme radicale.

Il fut partagé en deux catégories : *le personnel des hôpitaux* et *le personnel des corps*.

La première catégorie fut constituée par les *médecins principaux*, les *médecins de garnison* et les *médecins adjoints*; la seconde catégorie comprit une seule classe de médecins : les *médecins de bataillon*.

En 1832, l'expérience ayant démontré la nécessité d'attacher à chaque régiment un officier de santé chargé de la direction du service, on créa le grade de *médecin de régiment*. Mais cette disposition ne changea en rien la composition du personnel des régiments d'infanterie, qui resta fixée, comme par le passé, au chiffre de *quatre*, y compris le médecin du dépôt.

En 1847, un arrêté royal décida que, sur pied de guerre,

le personnel médical de chaque régiment d'infanterie serait augmenté *d'un médecin de bataillon*.

La même mesure fut appliquée au régiment du génie, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie, auquel la division du train est annexée. Il fut décidé en même temps que, sur le pied de guerre, les batteries à cheval et les batteries montées recevraient chacune un médecin de bataillon ou adjoint.

La loi du 5 avril 1868 sur l'organisation de l'armée, à l'exception des six médecins attachés aux deux régiments d'artillerie de nouvelle formation, n'apporta aucun changement à l'état de choses existant.

En somme, voici quelle était, en 1870, la composition du personnel médical de l'armée :

Inspecteur général . . . . .	1
Médecins principaux (deux classes) . . . . .	11
Médecins de régiment (id.) . . . . .	30
Médecins de bataillon (id.) . . . . .	72
Médecins-adjoints . . . . .	20
Elèves-médecins soldés et non soldés... environ	60

Ce qui fait un médecin pour mille hommes environ ; tandis qu'en Prusse, on en compte un pour trois ou quatre cents hommes.

Or, nous n'hésitons pas à le déclarer : *ces limites sont insuffisantes pour le pied de paix et compromettantes pour le service de guerre*.

En effet, lorsque les graves événements de 1870 sont venus surprendre la Belgique, ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'il a été possible, par la pénurie du personnel médical, d'assurer les différents services. Ces difficultés, qui ne se rencontrent pas au même degré dans les autres corps, constituent une anomalie dange-

reuse qui compromet les plus hauts intérêts. L'armée forme un tout qui ne peut souffrir dans aucune de ses parties.

Il y aurait sans doute une grande exagération à vouloir créer pour notre pays les nombreuses ressources sanitaires qu'exigent les grandes armées étrangères. Notre neutralité, la destination uniquement défensive de notre armée, réclament une organisation plus simple et plus facile des secours nécessaires à nos malades et à nos blessés. Mais cette organisation des secours médicaux et surtout leur rapide administration exigent, comme nous le disions tout à l'heure, un personnel suffisant et exercé.

Le passage du pied de paix au pied de guerre mettait dans l'obligation de pourvoir à 78 emplois de médecin de bataillon et de médecin-adjoint. L'appel fait par le *Moniteur* pour combler ces vides, n'a produit que le faible résultat suivant : 8 docteurs ont été commissionnés en qualité de médecins de bataillon ; 22 élèves du premier doctorat, ou candidats en médecine, ont été commissionnés en qualité de médecins-adjoints.

Il restait donc 40 emplois, *non compris le personnel des ambulances*, auxquels il n'a pu être pourvu qu'en doublant les fonctions d'une partie du personnel.

Ces chiffres portent avec eux leur enseignement. Ils démontrent clairement qu'on ne peut improviser un corps de santé militaire, ou du moins qu'on ne peut compter sur l'adjonction, à un moment donné, d'un nombre suffisant d'auxiliaires. Cette condition même venant à être remplie, ne répondrait encore qu'à une partie de la question, qui comprend les garanties désirables de savoir, d'expérience et même d'initiation aux habitudes et aux mœurs du soldat. Ces qualités ne

peuvent se rencontrer chez des jeunes praticiens ou des élèves en médecine, incapables, pour la plupart, de remplir d'autres fonctions que celles d'aide ou de sous-aide.

Qu'il nous soit permis d'émettre ici une opinion sur les causes qui rendent si précaire l'organisation du service médical sur pied de guerre dans notre armée. C'est qu'une longue tranquillité, des raisons d'économie, le recours si incertain à des compléments du personnel, le fonctionnement, enfin, si régulier en apparence, du service ont trop fait oublier qu'ici, comme dans les questions sociales les plus élevées, *prévoir c'est gouverner*. Sans doute, il a toujours été possible de pourvoir à toutes les nécessités avec le personnel restreint que nous possédons ; mais ce résultat n'a pu être obtenu que par des mutations incessantes, en doublant les fonctions, et par des suppléants civils.

Une bonne organisation ne saurait, sans danger, comporter de pareils expédients : elle doit être assez forte, en temps ordinaire, pour assurer une facile transition au service d'une entrée en campagne.

Et, à ce propos, nous devons rappeler que l'organisation française, qui a servi de base à la nôtre, est elle-même tellement insuffisante que, d'après le médecin principal Chenu, le personnel devrait être doublé pour assurer les conditions du pied de guerre. Cette inconsistency est rendue plus manifeste encore dans notre armée par les nombreux emplois spéciaux qui absorbent une forte partie du personnel des corps. Tels sont : l'école d'équitation, l'école des enfants de troupes, les écoles régimentaires, les forts du Bas-Escaut, le bataillon de discipline, les officiers pensionnés à Bruxelles, l'institut ophthalmique, l'administration centrale du service de santé.

Voici, du reste, dans quels termes le ministre de la guerre lui-même a rendu compte de la situation du service de santé dans son *Rapport sur la mobilisation de l'armée en 1870* :

« La mise de l'armée sur le pied de guerre, dit ce haut fonctionnaire, imposa la nécessité de compléter rapidement les cadres du service de santé, et de pourvoir au personnel et au matériel des ambulances.

» Sortant subitement d'une situation qui, pendant de longues années, nous avait permis de réduire le personnel sanitaire à un chiffre à peine suffisant pour le service des garnisons, l'administration se trouva en présence de difficultés qui n'étaient pas sans importance.

» D'après le cadre organique, le pied de guerre comportait déjà une augmentation de 45 médecins et de 22 vétérinaires, et on pouvait prévoir que le fractionnement auquel quelques corps seraient soumis, obligerait encore à de nouveaux accroissements.

» L'administration n'avait, en outre, prévu que très-imparfaitement la nécessité d'un personnel médical pour les ambulances des grands états-majors, des divisions, des réserves de cavalerie et d'artillerie; elle n'avait pas prévu non plus qu'il faudrait distraire des cadres des corps un certain nombre de médecins pour les hôpitaux et les infirmeries temporaires.

» Telles s'offraient les nécessités auxquelles il était urgent de subvenir; elles présentaient certes des obstacles, sinon insurmontables, du moins très-difficiles à vaincre.

» Pour assurer les différents services, on se trouva dans l'obligation d'élever les médecins-adjoints au grade de médecins de bataillon commissionnés, les élèves du

premier doctorat en médecine à celui de médecins-adjoints commissionnés, et, en outre, de faire un appel aux médecins civils.

» Cet appel, fait par le *Moniteur* et par toutes les voies de publicité, ne répondit pas à l'attente du gouvernement. *Huit médecins* seulement acceptèrent une commission de médecins de bataillon. Il y a lieu de craindre que ce genre de recrutement ne produise jamais des résultats plus complets.

» La cause de ce peu d'empressement à occuper un emploi dans l'armée s'explique par le sacrifice d'une clientèle même restreinte, par les frais d'équipement, d'achats de chevaux, etc., mis en regard d'une position très-éphémère.

» L'entrée en fonctions de ces auxiliaires, qui n'avaient aucune connaissance des règlements militaires, ni de leurs rapports avec le commandement, ne s'est pas faite sans donner lieu à quelques observations. Toutefois, il est juste de reconnaître que leur initiation à la vie militaire paraît s'être établie assez rapidement.

» On fut contraint d'affecter au service des batteries de simples candidats en médecine, ayant subi l'examen du 1<sup>er</sup> doctorat, mais on avait eu soin de s'assurer que ces jeunes médecins-adjoints possédaient des connaissances suffisantes pour occuper cet emploi, qui n'exige aucune initiative et se trouve placé sous le contrôle permanent des médecins divisionnaires.

» L'administration offrit également des commissions de médecins-adjoints à la jeunesse des écoles, c'est-à-dire aux candidats en médecine. Elle espérait les utiliser dans les ambulances ; mais elle a bientôt dû reconnaître que, sauf un très-petit nombre de sujets capables, ces jeunes

gens connaissaient à peine les premiers éléments de la pratique chirurgicale.

» Pour obvier à ce grave inconvénient, l'inspection générale du service de santé ordonna aux médecins principaux dirigeant le service des hôpitaux de Bruxelles et de Louvain, d'ouvrir pour l'instruction de ces jeunes gens un cours pratique de bandages et de pansements des grandes plaies.

» Le personnel médical des ambulances, tel qu'il a été formé au début, ne constituait qu'un cadre d'attente qui devait être complété à mesure des besoins. Il se composait d'un médecin principal, d'un ou deux médecins de régiment ou de bataillon, de médecins-adjoints, d'élèves-médecins et d'un pharmacien.

» Malgré leur réduction à cette simple organisation, les ambulances ont rendu de grands services, en suppléant à l'insuffisance du personnel des corps et des établissements hospitaliers situés dans les circonscriptions occupées par les troupes.

» En résumé, l'expérience qui a été faite prouve *l'insuffisance du personnel médical*. Il serait à désirer qu'une organisation assez large du pied de paix permît d'assurer le service des corps dans le cas de mobilisation instantanée. Sans doute, on se verra toujours dans l'obligation de recourir à un appel d'auxiliaires; mais, outre la difficulté de leur recrutement, leur adjonction ne peut rendre de bons services que dans les hôpitaux et les ambulances, sous la direction des médecins de l'armée.

« Ce sera donc une des préoccupations de l'administration de la guerre, d'aviser aux moyens de satisfaire, dans la mesure du possible, aux nécessités du service, aussi



bien en temps de guerre qu'en temps de paix, et rechercher les moyens d'élever le niveau des connaissances pratiques des officiers de santé et de les initier à tous les détails du service. Ces mesures devront s'étendre nécessairement au personnel des infirmiers militaires qui, étant les auxiliaires indispensables du médecin sur le champ de bataille, doivent posséder une instruction appropriée à leurs fonctions spéciales. »

Voyons maintenant comment furent organisées les ambulances et de quelle manière on parvint à les répartir dans les différentes divisions de l'armée. Mais auparavant, examinons comment l'armée elle-même fut partagée.

On sait que les forces militaires dont la Belgique pouvait disposer au moment de la guerre, s'élevaient à *cent mille hommes environ*.

Ces forces furent partagées en deux grandes fractions : *l'armée d'observation et l'armée d'Anvers* (1).

*L'armée d'observation*, sous le commandement du lieutenant-général baron Chazal, était plus particulièrement destinée à la défense du territoire et à se porter sur les points de nos frontières qui auraient réclamé sa protection.

---

(1) Il avait été primitivement décidé qu'il n'y aurait qu'une seule armée, sous le commandement suprême du Roi. Mais des motifs que nous ignorons, ont fait abandonner ce plan d'organisation et adopter la formation de *deux armées* dont, pour notre part, nous n'avons jamais bien compris la nécessité. Ce que nous disons ici, du reste, a été pleinement confirmé par le ministre de la guerre lui-même dans son rapport : « Cette organisation, dit-il, empruntée aux armées qui avaient fait la guerre, a bientôt paru *défectueuse*, à cause de la complication des rouages trop nombreux qui la composaient. »

C'était l'armée véritablement *active*.

Elle se composait de deux corps.

Le premier corps, sous les ordres du lieutenant-général Sapin, comprenait trois divisions d'infanterie de deux brigades chacune, et une brigade de cavalerie légère.

Le deuxième corps, sous le commandement de S. A. R. le Comte de Flandre, était composé de deux divisions d'infanterie et d'une brigade de cavalerie de réserve.

En outre, à l'armée d'observation se trouvaient annexés : 1<sup>o</sup> la réserve de cavalerie; 2<sup>o</sup> la réserve d'artillerie; 3<sup>o</sup> le parc d'artillerie; 4<sup>o</sup> le parc du génie.

L'armée d'Anvers, sous le commandement du lieutenant-général Eenens, n'était, à proprement parler, qu'une forte garnison. Elle se composait de toutes les troupes préposées à la défense d'Anvers et des positions fortifiées qui en dépendent. L'infanterie, formée des quatrièmes bataillons, se composait d'une division de deux brigades qui prit le nom de *Division mobile du camp retranché*. Le reste était constitué par l'artillerie de siège, le génie, le train d'artillerie, etc.

C'est d'après cette organisation de l'armée que les ambulances, qui durent être en quelque sorte improvisées, furent établies.

Elles furent partagées entre les différentes divisions et constituèrent les ambulances dites *divisionnaires*.

Le grand quartier-général royal, le quartier-général de l'armée d'observation et les quartiers-généraux des premier et deuxième corps reçurent également la leur. Ces dernières étaient considérées comme des *ambulances de réserve*.

Il y avait donc, en tout, *onze ambulances*.

Le nombre total des officiers de santé attachés à ces diverses ambulances s'élevait à 86.

Chaque ambulance comptait en moyenne 6 officiers de santé, savoir : 1 médecin principal ou de régiment, 4 médecins de bataillon ou adjoints et 1 pharmacien ; ce qui constitue à peu près le chiffre réglementaire admis dans les ambulances françaises et prussiennes (1).

A ce nombre, on pouvait encore ajouter 15 médecins des différents corps qui, après une action de guerre, peuvent prêter leur concours à l'ambulance divisionnaire.

Il est bon aussi de noter en passant que, d'après les ordres du ministre de la guerre, le personnel médical des ambulances ne devait entrer en fonctions que *successivement et au fur et à mesure des besoins*. C'est ce qui explique pourquoi un grand nombre d'officiers de santé ont mis un certain temps avant d'arriver à leur destination, et ont justifié ainsi les plaintes qui se sont produites sur *l'insuffisance du personnel*, insuffisance qui est devenue surtout manifeste lorsque l'armée a commencé ses opérations.

Quant au *matériel d'ambulance* proprement dit, il était constitué de la manière suivante :

- 58 voitures suspendues à quatre roues ;
- 27 voitures à deux roues ;

---

(1) Le personnel sanitaire d'une ambulance divisionnaire, en France, se compose de 1 médecin-major de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> classe, de 7 médecins aides-majors ou sous-aides, et de 1 pharmacien aide-major.

Il en est à peu près de même en Prusse. Seulement, ici les médecins subalternes ou assistants sont en plus grand nombre, ce qui s'explique par le chiffre plus élevé des officiers de santé de cette catégorie dans l'armée prussienne.

20 cacolets;

21 fourgons de pharmacie;

116 fourgons à bagages, etc.

A ces moyens de transport, il convient d'ajouter les *wagons de chemin de fer*, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avaient été appropriés pour le transport des hommes gravement blessés. Ces wagons étaient au nombre de 40 et pouvaient transporter 240 blessés couchés, soit 6 par wagon.

Les moyens de transport pour les blessés sur le champ de bataille consistaient en brancards de trois catégories : les brancards simples du nouveau modèle, au nombre de 200 ; les brancards à roues (système Gauvin) pouvant se dédoubler, au nombre de 50, et les brancards anciens (système Percy), en nombre indéterminé.

Chaque fourgon de pharmacie contenait les médicaments, instruments, objets de pansement, appareils modelés, etc., représentant environ 1,454 pansements simples ou composés ; ce qui constitue, pour les 21 fourgons, 30,534 pansements. A ces ressources, il y avait encore à ajouter les approvisionnements contenus dans les caisses à médicaments, les sacs et les sacoches d'ambulance appartenant aux différents corps de troupe.

On pourra se faire une idée de l'importance de ces approvisionnements en consultant les tableaux qui se trouvent à la fin de ce livre, et où sont reproduites les listes officielles des objets contenus dans chacun de ces moyens de transport. (*Voir annexes 12 et 13.*)

Voici de quelle façon le matériel des ambulances a été réparti entre les divers états-majors de l'armée :

1° Quartier-général royal : 2 voitures suspendues à quatre roues (modèle 1868) et 1 fourgon de pharmacie ;

2° Quartier-général de l'armée d'observation : 2 voitures suspendues à quatre roues et 2 fourgons de pharmacie ;

3° Quartier-général du 1<sup>er</sup> corps : 2 fourgons de pharmacie de réserve (1) ;

4° Première division d'infanterie : 10 voitures suspendues à quatre roues, 6 voitures à deux roues, 4 cacolets et 2 fourgons de pharmacie ;

5° Deuxième division d'infanterie : 10 voitures suspendues à quatre roues, 6 voitures à deux roues, 4 cacolets et 2 fourgons de pharmacie ;

6° Troisième division d'infanterie : 10 voitures suspendues à quatre roues, 6 voitures à deux roues, 4 cacolets et 2 fourgons de pharmacie ;

7° Quartier-général du 2<sup>e</sup> corps d'armée : 2 fourgons de pharmacie de réserve ;

8° Quatrième division d'infanterie : 10 voitures suspendues à quatre roues, 5 voitures à deux roues, 4 cacolets et 2 fourgons de pharmacie ;

9° Cinquième division d'infanterie ou division mobile du camp retranché : 5 voitures suspendues à quatre roues, 4 voitures à deux roues et 2 fourgons de pharmacie ;

10° Réserve de cavalerie : 5 voitures suspendues à quatre roues, 4 voitures à deux roues et 2 fourgons de pharmacie ;

---

(1) On n'a pas cru devoir attacher aux quartiers-généraux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> corps d'armée, des *fourgons suspendus* pour le transport des blessés, par la raison que ces quartiers-généraux, étant réunis à ceux des divisions, il y aurait en quelque sorte double emploi. Du reste, nous n'avons jamais été consulté sur ce point.

11° Réserve d'artillerie : 4 voitures suspendues à quatre roues, et 2 fourgons de pharmacie.

On le voit, l'armée belge, quoi qu'on en ait dit, avait encore à sa disposition un matériel d'ambulance assez respectable et qui pouvait, jusqu'à un certain point, rivaliser avec celui de l'armée française (1).

Les diverses ambulances que nous venons d'indiquer, étaient desservies par un personnel d'administration composé de 11 officiers, 8 commis de différentes classes, 9 infirmiers-majors et 152 infirmiers. L'administration de la guerre avait dû prévoir également la nécessité où l'on pourrait se trouver de créer des *infirmeries temporaires d'ambulance*, dans les localités privées d'établissements militaires, et elle avait donné des instructions particulières, en vue de cette éventualité. (*Voir annexes 14 et 15.*)

« Malgré le soin avec lequel l'administration a or-

---

(1) Nous devons à la vérité de déclarer que ce n'est que depuis quelques années que l'armée française possède un matériel spécial pour le transport des blessés. Avant cela, ce service se faisait *au moyen de voitures de réquisition ou de voitures auxiliaires*.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le mémoire du général Guillaumot, cité plus haut :

« Les voitures qui entrent dans la composition des ambulances divisionnaires, ne servent qu'au transport des caisses de chirurgie et de pharmacie, des appareils et ustensiles divers, des objets d'approvisionnement et du linge à pansement nécessaires au service de santé.

» Pour le transport des blessés, les règlements prescrivent de réunir à la suite des dépôts d'ambulance, des *voitures garnies de paille, de cerceaux et de toiles*, autant que faire se peut. On doit se procurer ces voitures *par voie de réquisition*, sur les lieux mêmes, ou les prendre dans le parc des voitures auxiliaires formé à la suite de chaque division; mais l'occupation de l'Algérie et la guerre entreprise contre les Russes, ont fait comprendre dans la composition des ambulances françaises *un nouveau matériel destiné à transporter les blessés.* »

ganisé les ambulances, dit M. le Ministre dans son rapport cité plus haut, on doit reconnaître que ce service a laissé à désirer sous plusieurs rapports. D'une part, les attelages n'ont pu être achetés que successivement, de sorte que les voitures ont mis du retard à rejoindre les divisions auxquelles elles étaient destinées et qui, par suite des événements, changeaient fréquemment de position. D'autre part, le personnel des conducteurs a dû être improvisé, tiré de différents corps et préparé à un service pour lequel il n'avait reçu aucune instruction préalable. Il en est résulté de graves inconvénients. »

Ajoutons encore que l'administration supérieure s'est vue dans l'obligation de fermer momentanément quelques hôpitaux et infirmeries, tels que : Mons, Tournai, Ypres, Ostende, Bruges, Arlon, Charleroi, etc, qui n'avaient plus leur raison d'être et couraient même le risque, par leur situation à proximité de la frontière, de tomber au pouvoir de l'ennemi.

Par contre, elle crut devoir désigner quelques établissements pour servir au besoin d'*hôpitaux d'évacuation*.

De ce nombre, nous citerons les hôpitaux de Namur, Liège, Louvain, Bruxelles, Malines et surtout l'infirmerie du camp de Beverloo qui, grâce aux vastes constructions qui s'y trouvent annexées, pouvait recevoir un grand nombre de malades et de blessés à la fois.

Ici devraient se terminer nos observations sur les ambulances de l'armée ; mais il nous a paru que notre tâche ne serait pas complète, si nous n'entrions dans quelques détails sur les mouvements que ces ambulances ont exécutés depuis l'époque de leur formation jusqu'après la bataille de Sedan, mouvements qui nécessairement étaient subordonnés à ceux de l'armée.

Rappelons d'abord qu'à l'époque où la guerre éclata d'une manière si inopinée (15 juillet 1870), une partie de l'armée belge était réunie, sous le commandement du lieutenant-général baron Goethaels, au camp de Beverloo, pour s'y exercer aux grandes manœuvres annuelles.

Comme d'habitude, une ambulance divisionnaire s'y trouvait également établie. Elle était dirigée par un médecin principal ayant sous ses ordres le personnel médical et administratif nécessaire.

Cet officier de santé étant venu prendre congé de nous avant de se rendre à destination, nous lui adressâmes les paroles suivantes, que nous tenons à reproduire ici ; car elles sont en quelque sorte une prédiction des graves événements qui se sont produits peu de jours après (1).

« Le service dont vous allez être chargé, disions-nous, est de la plus haute importance. Il ne consiste plus, comme autrefois, dans le traitement de quelques malades à l'hôpital. Votre mission a un but beaucoup plus élevé. Attaché à l'état-major de la division campée, vous avez à vous entendre avec le général en chef sur tout ce qui

---

(1) Nous n'avons pas la prétention de nous ériger ici en prophète ; mais nous devons le dire sans détour, bien que dans notre pays on ne crût pas à la guerre et qu'on y vécût, même sous ce rapport, dans une parfaite sécurité, nous ne pûmes nous empêcher, pendant notre séjour à Berlin en 1869, d'admettre qu'on s'y préparait sérieusement à la guerre. Cela résultait non-seulement de tout ce que nous avions vu, mais encore de ce que nous avions entendu. Les personnes à qui nous fîmes part de nos réflexions et qui étaient à même d'être bien informées, se contentèrent de nous répondre que la Belgique *n'avait absolument rien à craindre*, et que, dans le cas d'un conflit avec la France, elle n'avait qu'une chose à faire : *maintenir sa neutralité*.



concerne la santé des troupes placées sous son commandement. Vous avez, en outre, à surveiller et à diriger l'instruction pratique du personnel placé sous vos ordres, et particulièrement du personnel attaché à l'ambulance divisionnaire. Rappelez-vous que le corps d'armée dont vous êtes le médecin en chef, se trouve sur un pied voisin du pied de guerre, que ce corps d'armée peut être appelé d'un instant à l'autre à se porter sur un point quelconque du territoire, et qu'il importe que vos subordonnés soient toujours prêts à le suivre partout où il se dirigera, afin d'être à même, le cas échéant, de porter les premiers secours aux malades et blessés, ainsi que cela se pratique en temps de guerre. »

Un mois s'était à peine écoulé depuis le jour où cet entretien eut lieu, que l'armée entière était mise sur le pied de guerre et que les troupes qui composaient le camp de Beverloo, recevaient l'ordre de se diriger à marches forcées vers la frontière, pour veiller à la défense du territoire et repousser toute tentative qui serait faite pour porter atteinte à notre neutralité!

Quoi qu'il en soit, les positions que l'armée d'observation occupa primitivement n'étaient que *provisoires* et furent nécessitées par le besoin où l'on se trouvait, de réunir sur certains points déterminés les troupes appartenant aux différentes divisions, ainsi que le matériel nécessaire à leur organisation. En un mot, l'armée n'était encore que sur *un pied de rassemblement*.

Les villes de Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Liège, etc., furent choisies pour l'emplacement des principaux états-majors. Ainsi, à Bruxelles, stationnaient le quartier-général royal, le quartier-général de l'armée d'observation, le quartier-général du 2<sup>e</sup> corps, etc. A Tirlemont et

environs, étaient réunis les quartiers-généraux du 1<sup>er</sup> corps et ceux des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions d'infanterie.

A Louvain, se trouvait le quartier-général de la réserve d'artillerie; à Liège, celui de la division de cavalerie de réserve, etc.

Il va sans dire que les ambulances, qui étaient alors en voie de formation, occupaient les mêmes points que les états-majors auxquels elles appartenaient.

Par une disposition ministérielle en date du 17 juillet 1870, nous fûmes désigné pour être attaché au quartier-général royal, en qualité de *médecin en chef de l'armée*. (Voir annexe 16.)

Quant au personnel médical des ambulances, il fut réparti de la manière suivante :

1<sup>o</sup> *Ambulance du quartier-général de l'armée d'observation* : le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Duprez, ayant sous ses ordres 3 médecins de bataillon, 4 médecins-adjoints et 1 pharmacien;

2<sup>o</sup> *Ambulance du 1<sup>er</sup> corps* : le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Fromont, ayant sous ses ordres 4 médecins de bataillon et adjoints et 1 pharmacien;

3<sup>o</sup> *Ambulance du 2<sup>e</sup> corps* : le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe De Fuisseaux, ayant sous ses ordres le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Lelong, détaché à l'hôpital de Namur, 3 médecins de bataillon et adjoints et 1 pharmacien;

4<sup>o</sup> *Ambulance de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie* : le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe De Change, ayant sous ses ordres 4 médecins de bataillon et adjoints et 1 pharmacien;

5<sup>o</sup> *Ambulance de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie* : le méde-

cin principal de 2<sup>e</sup> classe Van Lil, ayant sous ses ordres 4 médecins de bataillon et adjoints et 1 pharmacien ;

6<sup>o</sup> *Ambulance de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie* : le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Pontus, ayant sous ses ordres 4 médecins de bataillon et adjoints et 1 pharmacien ;

7<sup>o</sup> *Ambulance de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie* (réserve) : le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Meynne, ayant sous ses ordres plusieurs médecins de bataillon et adjoints et 1 pharmacien ;

8<sup>o</sup> *Ambulance de la 5<sup>e</sup> division d'infanterie* (division mobile du camp retranché) : le médecin de régiment De Vinck, ayant sous ses ordres plusieurs médecins-adjoints et 1 pharmacien ;

9<sup>o</sup> *Ambulance de la réserve de cavalerie* : le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Robert, ayant sous ses ordres plusieurs médecins de bataillon et adjoints et 1 pharmacien ;

10<sup>o</sup> *Ambulance de la réserve d'artillerie* : le médecin de régiment de Marneffe, ayant sous ses ordres plusieurs médecins-adjoints et 1 pharmacien.

Les opérations stratégiques, proprement dites, ne commencèrent en Belgique que vers le 7 ou le 8 août, époque où fut connue la nouvelle de la défaite de l'armée française à Wissembrugh et à Woerth. Il devenait évident, en effet, qu'à partir de ce moment, le théâtre de la guerre allait être transporté dans le Nord de la France, et que c'était vers ce point de nos frontières que devaient être dirigées les forces dont nous pouvions disposer.

Nous ne suivrons point l'armée dans les diverses étapes qu'elle eut à parcourir. Nous nous contenterons

de rapporter ce que dit, à ce sujet, l'auteur du livre intitulé : *Histoire de la guerre de 1870-71* (1).

« Pendant que se préparait la bataille grandiose qui renversa définitivement le trône de Napoléon III, dit cet auteur, la Suisse, voyant l'orage s'éloigner de ses frontières, se départit un peu de sa vigilance...

» En revanche, la Belgique, sur les limites de laquelle le drame allait se dénouer, redoubla de précautions.

» A cette époque (28 août), l'armée belge était presque tout entière dispersée entre la Meuse et la frontière du grand-duché de Luxembourg.

» Le commandant en chef, lieutenant-général Chazal, logeait *Hôtel de Montpellier*, à Namur, et avait ses bureaux à l'hôtel de ville.

» La 19<sup>e</sup> batterie montée, la gendarmerie, le train, les télégraphistes, le génie, la cavalerie et l'infanterie étaient placés à Namur et dans les environs.

» Ce corps fut échelonné dans la province de Luxembourg, sur les frontières de France et du Grand-Duché, de la manière suivante :

» A Poix, l'état-major de la 1<sup>re</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division de l'armée d'observation (général Cartiaux).

» A Saint-Hubert et Arville, l'état-major et un bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied ; un peloton du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval.

» A Paliseul et Bertrix, un bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, et un peloton de chasseurs à cheval.

---

(1) *Histoire de la guerre de 1870-1871, ou Relation illustrée de la campagne franco allemande, avec dessins de batailles, plans, cartes géographiques et topographiques.* Chez Rosez, libraire-éditeur, rue de la Madeleine, 67, à Bruxelles. — Année 1872.

» A Neufchâteau, 1<sup>er</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> chasseurs à pied et un peloton de chasseurs à cheval.

» A Habay-la-Neuve, un bataillon de carabiniers et un peloton de cavalerie.

» A Marche et dans les communes en avant, l'état-major et trois bataillons du 5<sup>e</sup> de ligne, un escadron du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval.

» Une nouvelle division de l'armée d'observation fut établie dans la province de Luxembourg, quartier-général à Recogne.

» Un bataillon de carabiniers fut dirigé sur Floreffe.

» Ont été dirigés vers Ciney et dans les environs, échelonnés sur la ligne du chemin de fer, l'état-major de la 2<sup>e</sup> division, trois bataillons du 9<sup>e</sup> de ligne et trois bataillons du 1<sup>er</sup> de ligne.

» Vers Andenne et Huy, l'état-major de la 3<sup>e</sup> division et de la 2<sup>e</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division, ainsi qu'un bataillon du 4<sup>e</sup> de ligne et un bataillon de carabiniers.

» On reproche, et non sans raison, aux chefs de l'armée belge d'avoir trop dispersé les troupes, et de ne pas s'être rapprochés assez tôt du point où allaient se décider les destinées de la France. Ils sentirent la faute, car, à la veille de Sedan, le quartier-général de M. le lieutenant-général Chazal fut transporté au château de Bure, et l'on fit faire à toute l'armée un mouvement vers le sud du Luxembourg.

» Le 29 août, presque toutes les troupes de la garnison de Bruxelles partirent avant le lever du jour pour se rendre à la frontière. Dès trois heures, les carabiniers, avec l'état-major de ce régiment, se rendaient à la station du chemin de fer; à quatre et à cinq heures, les grenadiers et le 12<sup>e</sup> de ligne, également avec leur état-

major, prenaient successivement la même direction, et tout cela aux accords bruyants de la musique militaire. Aussi beaucoup d'habitants, réveillés en sursaut, ne savaient que penser d'un pareil concert à une heure aussi matinale ; quelques-uns crurent un moment à une invasion étrangère.

» Il était déjà parti la veille, pour la frontière, une avant-garde avec de l'artillerie.

» Ces dispositions, quoique bonnes en elles-mêmes, étaient encore critiquables.

» Il fallait disperser, sur la partie menacée, un certain nombre d'éclaireurs qui, à la première apparence de danger, se seraient repliés sur des corps placés quelque peu en arrière. Ceux-ci, se concentrant rapidement tout en marchant vers le point compromis, auraient arrêté les incursions, soit des Français, soit des Allemands, à moins qu'on ne les eût tentées avec des effectifs écrasants.

» Mais l'on a agi tout différemment.

» Des poteaux portant une planchette sur laquelle on lisait, écrit en gros caractères : *Belgique neutre*, et surmontés d'un drapeau belge, ont été placés de distance en distance sur l'extrême frontière.

» Des drapeaux belges ont été arborés sur les clochers de tous les villages de la frontière.

» De plus, on échelonna le long de celle-ci, non pas des éclaireurs, mais des compagnies entières qui avaient ordre de sommer l'envahisseur de s'arrêter. Faute par celui-ci d'obtempérer, elles devaient, soit résister, soit se replier sur le quartier-général de la brigade où les forces devaient se réunir.

» On voit donc que le point de concentration était en

arrière, chose condamnée par les principaux auteurs qui ont écrit sur l'art militaire. Une concentration pareille dégénère souvent en une fuite, quand l'agresseur est assez adroit pour attaquer les corps éparpillés avant qu'ils aient eu le temps de se réunir.

» Personne ne conteste que les soldats et les officiers belges n'aient été animés à cette époque d'un courage et d'un patriotisme au-dessus de tout éloge; mais si la déroute des Français avait été moins complète, la faute commise par les chefs de l'armée aurait pu avoir de graves conséquences.

» Quoi qu'il en soit, tout est bien qui finit bien.

» En même temps que les commandants de l'armée belge prenaient leurs dispositions défensives, la charité des particuliers ne restait pas dans l'inaction (1).

---

(1) C'est à cette époque, à peu près, vers le commencement du mois d'août, que le docteur Harzé, de Liège, vint nous offrir ses services. Il manifestait surtout le désir de se transporter sur le théâtre de la guerre, afin de se rendre utile et de se livrer à la pratique des grandes opérations chirurgicales. Dans ce cas, nous lui conseillâmes de se rendre directement à Metz, où se trouvait le quartier-général de l'armée française. Nous lui confiâmes en même temps une lettre d'introduction près du baron Larrey, médecin en chef de l'armée du Rhin, avec qui nous étions en relation depuis de longues années.

Voici la réponse que ce dernier nous adressa, peu de jours avant l'investissement de cette ville, et qui témoigne, jusqu'à un certain point, des vives préoccupations dont étaient obsédés ceux qui entouraient en ce moment l'Empereur.

« Armée du Rhin. — Service de santé.

» Au grand quartier-général de Metz, 12 août 1870.

» L'inspecteur-médecin en chef de l'armée à Monsieur le docteur Merchie, inspecteur-général du service de santé de l'armée belge.

» Très-honoré collègue, j'ai vu hier le docteur Harzé, qui m'a remis votre obligeante lettre, et je me suis empressé de lui indiquer le moyen de se rendre utile aux hôpitaux de l'armée active. — Votre dévoué collègue, BARON LARREY. »

» P. S. Veuillez excuser la précipitation forcée de ma réponse. »

» Les convois de secours aux ambulances des deux armées belligérantes ne discontinuaient point. Déjà 105 énormes caisses, tonneaux et ballots avaient été expédiés au local du Jardin Botanique de Bruxelles, où les ressources de l'Œuvre de la Croix-Rouge étaient centralisées; d'autres envois étaient préparés et consistaient non-seulement en charpie, bandes, compresses, draps de lit, chemises, caleçons, camisoles, etc., mais en médicaments, cordiaux, extrait de viande, vins, sirops, gelées, sucre et objets de toute nature.

» Quant aux infirmiers, il en était parti plusieurs colonnes. La première opérait déjà efficacement entre Metz et Sarrebruch, et un nouveau groupe se disposait à se rendre sur le champ de bataille qui allait être ensanglanté... »

Nous ignorons jusqu'à quel point les appréciations qui précèdent sur les mouvements de l'armée belge étaient fondées; mais ce que nous pouvons affirmer et ce qui résulte surtout des rapports qui nous ont été adressés par les chefs du service sanitaire, c'est qu'à la date du 1<sup>er</sup> septembre, jour de la bataille de Sedan, les différents états-majors, et avec eux les ambulances divisionnaires, ne se trouvaient plus qu'à quelques lieues de la frontière française (1).

---

(1) Un témoin qui se trouvait avec son régiment au bivouac de Villance, nous a rapporté que pendant toute la journée du 1<sup>er</sup> septembre, on entendit distinctement le bruit du canon : « Par moments, disait-il, le sol tremblait sous nos pieds et il était manifeste qu'une grande bataille se livrait en ce moment près de notre frontière, ou même, sur notre territoire. Ce n'est que le lendemain que nous apprimes, par des blessés français qui commençaient à arriver, le nouveau désastre dont l'armée française venait d'être accablée. »



Ainsi, le quartier général de l'armée d'observation qui, la veille encore, se trouvait à Namur, était établi, dès le 30 septembre, à Bure et à Grupont, station du chemin de fer du Luxembourg.

De son côté, le quartier-général du 1<sup>er</sup> corps stationnait à Saint-Hubert et à Poix, et les troupes qui en faisaient partie étaient échelonnées à Villance, Recogne, Libin, Neufchâteau, etc., où elles occupaient des positions stratégiques fort importantes qui les mettaient en communication directe avec la frontière par Bouillon et Florenville.

Quant au 2<sup>e</sup> corps, on sait qu'il occupait Philippeville, Mariembourg et les environs, observant de ce côté la frontière française.

On le voit, si la *charité des particuliers*, comme la désigne l'auteur de l'article que nous venons de citer, n'était point restée dans l'inaction; si déjà des convois de secours avaient pu être expédiés sur les champs de bataille de Sarrebruck et de Metz; la *charité officielle*, de son côté, représentée par nos ambulances, sur lesquelles flottait le drapeau de la convention de Genève, n'était point non plus restée inactive.

Grâce à son caractère de neutralité internationale, grâce aux sentiments humanitaires qui l'animaient, grâce surtout aux nombreux approvisionnements pharmaceutiques et chirurgicaux dont elle pouvait disposer, elle se préparait sérieusement à agir et n'attendait plus que le moment favorable pour voler au secours des victimes de la guerre, quelque fut leur drapeau, à quelque parti elles appartenissent.

Toute la différence était que, au lieu de franchir la frontière, comme l'ont fait les sociétés de secours, les

ambulances militaires, avec tout leur personnel sanitaire, se sont bornées, retenues qu'elles étaient par leurs devoirs envers l'armée belge, à recueillir et à transporter en lieu sûr les blessés que les hasards de la guerre avaient refoulés sur notre territoire, mission qu'elles ont accomplie, comme nous le verrons plus loin avec une ardeur, un désintéressement et une abnégation au-dessus de tout éloge.

OFFICE

### III

SOMMAIRE. — Arrivée des premiers blessés en Belgique. — Leur installation dans les locaux de l'ancienne infirmerie militaire de Bouillon. — Télégramme annonçant l'arrivée dans cette ville d'un convoi de 400 blessés allemands. — Mesures prises pour les loger et les nourrir. — Des ordres sont donnés pour diriger immédiatement sur Bouillon deux ambulances divisionnaires. — Les blessés allemands repartent le lendemain matin pour Libramont. — Arrivée de nombreux blessés français sur d'autres points du territoire. — Notre départ pour Namur et Bouillon. Instructions ministérielles reçues à notre arrivée dans cette dernière ville. — Visite à l'infirmerie militaire. — Organisation des secours aux blessés et mesures prises pour leur évacuation sur l'intérieur du pays. — Visite du champ de bataille de Sedan et des nombreuses ambulances organisées dans cette ville et aux environs. — Rapports officiels établis avec les autorités allemandes et françaises pour l'évacuation des blessés sur la Belgique. — Fin de notre mission à Bouillon et retour à Bruxelles. — Mesures prises pour la répartition des blessés dans les différentes villes du royaume. — Correspondances, dépêches, démarches, etc., auxquelles cette longue et difficile opération donne lieu. — Conclusions.

---

Les premiers blessés qui pénétrèrent sur notre territoire, à la suite de la bataille de Sedan, étaient des soldats français.

Ils furent recueillis par nos soldats et par des paysans

qui les conduisirent à Florenville, à Paliseul et à Bouillon où ils reçurent les soins les plus empressés des médecins militaires stationnés dans ces localités.

Leur arrivée à Bouillon nous fut annoncée par le télégramme suivant, daté de Bouillon, le 3 septembre, à 9 heures 45 minutes du matin :

« A Monsieur l'Inspecteur général du service de santé de l'armée, à Bruxelles. — Informe que quarante blessés français sont arrivés hier à Bouillon. — Sont installés à l'ancienne infirmerie. — Suis aidé seulement par l'élève-médecin Putters. — Ai télégraphié au médecin dirigeant l'ambulance à Florenville. — Attends instructions. — Le médecin de bataillon. — D<sup>r</sup> Guyot. »

Le même jour nous recevions deux autres télégrammes ainsi conçus :

« Bure, 2 septembre, 7 h. 20 m. du soir. — Médecin principal Duprez, parti pour Saint-Hubert pour organiser le service des blessés. — Bouillon, ordres sont donnés pour que les blessés transportables soient dirigés sur Namur, Dinant, etc. — Les autres seront soignés à Bouillon et Saint-Hubert. — D<sup>r</sup> Verhaeghe, médecin de bataillon. »

« Bure, 3 septembre, 9 h. 15 m. du matin. — Médecin principal Duprez, encore parti pour Poix. — Vous recevrez lettre plus tard. — Envoyer, station Poix, une voiture suspendue du grand quartier-général. — Verhaeghe. »

On le voit, à cette date déjà, toutes les dispositions étaient prises par les ambulances militaires pour recevoir convenablement les blessés et les conduire à destination. Une infirmerie temporaire avait été établie dans ce but à la maison pénitentiaire de Saint-Hubert et con-

fiée aux soins de M. le médecin principal Fromont du 1<sup>er</sup> corps.

De notre côté, après avoir donné des ordres pour l'envoi immédiat à la station de Poix de la voiture d'ambulance demandée, nous écrivîmes à M. l'intendant de la liste civile, qui nous avait demandé des renseignements sur les blessés, une lettre ainsi conçue : « J'ai télégraphié à Bouillon et au quartier-général à Bure, pour connaître au juste le nombre de blessés reçus jusqu'à ce jour dans les communes avoisinant la frontière. Dès que j'aurai reçu ces renseignements, je vous les ferai connaître.

» La correspondance de ce matin (4 sept.) m'annonce que cent à cent cinquante places sont disposées à la maison pénitentiaire de Saint-Hubert et que deux cents blessés étaient attendus hier à la station de Poix. Deux officiers prussiens, atteints d'un coup de feu à l'avant-bras droit, ont été conduits avant-hier au quartier général. Ils ont reçu les soins nécessaires et ont pu continuer leur route hier matin.

» J'ai informé que la propriété royale, près d'Ardenne, était mise à la disposition des officiers blessés des deux partis par ordre de Sa Majesté. »

Enfin, le 4 septembre, dans la journée, le médecin principal Duprez nous télégraphia ce qui suit :

« Tous les blessés arrivés jusqu'à présent à Poix sont dirigés sur Namur. — Rien de grave aujourd'hui. — Fromont annonce devoir arriver colonel grièvement blessé. — Faut-il envoyer à Ardenne? »

Nous crûmes devoir communiquer ce dernier télégramme au Palais, en y ajoutant la note suivante écrite en marge : « Prière à M. Kinkin de me faire connaître

la réponse qu'il faut faire à ce télégramme. » Voici la lettre qui nous fut adressée peu d'instant après :

« Cher général, à mon grand regret, je dois répondre à votre communication que nous ne serons prêts que dans quelques jours. Je dois, à cet effet, me rendre mardi à Ardenne, et j'aurai soin de vous faire savoir quand j'aurai réuni tout le nécessaire. Votre dévoué. — Kinkin. — 4 septembre 1870, 2 heures 25 minutes. »

Dans le courant de la nuit suivante, nous reçûmes de Bouillon un autre télégramme, ainsi conçu :

« Bouillon, 4 septembre, 10 heures soir. — Service repris hier. — 400 blessés arrivés aujourd'hui. — Ambulance organisée avec le concours des habitants, médecins civils et médecins Croix-Rouge. — Docteur Hermant, médecin de bataillon, 1<sup>re</sup> classe. »

Comme le précédent, ce télégramme fut transmis au Palais, et voici la réponse que nous adressa M. Kinkin, sous la date du 5 septembre 1870 :

« Cher général, j'ai reçu vos billets et je les ai communiqués à de très-hauts personnages. La Reine que j'ai eu l'honneur de voir ce matin, prend la haute direction de l'hôpital de Ciergnon. S. M. a déjà demandé des religieuses pour soigner les blessés, et Elle expédiera toutes les bandes, les chemises, etc., qui seront nécessaires.

» Le docteur Sovet et son fils, professeur de chirurgie à l'Université de Louvain, se sont mis à ma disposition, et je les verrai mercredi matin. Je me propose, si, comme il est bien probable, le besoin s'en fait sentir, de profiter de l'offre que M. de Man a bien voulu me faire de venir nous aider. Mais, avant tout, il faut nous préparer et j'espère que ce ne sera pas long. — Votre dévoué. — Kinkin. — P.S. Mon adresse sera à partir de demain à Ardenne, par Dinant. »

Nous devons ajouter, pour l'intelligence de ce qui précède, que le médecin de bataillon de 1<sup>re</sup> classe Hermant, du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, signataire du dernier télégramme, avait pris la direction du service sanitaire à Bouillon, en remplacement de M. Guyot, parti pour une autre destination. A son arrivée dans cette ville, cet officier de santé crut de son devoir de prendre toutes les dispositions nécessaires pour installer convenablement un certain nombre de blessés dans l'infirmerie. A cet effet il requit du bourgmestre les lits du collège communal, fit remplir toutes les paillasses militaires, et, avec l'aide des religieuses de l'hospice, il organisa une ambulance propre à y recevoir une *quarantaine de blessés graves* qui devaient ensuite être évacués sur l'intérieur du pays, au fur et à mesure que leur état le permettrait.

De notre côté, prévoyant que d'autres évacuations ne tarderaient point d'avoir lieu, nous nous hâtâmes de donner des ordres pour diriger sans retard sur Bouillon *deux ambulances divisionnaires* avec tout le matériel et le personnel qui en faisaient partie.

Dès le lendemain, en effet, une section d'ambulance venant de Saint-Hubert et dirigée par le médecin de bataillon Ernest Hermant, frère du précédent, arrivait à Bouillon, avec deux médecins adjoints, une dizaine d'infirmiers, des fourgons, des médicaments, etc.

Toutefois les 400 blessés allemands, arrivés le 3 septembre, n'avaient séjourné à Bouillon qu'une seule nuit. Ils avaient été logés en partie au Château (citadelle), en partie dans la caserne attenante à l'infirmerie. De la nourriture leur avait été distribuée par les soins des autorités civiles et militaires, ainsi que de la paille pour se cou-



cher ; et dès le lendemain, après avoir été pansés par les médecins qui les accompagnaient et par les médecins de la garnison, ces mêmes blessés avaient été dirigés à l'aide des voitures qui les avaient amenés, vers la station de Libramont où les attendait un train spécial pour les conduire en Allemagne.

Voici, du reste, dans quels termes, M. Hermant, lui-même, nous fit connaître par le télégraphe ce départ inattendu, ainsi que les divers incidents survenus depuis sa dernière dépêche.

« Bouillon, 6 septembre, 9 heures 15 minutes du matin. — Les 400 blessés prussiens n'ont séjourné ici qu'une nuit. — Il en est encore passé hier 150, ayant besoin de soins au passage et ayant leurs moyens de transport prussiens. — Il est arrivé hier soir de Poix un train d'ambulance (quartier-général du 1<sup>er</sup> corps), dont une partie évacuera aujourd'hui 50 blessés français par Namur. — Je garde le reste pour besoins du service de l'infirmerie, contenant 40 blessés non-transportables. — Deux autres convois d'ambulances arrivés ce matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions du 1<sup>er</sup> corps), sont superflus. — Renvoyés à cause d'encombrement de la place. — Emile Hermant. »

Ainsi, à la date du 6 septembre, les moyens de transports étaient si nombreux à Bouillon, qu'on jugea convenable *d'en renvoyer une partie, à cause de l'encombrement de la place!*

Ce fait mérite d'être signalé ici. Il répond victorieusement, selon nous, aux accusations malveillantes qui ont été dirigées naguère par la presse sur *l'insuffisance* de notre matériel d'ambulance et la *coupable incurie* de l'administration militaire pendant la guerre franco-allemande.

Cependant, ainsi que nous le disions plus haut, la ville de Bouillon n'était pas le seul point de notre territoire où les blessés de la bataille de Sedan avaient pénétré. Il en existait une foule d'autres, tels que Paliseul, Libin, Recogne, Florenville, Tintigny, Neufchâteau, etc., vers lesquels les blessés, et particulièrement les blessés français, s'étaient dirigés et où ils avaient reçu de la part des médecins militaires belges les soins les plus empressés et les plus éclairés.

Mais laissons parler à ce sujet les médecins principaux chargés de la direction du service des ambulances divisionnaires de l'armée.

Voici d'abord ce que dit dans son rapport, le médecin principal Dechange, de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie, sous le commandement du lieutenant-général Thibault :

« ..... Le 30 au matin, l'ambulance a quitté Floreffe pour arriver à Villance, petit hameau du Luxembourg.

» Dans la nuit du 30 au 31, les troupes arrivèrent successivement pour bivouaquer sur un plateau très-élevé, battu des vents, et [par un temps] froid et pluvieux. Ce bivouac, qui dura quatre jours, pour une fraction de la division, fit éclore des prodrômes de maladies, angines, courbatures, rhumatismes erratiques, etc., qui disparurent par la levée du camp.

» Le 1<sup>er</sup> septembre, l'ambulance, suivant le quartier-général, se porta au village de Libin, distant d'une demi lieue.

» Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2, on réclama mes soins pour des soldats français, appartenant à des armes diverses et atteints de blessures plus ou moins graves : balles à travers la face, coups de bayonnette, éclats d'obus à la cuisse et au col. Le nombre des hommes sérieusement

blessés était de cinq. Je donnai également des soins à un homme pris de pneumonie aiguë.

» Dans la journée du 2 septembre, les ambulances transportèrent, depuis midi jusque dans la nuit, les blessés qui pouvaient supporter le trajet et un grand nombre d'éclopés jusqu'à la station de Poix-S<sup>t</sup>-Hubert, où ils furent dirigés sur l'hôpital de Namur et autres points que j'ignore.

» Le 3, au matin, le quartier-général et l'ambulance se transportèrent à Beauraing. Là je fus mandé dans la journée du 4 pour donner des soins à M. le général de division Marguerite, grièvement blessé à la face d'un coup de feu qui avait produit d'affreux ravages. Je trouvais le blessé épuisé par les hémorrhagies qui s'étaient produites pendant son trajet de Sedan à Beauraing. Mes soins, aidés des conseils de MM. Sovet père et fils, ne purent tirer le moribond de l'état d'affaissement où il était plongé. Il expira dans la journée du 6.

» Je fus plus heureux chez un autre blessé français, M. le marquis d'Hailly, capitaine au corps d'état-major. Il avait reçu une balle à la cuisse gauche. Je le laissai convalescent au château du duc d'Ossuna, où le général Marguerite avait été jusqu'à sa dernière heure entouré des soins les plus généreux.

» Le 6, à 11 heures du soir, sur un ordre de M. le général commandant la division, j'envoyai treize voitures d'ambulance à Bouillon, sous la conduite du médecin-adjoint Fievez pour y prendre des blessés français et prussiens.— M. Fievez transporta de Bouillon à Libramont 44 blessés français et 14 prussiens et revint immédiatement au quartier-général à Beauraing avec les ambulances. Il s'acquitta de cette mission avec intelligence et activité.

» Le 7 septembre, à 10 heures du matin, je reçus, à mon tour, l'ordre de partir sans retard pour Bouillon, afin de diriger l'évacuation des blessés. J'arrivai à 9 heures du soir et trouvai à l'hôpital militaire M. le médecin principal Duprez, qui ne jugea pas ma présence nécessaire et me donna l'ordre de repartir le lendemain pour le quartier-général à Beauraing.

» Nous avons quitté le 10 cette localité pour nous diriger en deux étapes sur Charleroi où le quartier-général est actuellement établi. — Les ambulances se trouvent à Gilly. »

De son côté, le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Van Lil, de l'ambulance de la 2<sup>e</sup> division, signale les faits suivants :

« Le 29 août, j'ai quitté Ciney pour aller cantonner à Recogne jusqu'au 3 septembre. Le 2, le médecin de bataillon Desguin avait été détaché à Paliseul, avec une section d'ambulance composée de deux voitures à quatre roues, deux voitures à deux roues et un fourgon de pharmacie, pour soigner les blessés étrangers qui commençaient à affluer vers cette dernière localité.

» Le 3 septembre, je suis parti pour Vellin ; l'ambulance a été cantonnée à Chanly ; là sont encore arrivées deux voitures, une à quatre roues et une à deux roues.

» Le 8, deux voitures à quatre roues ont été envoyées à Neufchâteau pour être mises provisoirement à la disposition du médecin de régiment Gosse.

» Le 9, le médecin-adjoint Van Cauwenberghe est parti pour Arlon avec deux voitures à quatre roues et a été mis à la disposition du médecin de régiment Dewalsche.

» Le 9, je suis parti pour Poix et Smuy, et le 11, toute l'ambulance a été réunie à Bouillon, où les parties détachées m'ont rejoint.

» Le médecin de bataillon Desguin m'a dit avoir donné des soins à environ cent cinquante blessés français pendant son séjour à Paliseul... »

Enfin, le médecin principal Duprez, médecin en chef de l'armée d'observation, nous écrivait ce qui suit, dans son rapport daté du quartier-général à Bruxelles, le 30 septembre 1870: « Jusqu'au mois de septembre, aucun événement n'avait exigé, de ma part, une intervention spéciale. Le 1<sup>er</sup> de ce mois, la bataille de Sedan vint refouler sur notre territoire un certain nombre de blessés des armées belligérantes. Dès le lendemain, je télégraphiai au médecin principal Fromont, à Saint-Hubert, à l'effet de m'assurer s'il était possible d'établir une ambulance au pénitencier. D'après les ordres du lieutenant-général, je me rendis ce jour même, et le lendemain à Saint-Hubert, pour y organiser le service : les blessés transportables devaient être dirigés sur Namur, les autres recevraient des soins à Bouillon et à l'infirmierie organisée à Saint-Hubert.

» Nos deux voitures d'ambulance, ainsi qu'une voiture du quartier-général royal furent dirigées sur Poix. Le 4 et le 5, les douze wagons, mis à notre disposition pour le transport des blessés, furent, d'après ma demande, dirigés sur les stations de Libramont et de Poix. En même temps, le médecin principal Dechange, le médecin de bataillon de 2<sup>me</sup> classe Hermant, le pharmacien Maillet reçurent l'ordre de se rendre à Bouillon avec un grand nombre de voitures d'ambulance. Cinq médecins-adjoints du quartier-général furent également envoyés à Bouillon.

» Enfin, le 7, je reçus moi-même l'ordre de me rendre immédiatement à Paliseul et à Bouillon, à l'effet d'orga-

niser le service des blessés dans ces localités et d'installer, au besoin, un hôpital temporaire dans la première de ces communes.

» Dès ma rentrée au quartier-général, je me suis empressé de vous adresser un compte-rendu complet du résultat de ma mission, et mon rapport du 9, n° 218, donne tous les détails relatifs au service institué à *Saint-Hubert, Bouillon, Paliseul et Libramont* (Recogne). S'il y a eu un peu d'hésitation les premiers jours dans la marche de ce service, cela ne provient-il pas des nouvelles erronées, ou tout au moins exagérées et souvent contradictoires qui arrivaient, à tout moment, au quartier-général?

» Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est qu'il résulte de mon rapport susdit et de tout ce que j'ai pu constater de mes yeux, que *le service des blessés était parfaitement organisé sur tous les points, et que des soins étaient assurés à tous ceux qui pourraient se présenter sur notre territoire...* »

Tels sont les faits qui se sont produits dans notre pays immédiatement après la bataille de Sedan. On voit que c'est à nos médecins militaires, à eux seuls que revient l'honneur d'avoir donné les premiers soins aux blessés étrangers recueillis sur notre territoire, blessés qui, presque tous, appartenaient à l'armée française. Leur conduite, en cette circonstance, a été d'autant plus louable, qu'elle était toute spontanée, et qu'ils n'avaient pas attendu pour agir qu'ils aient reçu des ordres ou des instructions de leurs supérieurs.

Ce qui va suivre nous est tout à fait personnel et concerne plus particulièrement la mission officielle dont nous avons été chargé à Bouillon, ainsi que les mesures

que nous avons prises de concert avec les autorités civiles et militaires, soit pour établir des ambulances et des infirmeries temporaires, soit pour organiser des moyens de transport pour l'évacuation des blessés sur l'intérieur du pays.

C'est le 6 septembre, au matin, qu'un officier, envoyé par le lieutenant-général chef d'état-major du quartier-général royal, vint nous prévenir de nous tenir prêt à partir dans la journée pour Bouillon à l'effet d'y remplir une mission spéciale.

Nous nous hâtâmes de prendre toutes nos dispositions en conséquence, et vers 3 heures de relevée, l'ordre officiel du départ nous ayant été remis, nous nous dirigeâmes, revêtu de notre uniforme et de nos insignes d'inspecteur-général, vers la station du chemin de fer du Luxembourg où nous prîmes place sur le train express qui devait nous conduire à Namur. Nous étions accompagné dans cette mission par le docteur Henrard, médecin de bataillon attaché à l'inspection générale du service de santé de l'armée.

Notre but, en nous arrêtant à Namur, était principalement de visiter les ambulances qui y avaient été établies depuis peu de jours et de nous assurer en même temps s'il existait des locaux suffisants pour recevoir de nouveaux blessés.

Reçus à la gare par le médecin principal Lelong que nous avons fait prévenir par un télégramme, nous nous dirigeâmes immédiatement vers l'hôpital militaire où ne se trouvaient que quelques soldats français légèrement blessés. Pour le reste, cet établissement était littéralement comble, par suite de l'arrivée de nombreux malades appartenant à l'armée d'observation cantonnée dans le

Luxembourg, et ne se trouvait point dans des conditions à pouvoir y admettre des blessés étrangers. Toutefois nous crûmes devoir donner des ordres pour que le plus grand nombre possible de ces malades fût évacué sur les hôpitaux de l'intérieur et particulièrement sur l'infirmérie du camp de Beverloo, afin d'avoir un certain nombre de lits en réserve pour les cas imprévus.

Le lendemain, après avoir rendu visite à M. le général Goffinet, commandant supérieur de la place, nous nous rendîmes accompagnés du médecin principal Lelong et d'un officier supérieur de place dans les différentes ambulances organisées par les soins des autorités et des habitants. Une d'elles, composée d'une cinquantaine de lits, était établie dans les salles de l'hôpital civil; mais la plus importante se trouvait au Collège des jésuites où elle était placée sous la direction du docteur Hamoir. Elle pouvait contenir cent à cent cinquante blessés environ; malheureusement, l'époque des vacances étant sur le point de finir, il était à craindre qu'on dût bientôt l'évacuer pour faire place aux élèves qui allaient rentrer.

Après avoir donné quelques instructions et témoigné toute notre satisfaction à M. Hamoir et aux directeurs de l'établissement, nous nous dirigeâmes vers la station où nous rencontrâmes le médecin-adjoint Gallez, de l'ambulance de la 2<sup>e</sup> division, qui venait d'accompagner un convoi de blessés jusqu'à Namur.

Partis vers 8 heures du matin, nous arrivâmes à la station de Libramont quelques heures plus tard. On sait que le trajet de Libramont à Bouillon est de six fortes lieues et doit se faire par la route ordinaire. Cette route est macadamisée et parfaitement entretenue, mais elle est d'un parcours fort difficile, à cause des côtes nom-



breuses et roides qui se rencontrent sur son parcours. Nous avons donné des ordres pour qu'une voiture d'ambulance vînt nous prendre à notre arrivée à Libramont, pour nous transporter jusqu'à Bouillon ; mais ces ordres ne purent être exécutés. Force nous fut donc de prendre place dans une espèce de patache, qui fait le service journalier entre ces deux localités, et où nous parvînmes à nous caser tant bien que mal, malgré le grand nombre de voyageurs qui s'y trouvaient (1).

A mi-chemin, nous rencontrâmes un convoi considérable de blessés allemands venant de Sedan et qui se dirigeait vers la station de Libramont. Ce convoi était uniquement composé de *voitures de réquisition*, sur lesquelles les malheureux blessés, couchés, entassés sur la paille, étaient exposés à toutes les intempéries de l'air et particulièrement à la pluie qui, en ce moment, tombait en grande abondance. Ce spectacle nous impressionna vivement et nous ne pûmes nous empêcher de nous demander si ces soldats appartenaient bien à l'armée prussienne, cette armée si parfaitement organisée et si riche en moyens de transport de toute espèce !

Il était presque nuit lorsque nous arrivâmes à Bouillon.

A notre arrivée dans cette ville, nous reçûmes de

---

(1) Le propriétaire de cette voiture est un nommé *Olivier*, dont l'habitation est située à vingt minutes de la station, à Recogne. C'est dans sa maison que Napoléon III, par une singulière coïncidence de noms avec celui de son ancien ministre, a dû attendre que le train qui devait le conduire en Allemagne, fût prêt. On nous servit à déjeuner dans la salle même où ce malheureux monarque s'était reposé quelques jours auparavant, et nous ne pûmes nous empêcher, à cette occasion, de faire de tristes réflexions sur le néant et la fragilité des choses humaines.

M. le ministre de la guerre un pli cacheté renfermant les instructions suivantes :

« Ministère de la guerre. — Cabinet.

» A Monsieur l'inspecteur-général du service de santé.

» Monsieur l'inspecteur-général, j'ai donné au chef de l'état-major général l'ordre de vous envoyer immédiatement à Bouillon, où se trouvent un grand nombre de blessés, et de vous prescrire de constater la situation des choses et de prendre d'urgence les mesures que cette situation réclame.

» Voici quelques indications plus explicites sur la mission dont je vous ai chargé.

» D'après les renseignements qui me sont parvenus, Bouillon et les environs de cette ville sont encombrés de blessés; il semble même qu'il en est encore qui gisent sur le champ de bataille.

» Il s'agit de constater d'abord comment ont été organisés les hôpitaux et ambulances dans cette partie du pays; d'en faire créer immédiatement de nouveaux, s'il en est besoin; de faire évacuer les blessés transportables sur les villes de l'intérieur, où des secours ont été organisés, de prendre des mesures pour que rien de ce qui est nécessaire au soulagement des blessés ne manque, de voir enfin si les moyens de transport, notamment les voitures d'ambulance, sont en nombre suffisant.

» Vous requerrerez au besoin, du commandant de l'armée d'observation, les voitures et les vivres qui vous manqueraient.

» J'ai donné l'ordre d'envoyer immédiatement à votre disposition, à Bouillon, douze médecins de l'armée d'observation; si ce nombre ne suffit pas, vous en demanderez encore d'autres.

» Si quelques directeurs de nos hôpitaux de l'intérieur pouvaient vous être utiles, demandez-les-moi.

» Je vous prie de me faire connaître en quoi consistent les mesures prises par les comités de secours particuliers qui ont été envoyés sur les lieux. Il sera bon, autant que possible, de faire concourir vos efforts avec ceux des comités.

» Vous voyez, d'après ce qui précède, que je vous donne un pouvoir à peu près discrétionnaire pour que le service des blessés soit organisé d'une manière digne du pays ; je compte, Monsieur l'Inspecteur-général, que vous apporterez, dans la mission importante que je vous confie, tout le zèle et le dévouement que vous avez l'habitude d'apporter dans l'accomplissement de votre service.

» *Le Ministre de la guerre,*

(Signé) » GUILLAUME. »

Le même jour, dans la soirée, nous reçûmes la visite du lieutenant-colonel, commandant *ad interim* la place de Bouillon, ainsi que celle de M. le bourgmestre Ozeray, à qui nous nous empressâmes de communiquer nos instructions en les priant de vouloir bien nous seconder, dans l'accomplissement de notre tâche, par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir.

Ce dernier eut l'extrême obligeance de nous offrir un logement chez lui, que nous acceptâmes de grand cœur et où nous transportâmes à l'instant nos bureaux.

Le médecin de bataillon Em. Hermant, dirigeant le service sanitaire de la place, étant venu prendre nos ordres, nous décidâmes que le lendemain nous ferions une inspection minutieuse de l'infirmerie convertie en ambulance provisoire. Tout le personnel médical et administratif devait être présent à cette inspection.

Quant aux membres du comité de la Croix-Rouge et aux personnes qui les accompagnaient, à l'exception de M. Lante, médecin de bataillon pensionné, et de M. Charles Debuck, économe, ils étaient partis tous pour Sedan depuis plusieurs jours, à l'effet d'y établir des ambulances.

Le nombre des blessés qui se trouvaient en ce moment en traitement à l'infirmerie de Bouillon était de quarante environ, la plupart français, les autres allemands.

Après avoir visité les différentes salles et nous être assuré que les blessés recevaient tous les soins désirables, nous nous rendîmes dans la salle occupée par les officiers, et dont M. Lante s'était réservé le traitement. Ces officiers, au nombre de douze, nous donnèrent l'assurance qu'ils étaient parfaitement soignés et n'avaient absolument rien à réclamer.

Quant au couchage, il était dans un état fort satisfaisant (1).

Toutefois nous crûmes devoir faire quelques remarques sur l'exiguité du local et le peu d'espace réservé à chaque malade. Nous recommandâmes de fréquents arrosements d'acide phénique et de chlorure de chaux, ainsi qu'une

---

(1) On a prétendu que l'ambulance de Bouillon était dépourvue littéralement de tout, et qu'il a fallu tout improviser pour la mettre dans un état convenable. Mais on a omis de dire que depuis fort longtemps il n'existait plus de garnison à Bouillon; que, par conséquent, le mobilier garnissant l'infirmerie, avait été ou vendu, ou envoyé dans une autre ville, ce qui explique le dénuement absolu dans lequel elle se trouvait à l'époque de la bataille de Sedan.

Sans doute, si l'administration avait pu prévoir qu'une grande bataille se livrerait un jour sous les murs de Bouillon, elle se serait empressée de réorganiser l'infirmerie et même d'établir dans cette ville un

ventilation large et continue et des évacuations aussi répétées que possible, afin d'éviter l'encombrement.

A la suite de cette visite, nous nous acheminâmes vers les casernes et la citadelle (ancien château des ducs de Bouillon) où nous prîmes toutes les dispositions nécessaires pour l'appropriation des locaux qui devraient servir d'abri aux nombreux malades et blessés allemands qui chaque jour traversaient la ville pour se rendre à la station de Libramont.

Deux médecins militaires, MM. Desguin et Spruyt, furent désignés pour donner leurs soins à ces malheureux à leur arrivée et à leur départ.

Un membre de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, M. le baron de Tetto, se trouvait en ce moment à Bouillon. Il avait pour mission spéciale d'organiser et de diriger les convois de blessés allemands par Libramont. Nous crûmes devoir nous mettre en rapport avec lui à l'effet de nous entendre sur cet important objet.

Les dispositions suivantes furent arrêtées de commun accord :

1° Tout blessé, de passage à Bouillon, qui se trouverait

---

vaste hôpital pour y recevoir les blessés. Mais les prévisions humaines ne vont pas jusque-là.

D'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut, grâce au bon vouloir des autorités et des habitants, grâce à l'intervention de l'administration militaire, grâce surtout aux offres obligeantes de l'intendant de S. A. R. le comte de Flandre, le vide indiqué ci-dessus a été rapidement comblé.

M. Lante signale aussi le comité anglais de secours établi à Arlon, qui offrit généreusement, pour les besoins de l'ambulance, un matériel considérable et des provisions de toute espèce.

dans l'impossibilité absolue de continuer sa route, sera transféré à l'infirmerie militaire à l'effet d'y recevoir tous les soins désirables ;

2° Ceux qui n'auraient aucune répugnance à se faire traiter dans le pays, seraient envoyés au château royal de Ciergnon, ou bien, dirigés sur Bruxelles, où de nombreuses ambulances étaient établies pour les recevoir ;

3° Les blessés continueront à être transportés de Bouillon à Libramont par les voitures qui les auront amenés, et, en cas de besoin, à l'aide des voitures d'ambulance de l'armée.

Nous dûmes également nous enquérir des mesures propres à augmenter les moyens de transport qui, comme nous l'avons dit plus haut, avaient été considérablement réduits à la suite d'une visite que le médecin principal Duprez avait faite à Bouillon, d'après l'ordre du général commandant en chef l'armée d'observation (1).

A cet effet nous crûmes devoir écrire à ce dernier pour le prier de donner les ordres nécessaires, pour qu'une nouvelle ambulance divisionnaire fût dirigée le plus tôt possible sur Bouillon, afin d'y concourir au service de la place pour les soins à donner aux blessés étrangers.

Voici cette lettre :

« Bouillon, 8 septembre 1870.

» Mon général, les instructions que j'ai reçues de

---

(1) Dans son rapport, M. Duprez a cherché à justifier, ou, du moins, à expliquer cette décision de sa part en disant qu'il y avait eu dans cette circonstance une sorte de malentendu : « Je tiens à dire, écrit M. Duprez, que, vous et moi, nous nous étions placés à des points de vue différents dans l'accomplissement de votre mission. L'inspecteur général, parlant au nom de la dignité du gouvernement, devait être entraîné à organiser le service avec un certain luxe ; moi, je n'avais à accorder que le nécessaire, préoccupé que j'étais de ne pas désorganiser le service dans les diverses divisions de l'armée. »

M. le Ministre de la guerre, me prescrivant d'organiser le service sanitaire établi à Bouillon sur un pied aussi complet que possible et d'une manière digne du pays, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que l'ambulance de la 1<sup>re</sup> division du 1<sup>er</sup> corps, avec tout son personnel et son matériel, soit dirigée immédiatement sur cette ville.

» Le médecin principal Dechange correspondra directement pour ce service avec l'inspecteur-général du service de santé, et aura sous ses ordres le médecin de bataillon de 1<sup>re</sup> classe Hermant du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, indépendamment du personnel attaché à l'ambulance. Le médecin de bataillon de 2<sup>e</sup> classe Hermant (Esnest) de l'ambulance du quartier-général du 1<sup>er</sup> corps, restera provisoirement à Bouillon.

» Le service sanitaire de la 1<sup>re</sup> division sera provisoirement confié au plus ancien médecin de régiment de cette division. »

Cette ambulance ayant été désignée pour se rendre à Charleroi, ce fut l'ambulance de la 2<sup>e</sup> division (médecin principal Van Lil), provisoirement cantonnée dans le Luxembourg, qui la remplaça. Elle arriva à Bouillon dans la journée du 11 septembre.

Voici dans quels termes nous rendîmes compte au Ministre de la guerre de cette première partie de notre mission à Bouillon :

« Le 8 septembre 1870.

» Monsieur le Ministre,

» Je viens compléter les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous adresser par mon télégramme de ce jour, 4 heures de relevée.

» Je crois inutile de revenir sur ce qui concerne le

nombre des blessés qui se trouvent en ce moment à Bouillon. J'ajouterai seulement que les blessés français qui sont en traitement à l'ambulance dirigée par le médecin de bataillon de 1<sup>re</sup> classe Hermant, du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, aidé par plusieurs médecins militaires, reçoivent tous les soins désirables et se trouvent dans la meilleure situation possible.

» Seulement, il m'a paru nécessaire, vu l'arrivée journalière d'un grand nombre de blessés, d'opérer des évacuations fréquentes et successives sur les hôpitaux de l'intérieur. Jusqu'ici j'ai cru devoir choisir Namur de préférence à toute autre ville pour opérer les dites évacuations. En effet, j'ai pu m'assurer par moi-même, à mon passage dans cette ville, qu'il existait des locaux suffisants pour y traiter un nombre de blessés assez considérable, indépendamment de ceux qui s'y trouvent actuellement. L'hôpital militaire est occupé principalement par les malades de l'armée belge; mais des ambulances sont établies sur plusieurs points de la ville, entre autres : à l'Hôpital civil, au Collège des jésuites, au Séminaire, etc. En cas de besoin, on pourrait disposer de l'ambulance établie à Saint-Hubert dans les bâtiments affectés aux jeunes détenus, où déjà plusieurs blessés ont été recueillis.

» Je me propose également de mettre à profit l'offre généreuse que Leurs Majestés le Roi et la Reine ont faite de recevoir dans leur château de Ciergnon un certain nombre de blessés des deux armées belligérantes.

» Les moyens de transport n'ont pas fait défaut jusqu'ici; les voitures d'ambulance sont en nombre suffisant. Cependant, je viens d'écrire à M. le lieutenant-général commandant l'armée d'observation, pour qu'il



donne les ordres nécessaires afin de diriger immédiatement sur Bouillon l'ambulance de la 1<sup>re</sup> division avec tout son personnel et son matériel.

» Les comités de secours particuliers envoyés sur les lieux se sont mis en relation avec les médecins militaires pour l'organisation des ambulances et pour fournir tous les objets qui pourraient servir au pansement des blessés. Les délégués principaux se sont rendus avec des médecins et d'autres membres de ces sociétés, à Sedan, à Givonne et autres lieux avoisinant le champ de bataille, à l'effet d'y prodiguer plus directement des secours aux blessés qui s'y trouvent en grand nombre en ce moment.

» A ce sujet, je puis vous affirmer, Monsieur le Ministre, qu'il résulte des rapports qui m'ont été faits par des personnes ayant visité le champ de bataille, que, non-seulement il n'existe plus un seul blessé qui n'ait été recueilli, mais encore que tous les cadavres ont été ensevelis.

» En présence de ce qui précède, je pense, Monsieur le Ministre, que vous reconnaîtrez, avec moi, la nécessité de prémunir le public contre les bruits erronés qui circulent à ce sujet et de faire paraître un avis au *Moniteur* sur la véritable situation de la ville de Bouillon et de ses environs. »

Dans la journée du 9, nous crûmes devoir adresser à ce haut fonctionnaire les renseignements complémentaires suivants :

« Bouillon, le 9 septembre 1870.

» Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après les renseignements survenus depuis mon dernier rapport.

» Une visite scrupuleuse faite ce matin à l'infirmérie

de Bouillon m'a permis de constater que les blessés continuent à recevoir de nos médecins les soins les plus assidus et les plus éclairés. Tous, sans distinction, ne savent comment exprimer leur reconnaissance pour la sollicitude dont ils sont l'objet de la part des personnes attachées à ladite infirmerie.

» D'accord avec M. le colonel commandant le 1<sup>er</sup> régiment des chasseurs à cheval, remplissant les fonctions de commandant de place et M. le bourgmestre de Bouillon, j'ai établi une ambulance provisoire destinée particulièrement à recevoir les blessés de passage en cette ville, à faire les pansements et à leur procurer les aliments et boissons dont ils peuvent avoir besoin. Ceux qui sont trop gravement blessés pour pouvoir continuer leur route sont retenus à l'infirmerie. De ce nombre sont un officier et deux soldats prussiens arrivés dans le courant de la journée.

» J'ai décidé qu'une évacuation aura lieu demain sur Namur, à l'effet de procurer des places vacantes parmi les blessés arrivant et de prévenir les effets de l'encombrement. Cette évacuation aura lieu à l'aide de nos voitures d'ambulance jusqu'à la station de Libramont, et de là, par chemin de fer, jusqu'à Namur.

» Je saisis cette occasion, Monsieur le Ministre, pour vous annoncer l'arrivée à Bouillon de M. Cornet, délégué du ministère de l'intérieur. »

Cependant des avis arrivaient de toutes parts nous annonçant que les ambulances de Sedan et des localités environnantes regorgeaient de blessés, que les objets de pansement et de couchage faisaient défaut, que les vivres commençaient à manquer, que le typhus et la dysenterie régnaient, etc., etc.

Nous résolûmes en conséquence de nous rendre sur les lieux, afin de nous assurer par nous-même de la véritable situation des choses, et en même temps pour nous guider au sujet des mesures qu'il nous restait à prendre dans l'avenir.

Une voiture d'ambulance, convertie en chaise de poste et attelée de quatre chevaux, fut chargée de nous transporter dans cette ville. Elle était précédée de deux chasseurs à cheval et portait, comme signe de neutralité, le drapeau de la Convention de Genève.

Nous portions nous-même le brassard blanc avec la croix-rouge.

Les personnes qui nous accompagnaient étaient, indépendamment du médecin de bataillon Henrard, notre secrétaire particulier, MM. le colonel baron Prisse, officier d'ordonnance du Roi, De Leu, ancien échevin de la ville de Gand, Cornet et Bender, délégués du ministère de l'intérieur.

Le premier soldat allemand que nous rencontrâmes, après avoir franchi la frontière, était un dragon bavarois qui, le pistolet au poing, nous signifia qu'il avait pour consigne d'empêcher que les passants ne s'emparassent de ce qui se trouvait sur le champ de bataille.

En effet, depuis le village de La Chapelle jusqu'à Givonne, la route et les terrains avoisinants étaient littéralement couverts de fusils, de sabres, de baïonnettes, de gibernes, de schakos, et de toutes sortes d'objets d'équipement.

De distance en distance, on apercevait des monticules de terre surmontés d'une petite croix en bois, espèces de *tumuli* indiquant que des malheureux soldats y avaient été inhumés. Mais de *cadavres humains gisant*

*sur le sol*, comme le bruit en avait été répandu, il n'en existait plus nulle part.

Arrivés à Givonne, nous fûmes reçus par les membres du comité de la Croix-Rouge de Bruxelles, MM. Roussel, avocat, et Barthels, général pensionné, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'étaient transportés sur le champ de bataille même pour y organiser des ambulances.

Ces ambulances, au nombre de trois, étaient établies, l'une dans l'église de Givonne, l'autre dans l'école communale, et la troisième, dans la maison d'un maréchal-ferrant.

Les secours médicaux des ambulances belges étaient confiés à MM. les docteurs Smet-Van Aeltert, ancien médecin militaire, Van Oye et Odry, assistés d'infirmiers et d'infirmières parmi lesquelles nous nous plaisons à citer M<sup>mes</sup> Lebrocquy, Deholling, Duhent, etc.

Les blessés y étaient l'objet des soins les plus pressés; mais, nous avons le regret de le dire, ces ambulances provisoires n'étaient en réalité que de misérables abris où les blessés étaient couchés par terre sur un peu de paille, et sans couverture pour les garantir du froid.

Voici, du reste, en quels termes M. Roussel lui-même a dépeint, dans sa correspondance avec le comité de la Croix-Rouge, la pénurie dans laquelle ses compagnons et lui se sont trouvés à leur arrivée à Sedan : « J'aurais voulu vous écrire plus souvent, dit-il, mais il m'a paru beaucoup plus convenable d'agir sur les lieux et de consacrer tous mes soins aux blessés. Bien que mon personnel fût à peine suffisant pour Givonne, où il y a des centaines de blessés, je me suis informé des besoins des environs, et j'y ai satisfait là où je le pouvais. J'ai tou-

jours partagé les objets de pansement, les médicaments et les victuailles avec les autres ambulances prussiennes ou françaises. Nous allons admirablement, quant aux soins à donner aux blessés, mais c'est misère que notre logement et notre nourriture.

» Bref, tout ce qui est humainement possible de faire, au prix même de notre santé, nous l'avons fait et nous avons réalisé beaucoup de bien, pour lequel nous ne demandons que la satisfaction de notre conscience. »

Il existait encore à Givonne une autre ambulance, mais qui était dirigée, croyons-nous, par une Société française de secours. Celle-ci possédait quelques lits et paraissait, sous tous les rapports, mieux partagée que celle dont nous venons de parler.

En quittant cette ambulance pour rejoindre notre équipage, nous fûmes témoin d'un spectacle qui nous inspira la plus profonde pitié et que nous tenons à rapporter ici, ne fût-ce que pour servir d'avertissement à ceux qui osent assumer sur eux la responsabilité de semblables faits.

Il s'agit de l'évacuation de l'ambulance établie dans la maison du forgeron dont nous avons parlé plus haut. Des voitures appartenant aux équipages français, stationnaient devant la porte de cette maison. Elles étaient destinées à recevoir les blessés recueillis dans cette ambulance et à les transporter dans un endroit plus convenable.

Vous vous imaginez peut-être que ces malheureux, pour la plupart grièvement blessés, étaient l'objet des soins les plus éclairés et les plus délicats, et que des civières mollement garnies, des matelas, des couvertures, etc., avaient été disposés pour les recevoir et les

transporter dans des voitures bien suspendues et convenablement appropriées.

Point.

Trois ou quatre gaillards solidement bâtis étaient là, qui, sans plus de façon, relevaient ces pauvres mutilés, couchés sur le plancher dénudé, les *empoignaient*, qui par un bras, qui par une jambe, qui par la tête, et les transportaient ainsi dans les fourgons qui les attendaient.

D'autres fois, il suffisait d'un seul de ces hommes pour enlever sur son dos un blessé, comme un porte-faix emporte un sac de farine.

Nous nous rappellerons toujours, avec une certaine émotion, un malheureux ne possédant plus que trois membres (une cuisse ayant été amputée), et qu'un infirmier transportait dans ses bras comme un enfant. Sans doute que, par les mouvements imprimés au blessé dans le transport, l'appareil qui recouvrait le membre amputé avait été arraché; car on voyait le moignon, au travers duquel l'os faisait saillie, entièrement à nu et exposé à l'action de l'air et des autres agents extérieurs. La figure du moribond exprimait l'hébétude; son teint jaune, ses yeux hagards, sa bouche entr'ouverte, ses lèvres et ses dents noires indiquaient suffisamment qu'il était sous l'influence de la fièvre de résorption. Il est donc à supposer que ce malheureux ne sera jamais arrivé vivant à sa nouvelle destination!...

Quoi qu'il en soit, après avoir distribué la plus grande partie des provisions que nous avons apportées avec nous, telles que : pain, viande, vin, etc., nous prîmes congé de Messieurs les délégués et nous nous dirigeâmes vers Sedan, où nous arrivâmes vers midi.

Les rues de la ville étaient en ce moment littéralement encombrées de voitures, caissons, cavaliers, soldats allemands, prisonniers français, etc., et nous eûmes beaucoup de peine à nous frayer un passage. Nous parvînmes cependant jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville, où notre petite caravane établit son bivouac.

Après une légère collation prise en plein air et assaisonnée d'excellent vin que les habitants, heureux de nous voir et nous considérant comme de véritables sauveurs, eurent l'obligeance de nous apporter, nous nous dirigeâmes vers la maison occupée par l'état-major prussien.

Le général en chef était sorti; mais un officier, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, s'empressa de nous offrir ses services. Il nous conduisit à la sous-préfecture, où se trouvaient en ce moment les bureaux du commandant supérieur de la forteresse et nous introduisit dans la grande salle de réception, où, par parenthèse, nous fûmes étonnés de voir encore le portrait en pied de Napoléon III.

Bientôt après le commandant de place qui, pour le moment, était le colonel baron de Heuduck, du 13<sup>e</sup> régiment de hussards, vint nous rejoindre.

En apprenant que nous étions envoyés du Gouvernement belge, M. de Heuduck nous fit le plus gracieux accueil et s'empressa de nous donner tous les renseignements que nous pouvions désirer. Il nous annonça que, d'après les ordres du Roi, les dispositions suivantes avaient été adoptées à l'égard des blessés des deux armées belligérantes.

Les blessés allemands transportables devaient être conduits par les moyens de transport ordinaires à Bouil-

lon et à Libramont, et de là dirigés par chemin de fer sur Aix-la-Chapelle et les autres villes frontières des provinces rhénanes.

Quant aux blessés français, on les avait partagés en trois catégories. Les uns, légèrement atteints, devaient être considérés comme prisonniers de guerre, et, en cette qualité, dirigés sur l'Allemagne par Nancy, etc. ; les autres, porteurs de blessures plus graves et nécessitant un traitement de trois mois au moins, pouvaient être dirigés sur la Belgique, ou toute autre partie du pays. Les troisièmes, enfin, tout à fait *intransportables*, devaient être soignés sur les lieux. Il ajouta en même temps que déjà trois mille blessés français environ avaient été évacués sur Mézières et autres villes du Nord de la France ; mais qu'il en restait encore *cinq à six mille* à Sedan et dans les environs.

Le colonel de Heuduck ne nous dissimula pas toutes les difficultés de sa position, et surtout le manque de vivres qui commençait à se faire sentir parmi les troupes allemandes composant la garnison de Sedan. Il semblait vouloir en attribuer la responsabilité au mauvais vouloir des autorités locales, car il ajouta en terminant : « Vous verrez sans doute le maire de Sedan ; dites-lui bien que si, dans les vingt-quatre heures, mes troupes n'ont pas à manger, je serai obligé de faire évacuer la ville par tous les habitants. »

Il voulut bien ensuite nous accompagner en personne jusqu'à l'état-major français, où il nous présenta au général Faure, ancien chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon, qui nous remercia, avec des larmes dans les yeux, de notre généreuse hospitalité et accueillit avec le plus vif empressement les offres que nous lui



fîmes de recevoir et de soigner dans nos ambulances la plus grande partie des blessés français (1).

Désirant nous entretenir avec l'intendant en chef de l'armée française, M. Uhrich, au sujet des mesures à prendre pour opérer le transport des blessés de Sedan à Bouillon, nous priâmes le général Faure de vouloir bien nous indiquer sa demeure. Mais, avec une courtoisie, dont nous lui sûmes le plus grand gré, le général s'offrit de nous accompagner jusque là. Dans le trajet que nous avons à parcourir, nous rencontrâmes beaucoup de soldats français désarmés qui nous regardaient avec une certaine curiosité, mais sans nous saluer. Sur la remarque que nous en fîmes au général, et eu égard à la différence que nous avons pu constater sous ce rapport entre le soldat allemand et le soldat français, il nous répondit en soupirant : « Hélas ! oui, c'est l'indiscipline qui nous a perdus. »

L'intendant Uhrich nous accueillit avec la plus grande bienveillance ; mais il nous déclara que, pour le moment, l'évacuation des blessés français sur Bouillon était impossible, les moyens de transport faisant complètement défaut : « Les Allemands, dit-il, se sont emparés, par voie de réquisition, de toutes les voitures du pays et on ne

---

(1) Ce qui nous frappa le plus dans cette entrevue, c'est l'extrême affabilité avec laquelle le colonel de Heuduck aborda le général français et les officiers qui l'entouraient. C'étaient des compliments et des poignées de main à n'en pas finir. On ne se serait jamais douté, en voyant ces démonstrations amicales, que, huit jours auparavant, ces mêmes hommes étaient des ennemis acharnés et s'entretuaient de la meilleure façon du monde. Ce que c'est pourtant que la guerre ? Une lutte dans laquelle les combattants ne se connaissent pas, et ne demandent pas mieux, lorsqu'ils se connaissent, que de s'aimer et de s'estimer !

trouverait pas, à dix lieues à la ronde, une seule charrette disponible. » Il nous fit entrevoir toutefois que, d'ici à quelques jours, on parviendrait peut-être à se procurer quelques moyens de transport, sans cependant rien affirmer de positif à cet égard. Il ne nous dit pas un seul mot du matériel d'ambulance français qui, aux termes de la Convention de Genève, n'avait pu être confisqué par l'autorité militaire allemande. Nous en conclûmes donc que ce matériel, avec les hommes et les chevaux qui le composaient, avait servi dès le début aux évacuations dont nous avons parlé plus haut et qu'il n'avait plus reparu depuis.

Du reste, nous devons le reconnaître, l'administration française était ici parfaitement dans son droit : elle jouissait, pour la première fois peut-être, des bénéfices de la *neutralité* accordée au matériel et au personnel des ambulances en temps de guerre.

En quittant l'intendant Urich, nous nous rendîmes avec MM. Cornet et Henrard, chez le maire de Sedan, M. Philippoteaux, qui nous reçut également avec des témoignages de la plus vive reconnaissance et nous proposa de nous conduire à la Halle aux grains pour nous montrer ce qui lui restait de farines pour nourrir les habitants et la garnison : « J'attends, dit-il, d'un moment à l'autre l'express que j'ai envoyé à Anvers pour acheter des farines ; mais les moyens de transport de Libramont à Sedan nous font complètement défaut et il ne dépend pas de moi si les farines ne sont pas encore arrivées. »

Notre dernière visite à Sedan fut à l'ambulance belge dirigée par le général Pletinckx, membre du Comité de la Croix-Rouge, ambulance qui était établie dans les bâtiments du tribunal civil. Les blessés qui s'y trouvaient

étaient, pour la plupart, étendus sur le plancher et revêtus encore de leurs habits ensanglantés et couverts de boue. Quelques-uns avaient des lits plus ou moins bien garnis, et le général espérait qu'avant peu de jours, il pourrait en accorder un plus grand nombre. Le service médical était confié aux soins de MM. les docteurs Steurs, Deladrier, Snyers, aidés de MM. Ropp, Dumont, Ferrant, aides-chirurgiens, et de M<sup>mes</sup> Boucher, Marie Theys et Charlotte Langlois, infirmières volontaires.

Il était près de six heures lorsque nous eûmes terminé toutes nos visites. Le temps était venu de reprendre la route de Bouillon, si nous voulions encore revoir le champ de bataille et arriver avant la nuit à notre destination. Ce fut cette fois sur Balan, Bazeilles, Lamoncelle, Daigny et Fond-de-Givonne que nous nous dirigeâmes, et, là encore, nous pûmes constater que toutes les inhumations avaient été faites. Il ne restait ça et là que quelques cadavres de chevaux dont la plus grande partie avait été dévorée par les bêtes fauves et les oiseaux de proie.

M. Philippoteaux, qui nous avait accompagnés dans cette pénible excursion, nous quitta à Givonne, où il eut la chance de rencontrer son agent particulier, qui lui annonça que les farines étaient enfin en route et qu'elles arriveraient le soir même où le lendemain à Sedan (1).

---

(1) A la suite d'un appel chaleureux fait par M. Gust. Lemaire et grâce à la généreuse initiative de M. le Dr Feigneaux, une Société se forma à Bruxelles sous la dénomination de *Comité du pain*, dont le but principal était de venir au secours des habitants de Sedan et des communes environnantes.

Cette Société, présidée par M. le comte Louis de Mérode, rendit de grands services pendant la guerre franco-allemande, soit en expédiant

Le lendemain de notre retour à Bouillon, et voulant préciser d'une manière plus complète les arrangements pris avec l'administration française relativement au transport des blessés, nous écrivîmes à M. l'intendant en chef Urich la lettre suivante :

« Monsieur l'intendant en chef, n'ayant pas eu l'honneur de vous revoir hier soir avant mon départ de Sedan, je viens m'entendre avec vous par écrit sur les mesures à prendre pour le transport des blessés de Sedan et environs en Belgique.

» Je suis d'avis, Monsieur l'intendant, que le trajet doit se faire directement sur Libramont, station du chemin de fer du Luxembourg, en faisant arrêt à Bouillon. Dans cette ville, les blessés feront un repos d'une heure ou deux, et recevront tous les soins nécessaires, en même temps que les aliments, boissons, etc., dont ils peuvent avoir besoin.

» Pour arriver à ce résultat, il conviendrait que les

---

des vivres et des provisions de toute espèce dans les contrées ravagées par la guerre, soit en secourant les blessés, qu'elle ramenait ensuite dans l'intérieur du pays à l'aide de ses moyens de transport. (Pour plus de détails voir le *Rapport général* publié chez M. Guyot, 1871).

L'Association belge pour les secours aux militaires blessés, en temps de guerre, réalisa également beaucoup de bien sous ce rapport.

D'autre part, voici ce que nous écrivait M. le Ministre de la guerre sous la date du 3 octobre 1870 :

« Monsieur le ministre d'Angleterre m'a fait savoir que les *convois de vivres* qu'il compte faire à Sedan, pourront avoir lieu dans *quelques jours*.

» En raison de cette communication, je vous autorise à ne renvoyer les fourgons stationnés à Libramont que lorsque ces transports auront été effectués.

» Les voitures ne doivent pas aller au delà de Bouillon. »

On le voit, la Grande-Bretagne n'était pas non plus restée en arrière au milieu de cet élan de charité.

évacuations se fissent le matin de bonne heure, de façon à pouvoir arriver à Bouillon vers 10 ou 11 heures. Le nombre des blessés ne devra pas dépasser provisoirement 40 ou 50 par jour. Plus tard, on verra s'il y a lieu d'en augmenter le nombre.

» Le matériel de transport dont nous disposons ici n'étant pas suffisant pour assurer complètement ce service, il serait nécessaire que l'administration française intervînt pour moitié, de façon à ce qu'il y ait chaque jour un convoi français et un convoi belge.

» Veuillez, Monsieur l'intendant, vous entendre à cet effet, avec l'autorité prussienne de Sedan, qui décidera s'il n'y aurait pas lieu d'établir à Bouillon un relai pour les voitures qui lui appartiennent.

» Vous jugerez sans doute convenable de faire accompagner chaque convoi par un officier de santé, qui portera avec lui la liste nominative des blessés et la nature des lésions dont ils sont atteints.

» Agréez, etc. »

Ici, comme précédemment, nous crûmes devoir rendre compte à M. le Ministre de la guerre des résultats de notre excursion.

Voici dans quels termes notre rapport était conçu :

« Bouillon, le 10 septembre 1870. »

» Monsieur le Ministre,

» Comme suite à ma lettre du 9 de ce mois, n° 3, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu à Sedan accompagné de M. Cornet, délégué de M. le Ministre de l'intérieur, et de M. Henrard, médecin de bataillon, attaché à l'inspection générale du service de santé.

» Cette visite avait principalement pour but de m'assurer du nombre des blessés en traitement dans les am-

bulances de cette ville et des environs. Je voulais également constater par moi-même la situation de ces blessés et les soins dont ils étaient l'objet de la part des personnes attachées aux dites ambulances.

» Mon premier soin, en arrivant à Sedan, a été de me mettre en rapport avec les autorités prussiennes et notamment avec le commandant supérieur de la place, M. le colonel de Heuduck, commandant le 13<sup>e</sup> régiment de hussards.

» Il résulte du long entretien que j'ai eu avec cet officier supérieur, que les blessés de l'armée allemande n'exigent, de notre part, aucune intervention active. Ils sont évacués, chaque jour, vers leur pays par le moyen des voitures d'ambulance sous la direction de l'administration militaire ou des sociétés charitables de la Croix-Rouge. Ces convois, admirablement organisés, sont accompagnés du personnel médical et administratif nécessaire, et ce n'est qu'à leur arrivée à Bouillon que les médecins de l'armée belge interviennent et leurs prodiguent les soins que leur état réclame.

» Quant aux blessés français, j'ai fait remarquer à M. le commandant de la forteresse que jusqu'ici le nombre de ceux évacués sur la Belgique était fort restreint et que j'avais pu constater par moi-même, dans la visite que j'ai faite aux différentes ambulances, et notamment à celles de Givonne, qu'ils se trouvaient dans une situation déplorable et qu'il était nécessaire, au point de vue de l'humanité, de leur procurer des soins mieux entendus. A ce sujet, j'ai cru devoir renouveler la déclaration que la Belgique offrait une ressource précieuse pour ces malheureux. J'ai même ajouté que le Gouvernement était animé des meilleures intentions à ce sujet,

que nos hôpitaux étaient ouverts aux blessés des deux armées belligérantes et que de nombreuses ambulances étaient organisées pour les recevoir.

» Il me fut répondu que rien ne s'opposait à ce que de pareilles évacuations s'opérasent en ce qui concerne les blessés graves et qui exigeaient un traitement de plusieurs mois. M. de Heuduck ajouta que déjà 2,500 blessés français avaient été dirigés sur Mézières; mais que le nombre des blessés restant était encore fort considérable, et que même la dysenterie, la fièvre typhoïde et d'autres maladies épidémiques commençaient à se déclarer parmi eux.

» Afin d'obtenir des renseignements plus exacts, M. le commandant supérieur de la place me proposa de m'accompagner chez M. le général Faure, de l'état-major général français, où j'appris qu'il existait encore actuellement à Sedan et dans les ambulances extérieures un nombre de plus de 5,500 blessés.

» En présence d'un semblable état de choses, l'administration française déclara accepter avec reconnaissance l'offre qui lui était faite de diriger une partie de ses blessés sur la Belgique, et il fut convenu que des mesures seraient prises pour opérer des évacuations dans le plus bref délai possible.

» Le transport des blessés par Bouillon étant la partie la plus importante à régler, je me suis mis en rapport avec M. l'intendant en chef Uhrich, et voici les mesures qui furent arrêtées de concert avec ce haut fonctionnaire :

1° Les blessés destinés à être évacués sur les ambulances belges seront dirigés par Bouillon au moyen de voitures ordinaires requises sur le territoire français ;

2° De Bouillon, ils seront dirigés par les voitures belges, sur la station de Libramont, où un train spécial les attendra pour les conduire à destination.

» J'ai cru devoir informer de ces dispositions M. le lieutenant-général commandant l'armée d'observation, et je l'ai prié de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour leur exécution. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, dès le 11 septembre au matin, l'ambulance de la 2<sup>e</sup> division, avec tout son personnel et son matériel, était arrivée à Bouillon, ce qui fait qu'il existait dans cette ville, indépendamment de la voiture d'ambulance du nouveau modèle, qui y avait été envoyée, *seize voitures* environ pour concourir au transport des blessés sur la station de Libramont.

Quant au personnel sanitaire, il se composait des officiers de santé ci-après : Van Lil, médecin principal ; Hermant (Emile), Hermant (Ernest), Desguin et Spruyt, médecins de bataillon ; Lebrun, Devroy, Pasquier, Lamal, Leroy, Van Cauwenberg et Destrait, médecins-adjoints ; Malliet et Lignian, pharmaciens. En tout *quatorze officiers de santé*, plus deux médecins civils : MM. Lant, cité plus haut, et Rosbach, de Bouillon.

La direction du service de la place fut confiée au médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Van Lil.

Le même jour, étaient arrivés à Bouillon MM. les docteurs De Man, venant du château royal de Ciergnon, et Max, envoyé par le bourgmestre de Bruxelles, à l'effet de s'assurer si des blessés seraient bientôt dirigés sur ces deux localités : « Tout est prêt à Bruxelles, disait M. Max, de nombreuses ambulances sont organisées ; on n'attend plus que des blssés pour les y installer. Ce retard, ajouta-t-il, produit le plus mauvais effet dans la



population de la capitale, et il convient de se hâter. »

A cela nous répondîmes que les blessés ne s'expédiaient point comme des colis ou des ballots de marchandises; qu'il fallait avant tout qu'ils fussent *transportables*, que d'ailleurs le service des blessés venait seulement d'être organisé d'une manière convenable et que, sous peu de jours, on pourrait en évacuer un certain nombre sur l'intérieur du pays.

Nous donnâmes en même temps des ordres pour que quelques blessés français et allemands, pris parmi ceux qui étaient en traitement à l'infirmerie, fussent désignés pour être dirigés immédiatement sur le château de Ciergnon. M. De Man fut autorisé à les choisir et décida en même temps s'ils étaient suffisamment *transportables*. (1)

Avant de quitter Bouillon, nous eûmes aussi à nous occuper d'une mesure fort importante.

---

(1) Le médecin adjoint commissionné Lebrun fut chargé d'accompagner le convoi jusqu'à Libramont.

Voici dans quels termes ce jeune officier de santé nous a rendu compte de sa mission : « Nommé médecin adjoint commissionné, je fus attaché d'abord à l'ambulance du quartier-général de l'armée d'observation. Quand arriva la fameuse débâcle de Sedan, je reçus l'ordre de me rendre immédiatement à Bouillon. Là, on nous chargea de la plus pénible des besognes. Chaque jour c'étaient des plaies nombreuses à panser. MM. Hermant frères, médecins de bataillon, étaient chargés du service principal. M. Destrait, M. Leroy et moi, nous devions les aider. Mais la besogne d'infirmerie n'était pas notre seule occupation. Il fallait accompagner des convois de blessés que l'on dirigeait vers différentes parties de la Belgique. Je fus, pour mon compte, désigné pour accompagner un important transport de blessés jusqu'à Libramont, où je les remis entre les mains de M. le docteur De Man, qui devait les conduire à Ciergnon... Je ne pus retourner le jour même à Bouillon, la nuit étant survenue. Force me fut d'y coucher. Eh bien ! je n'aurais pu y trouver le moindre gîte sans la complaisance d'un médecin allemand qui m'engagea à passer la nuit dans sa chambre, sur une botte de paille... »

Des rapports particuliers nous avaient signalé l'apparition, dans les nombreuses ambulances qui entouraient Sedan, de maladies miasmatiques et contagieuses, telles que : pourriture d'hôpital, dysenterie, typhus, etc. Nous crûmes donc devoir prendre des mesures pour empêcher l'entrée dans notre pays des hommes atteints de ces maladies.

A cet effet, nous donnâmes des ordres pour retenir à Bouillon tout blessé qui serait porteur de l'une ou l'autre de ces affections. En même temps, une section d'ambulance, sous la direction du médecin de bataillon Spruyt, fut désignée pour se rendre à Dinant, à l'effet de recueillir les malades qui pourraient se présenter par cette voie, et de les arrêter au passage, s'il y avait lieu.

Voici la lettre que nous adressâmes, sous la date du 13 septembre 1870, au médecin principal Van Lil :

» Monsieur le médecin principal,

» J'ai l'honneur de vous inviter à donner les ordres nécessaires pour qu'une section d'ambulance soit dirigée immédiatement sur Dinant, à l'effet d'y recueillir les blessés étrangers qui seront évacués par cette voie.

» Les malades atteints d'affections épidémiques ou contagieuses devront être retenus à Dinant.

» Cette ambulance sera composée du médecin de bataillon Spruyt, du pharmacien de 2<sup>e</sup> classe Malliet et de deux des médecins-adjoints commissionnés qui se trouvent actuellement à Bouillon. »

Enfin, un médecin militaire, le docteur Van Goidtsnoven, fut envoyé à Libramont pour visiter les nombreux blessés qui, chaque jour, arrivaient dans cette station et de leur indiquer, le cas échéant, une destination spéciale.

Le 13 septembre, notre mission étant entièrement terminée, nous quittâmes Bouillon en compagnie de plusieurs médecins militaires et civils, au nombre desquels nous citerons MM. Henrard, De Man, Smet-Van Aelert, etc. Nous avons requis à cet effet la nouvelle voiture d'ambulance et ces Messieurs ont pu, comme nous, constater les bonnes qualités de ce véhicule qui n'a mis que trois heures environ pour nous transporter de Bouillon à Libramont.

Au rapport du médecin de bataillon Hermant, le nombre des blessés qui ont traversé Bouillon du 2 au 10 septembre, s'élève approximativement à 5,600, savoir : 5,400 allemands et 200 français. La plupart de ces derniers ont été reçus à l'infirmerie militaire ; quelques allemands y furent également reçus : c'étaient ceux dont l'état était trop grave pour leur permettre de continuer leur route (1).

---

(1) Le fait suivant, qui a été observé pendant notre séjour à Bouillon et publié dans les *Archives médicales belges*, par M. Hermant, nous a paru digne d'être rapporté ici. Il vient prouver une fois de plus la supériorité incontestable des *attelles modelées en carton* dans le traitement des fractures compliquées des membres sur tous les autres appareils connus, et particulièrement les appareils plâtrés, généralement adoptés en Allemagne.

Voici ce fait :

« Le lieutenant de W..., officier saxon, blessé le 1<sup>er</sup> septembre à la bataille de Sedan, est amené le 8 au soir jusqu'à Bouillon. Atteint d'un coup de feu qui lui a fracturé la cuisse gauche, il est porteur d'un *appareil plâtré* qui, après une assez longue attente, lui avait été appliqué, afin de permettre son évacuation vers l'Allemagne.

« Les souffrances étant intolérables et l'appareil très-défectueux, il est évident, dès son arrivée, que ce blessé ne peut aller plus loin dans ces conditions, et il lui est offert un asile et des soins à Bouillon.

« L'appareil consistait en un cylindre de plâtre fort épais et fort lourd, formé, comme tous les appareils de même provenance, de feuil-

D'autre part, voici le mouvement des blessés, à partir du 11 au 20 septembre, tel qu'il nous a été indiqué, dans son rapport officiel, par le médecin principal Van Lil :

« Dans la journée du 11, il y a eu un passage de plus de 400 blessés prussiens; le 12, ce chiffre a atteint 795 (chiffre officiel); et il a diminué graduellement jusqu'au 20, où il en est passé une trentaine environ.

» Pendant le même temps, les blessés français sont arrivés par petits détachements; mais le 18 et le 19, ont été évacués des blessés français venant des ambulances des environs de Sedan, au nombre de 330 environ.

» Ces derniers ont été dirigés sur Bruxelles le 19 et

---

lets et de dolours de *gros tulle* imprégné de plâtre en poudre, mouillé au fur et à mesure de l'application, le tout placé directement, sur la peau, sans ouate, ou sur une simple bande de chemise, qui n'existe pas même toujours.

» Dans le cas présent, cet appareil ne dépassait pas le genou et laissait le pied et la jambe parfaitement libres et nus. Néanmoins la partie inférieure du membre ne se trouvait pas engorgée par son fait, ce cylindre se trouvant être en même temps beaucoup plus large. Aussi ne produisait-il aucune coaptation, ni aucun maintien des fragments, d'où des souffrances vives au moindre mouvement, un raccourcissement considérable, et la chute complète du pied en dehors. Notons encore que cet appareil n'étant nullement fenêtré ni fendu, empêchait tout examen direct de la partie lésée. Il fut donc procédé à son ablation, qui fut longue et laborieuse en raison de la dureté de cette gaine.

» Le membre débarrassé apparut dans l'état suivant :

» Une balle d'un petit calibre (Chassepot) avait frappé la cuisse gauche transversalement de dedans en dehors, la jambe gauche étant en ce moment portée en avant dans la marche. Elle avait fracturé comminutivement le corps du fémur à environ un pouce au-dessus du milieu de sa longueur, puis avait produit un orifice de sortie en dehors, au milieu de l'épaisseur du membre, directement en face et à la même hauteur que l'orifice d'entrée; celui-ci, l'interne, se présentait rond et net, du calibre de la balle; l'orifice de sortie, arrondi aussi, était grand comme une pièce de deux francs, avec un léger bourrelet de chairs renversées autour et un entonnoir au centre. Les fragments de l'os fai-

le 20 ; tandis que les convois de Prussiens ont continué leur route vers l'Allemagne.

» De tous ces blessés français et allemands qui ont fait étape à Bouillon, et y ont reçu nos soins, concurremment avec ceux des médecins allemands, un certain nombre des plus graves ont été retenus à l'infirmierie établie à cet effet à Bouillon.

» Quant au transport, il a été effectué pour la plus grande partie, par les voitures que les Allemands avaient requises ; nos fourgons d'ambulance et nos chevaux ont été employés à suppléer à ces moyens de transport, quand ils étaient insuffisants.

---

saient entre eux un angle externe et antérieur prononcé ; la pointe du fragment supérieur saillait en dehors et en avant et se rapprochait de l'orifice de sortie. Il y avait un peu d'hémorrhagie, les vaisseaux principaux pouvant avoir été respectés par un tel trajet.

» L'extension produisant une réduction momentanée suffisante, et la position du pied rectifiée, les *quatre attelles modelées formant l'appareil complet pour la fracture de la cuisse* furent appliquées selon les règles ordinaires.

» Il devint possible alors de transporter le malade à l'infirmierie provisoire de la caserne, où il fut installé dans une salle réservée aux officiers allemands.

» L'appareil, bien amidonné, dut être bientôt fenêtré de chaque côté, ce qui permit d'effectuer les pansements journaliers nécessaires.

» L'orifice de sortie, l'externe, qui était le plus grand, et le plus rapproché, se prêtait à l'exploration directe et l'on put reconnaître successivement l'état et la mobilité des esquilles primitives, qui furent enlevées plus ou moins facilement. Outre de nombreux petits fragments, il y eut cinq esquilles principales, dont l'une assez volumineuse et d'une extraction plus laborieuse. Trois de ces esquilles étaient enlevées déjà quand il se présenta un incident : l'indicateur percevait un corps mobile n'ayant pas la rugosité des débris osseux. Le stylet de Nélaton donna des renseignements plus précis. C'était bien un fragment de balle, qui put être amené sans trop de peine. Le cinquième environ de la masse du projectile, coupé sur l'os, était resté entre les fragments, tandis que le reste perforait le membre en gardant toute sa vitesse.

« Le 11, dix-huit blessés, traités à l'infirmierie, ont été évacués sur Bruxelles.

» Le 13, quinze ont été évacués sur Ciergnon.

» Le 18, neuf ont été envoyés à Bruxelles.

» Le 20, sept sont partis pour Namur.

» Enfin, sept officiers sont partis isolément.

» La moyenne quotidienne des blessés et malades étrangers en traitement dans les salles de l'infirmierie, a été de 45. Le 21 septembre, il en restait 40 en traitement : 24 français, 15 allemands et 1 belge. »

Nous avons dit plus haut que le docteur Max s'était rendu à Bouillon, à l'effet de s'assurer de l'état des choses

---

» Chaque jour un pansement de linge fenêtré et de charpie imbibée de solution phéniquée fut renouvelé sur les ouvertures. Les plaies restèrent belles, l'état général satisfaisant, la suppuration modérée. Les pansements se faisaient facilement et sans grand mouvement ni souffrance. L'appareil résista très-bien ; on garnissait facilement chaque jour les bords de fenêtres de charpie fraîche et sèche, pour les protéger contre le ramollissement et empêcher la fusée du pus dans l'appareil. reil.

» Le malade fut emmené, le 27 septembre, par sa famille ; un médecin allemand, qui reprit le traitement, l'accompagna.

» Pour le départ, l'appareil modelé ne dut pas être renouvelé. Celui-là même qui avait été placé le 8, partit pour l'Allemagne avec le patient : par précaution seulement, on renforça l'attelle externe de cuisse par une seconde attelle identique, fenêtrée comme celle qu'on appliqua par-dessous.

» Il y a tout lieu de croire que le malade est arrivé à bon port.

» Nous avons vu, ajoute le rédacteur du journal, le blessé à son arrivée à Bouillon, et nous avons été témoin de l'insistance qu'il a fallu pour le décider à laisser enlever le bandage provisoire en plâtre. M. l'Inspecteur-général Merchie a pu constater par lui-même la situation favorable de cet officier, pendant son transport du château de Bouillon à l'infirmierie. A la demande qui lui fut faite s'il se sentait soulagé par suite de l'application du nouvel appareil, ce jeune officier répondit en souriant qu'il n'éprouvait plus le moindre mal (*Keine schmerzen mehr*). »

et d'accélérer autant que possible l'évacuation des blessés sur la capitale.

Jusqu'à la date du 18 septembre, ces évacuations n'avaient pu se faire que par petits détachements de 10 à 20 blessés; mais ce jour-là, par suite de l'arrivée à Bouillon d'un convoi venant de Sedan, on put en expédier 160 environ, qui arrivèrent le lendemain matin à Bruxelles. Ce convoi était accompagné par MM. Max et Lebrun.

Nous reproduisons ci-après une lettre qui nous paraît résumer parfaitement tout ce que nous avons dit, sur l'évacuation des blessés français et allemands après la bataille de Sedan, et qui donne en même temps une idée de la manière dont les convois de blessés étaient organisés entre Bouillon et Bruxelles.

Elle a été publiée dans l'*Écho du Parlement*, du 23 septembre 1870, et était signée des initiales D<sup>r</sup> M.

Voici cette lettre :

« Ne me rappelant pas avoir vu jusqu'aujourd'hui, dans votre journal, aucune relation d'un transport de blessés vers Bruxelles, j'ai pensé que dans ce moment où tant de témoignages d'intérêt sont donnés aux malheureuses victimes de la guerre, il ne serait peut-être pas dépourvu d'actualité de faire connaître à ceux de vos lecteurs que cela pourrait intéresser, notre odyssée de Sedan à Bruxelles.

» Deux mots d'abord, pour rappeler comment il s'est fait qu'alors que Sedan et ses environs étaient transformés en une vaste ambulance, les belligérants ne profitaient pas de l'offre que nous permettait de leur faire l'une des plus belles prérogatives de notre neutralité : secourir les blessés sans distinction de races ou de drapeau.

» Après sa dernière grande victoire, le roi Guillaume

avait décidé de faire diriger vers l'Allemagne tous les blessés transportables de son armée, mais il fallait, pour atteindre ce but, obtenir du gouvernement belge l'autorisation de traverser notre territoire, autorisation refusée d'abord, mais accordée plus tard. Cependant, en présence du désir exprimé par toutes les classes de la société en Belgique, de voir les Allemands profiter comme les Français de l'hospitalité belge, le Roi revint sur sa première résolution, et autorisa le baron de Tetto, chevalier de Saint-Jean, dirigeant le service hospitalier prussien à Bouillon, à faire un triage parmi les blessés allemands, traversant notre pays, et à désigner ceux qui seraient confiés aux bons soins de nos compatriotes.

» Les Français, étant considérés comme prisonniers de guerre, avaient été classés par les vainqueurs en trois catégories, les intransportables, les soldats moins grièvement atteints dirigés sur Mézières vers les hôpitaux du nord de la France; enfin, ceux auxquels des blessures légères auraient permis de reprendre les armes dans un bref délai, étaient conduits en Allemagne par Nancy.

» Par une dernière convention, il fut entendu que les Français dont le traitement exigerait environ trois mois, pourraient être accueillis là où l'hospitalité leur était offerte, et que, Français comme Prussiens, reçus en pays neutres, seraient libres après guérison.

» C'est en vertu de ces stipulations, et en suite d'une conversation que j'eus avec M. Petrowski, chef de toutes les ambulances de la Société française de secours aux blessés, que le 17 de ce mois MM. Trelat et Say, chirurgiens en chef de deux de ces ambulances amenèrent à Bouillon les malheureux auxquels ils avaient jusque-là donné leurs soins, afin de se diriger avec tout leur maté-



riel sous Paris, en prévision de secours à porter aux nouvelles victimes que doit fatalement amener la continuation de la guerre.

» A leur arrivée à Bouillon, les Français furent conduits au château où de vastes salles, de chaque côté desquelles est disposée de la paille, devait leur donner asile jusqu'au lendemain. Peu après cette installation, il fut distribué, à chacun de nos nouveaux hôtes, de la soupe, du pain et de la viande, et les pansements furent renouvelés par les *médecins militaires belges*, chargés du service de la citadelle. Le nombre des blessés s'élevait à 160; j'avais été prévenu en outre, par M. le baron de Tetto, que onze Prussiens seraient envoyés à Bruxelles par le même convoi : je résolus donc de fixer le départ au lendemain, et je me hâtai de prendre mes mesures en conséquence. Une des difficultés les plus sérieuses de l'évacuation était la question des voitures nécessaires au transport de Bouillon à Libramont, station de chemin de fer la plus voisine. Heureusement une bonne partie du matériel d'ambulance qui avait amené les malades de MM. Trélat et Say, avait été retenu à Bouillon, car, malgré les offres les plus brillantes faites à différents paysans pour louer leurs charrettes, ils se refusaient à m'accorder leurs services, parce que, disaient-ils, la route était longue, fatigante, et puis enfin parce que les messieurs, selon leur expression, allant visiter le champ de bataille, les payaient tout aussi largement pour une besogne beaucoup moins désagréable.

» Je parvins cependant à trouver deux chariots; *j'obtins de l'autorité militaire belge quatre de nos voitures d'ambulance*, et complétant le convoi par le matériel de M. Say, j'arrivai à installer les 160 blessés français. Les

malades furent tous pansés de nouveau avant leur sortie de la citadelle ; on leur fit distribuer du pain et du café comme déjeuner, et vers dix heures du matin je donnais le signal du départ.

» La longue file de voitures se mit en route lentement, au pas, traversant la cour de la caserne, la ville elle-même, pour gagner ainsi la grand'route conduisant à Libramont. Cette route, assez large, très-bien entretenue, présente un inconvénient énorme ; dans presque tout son parcours, elle n'offre que côtes à monter et à descendre, ce qui la rend fort pénible pour les chevaux, alors que les voitures sont lourdement chargées. Heureusement pour nos pauvres blessés la journée était belle, car je frémis encore au souvenir de cette masse de malheureux qui ont si souvent défilé sous mes yeux en chariots découverts, par une pluie battante, devant faire ainsi un trajet de près de six lieues, et voyant s'ajouter aux douleurs que leur causaient leurs blessures, cette sensation insupportable de froid humide, à laquelle nous sommes déjà si sensibles, alors qu'aucune autre souffrance ne vient nous tourmenter. »

Ici l'auteur entre dans des détails sur les différents incidents qui ont marqué son voyage de Bouillon à Libramont. Il se loue avec raison de la conduite des Allemands à l'égard des blessés français. Il cite notamment M. le baron de Stein, chevalier de Saint-Jean, chef de l'ambulance prussienne à Libramont et rappelle les paroles que celui-ci lui a adressées à son arrivée à cette station : « Veuillez, Monsieur le docteur, dit-il, m'indiquer le nombre de matelas et de couvertures dont vous pourriez avoir besoin pour les plus grièvement atteints de vos blessés ; je tiens également à votre disposition de la

paille, et le nombre de vos infirmiers étant insuffisant, je vais donner ordre à mon personnel d'aider au transport de ces malheureux de leurs chariots dans les wagons, etc. »

Puis il continue en ces termes :

« A Libramont, les Allemands me fournirent une fois de plus l'occasion d'admirer cette organisation merveilleuse qui forme en grande partie leur force. Ils ont installé une baraque provisoire où se rendent, en descendant de voiture, tous les blessés capables de marcher; les autres sont immédiatement transportés sur des civières dans les wagons qui doivent les emporter, afin de leur éviter un double déplacement. Lorsque chacun a ainsi sa place, une distribution de vivres se fait avec ordre, et avec certitude que nul n'a été oublié; des réconfortants sont portés dans les wagons mêmes aux plus malades. Derrière la baraque est la cuisine en plein vent, où l'on prépare du bouillon, du café, du chocolat, quelque chose de chaud enfin, qui vient ranimer les blessés après une route de six lieues, faite par tous les temps et presque toujours dans des chariots découverts. Des wagons entiers venus de l'Allemagne, et contenant tout ce qui peut aider à soulager les souffrances, forment de véritables magasins, dont chacun est sous la responsabilité et la surveillance d'une personne désignée par M. de Stein. Comme détail, je me souviens d'avoir vu une énorme caisse remplie de lanternes de voyage, ces messieurs en ayant saisi immédiatement la nécessité dans toutes les stations où la lune constitue seule les frais d'éclairage, ou dans des wagons destinés au transport des marchandises, et dépourvus par conséquent de la lampe qui orne les voitures de voyageurs.

» Je ne pouvais mieux faire que de suivre l'exemple des Allemands pour le souper des blessés ; de la soupe, du pain et de la viande leur furent donc distribués dans la baraque pour les uns, dans les wagons mêmes pour les autres.

» Je me souviens encore avec une reconnaissante admiration de la conduite des infirmiers volontaires que dirige M. de Stein ; appartenant presque tous à la bonne bourgeoisie, comptant parmi eux un grand nombre d'avocats, de notaires, de jeunes médecins, etc., ils se montrent, m'a dit leur chef, sublimes de dévouement et d'abnégation ; et quant à moi, j'ai toujours devant les yeux la douceur, la patience, la charité avec lesquelles ils transportaient sur leurs civières ces ennemis de la veille, devenus leurs frères par le baptême de la souffrance.

*» Que les soldats belges que j'ai vu à l'œuvre en grand nombre à Bouillon et à Libramont, prennent leur part de cet éloge : ils ont, eux aussi, compris ce que l'humanité devait à tant de malheureuses victimes, et je suis fier pour mon pays de signaler leur belle conduite à l'attention publique.*

» Les onze blessés allemands que j'allais amener à Bruxelles furent installés par leurs compatriotes dans deux wagons, six dans l'un, cinq dans l'autre ; ceux-ci étaient les plus graves, et au milieu d'eux, sur un matelas, devait venir, jusqu'au terme du voyage, un médecin prêt ainsi à leur porter immédiatement secours.

» L'installation venait d'être terminée, lorsque nous vîmes arriver des chariots portant de nouveaux blessés, tous allemands cette fois, et qui étaient dirigés vers leur pays, nous devons faire, pendant un certain temps, le même trajet ; il fallut donc attendre l'installation de ce

second train, et à minuit seulement nous prîmes le chemin de Namur, où nous entrions en gare vers 2 1/2 heures du matin. Nous devions y attendre jusque 6 heures le départ de l'express pour Bruxelles, à la remorque duquel nous allions être placés.

» M. le docteur Hamoir, chef des ambulances civiles, et une famille entière, père, mère, enfants et beaux-enfants, dont je regrette bien de ne point connaître le nom, nous attendaient à la gare de Namur. Mettant à profit les quatre heures que nous avions à dépenser, M. Hamoir, aidé par ces gens de cœur, et moi-même, naturellement, nous refîmes un certain nombre de pansements, plus ou moins dérangés, et chaque homme reçut du café chaud et du bouillon, ainsi que du pain s'il le désirait.

» En s'occupant, les heures passent vite, et, notre besogne terminée, nous n'eûmes guère beaucoup plus que le temps nécessaire pour prendre à notre tour une tasse de café chaud, si agréable pour se défendre du brouillard du matin. Enfin, à 6 heures, le sifflet de départ de la locomotive se fit entendre, et, à 8 heures, nous entrions dans la gare du Luxembourg. Les autorités communales de Bruxelles, prévenues de notre arrivée, avaient pris leurs mesures en conséquence ; MM. Anspach, Orts et Lemaïeur présidaient au débarquement, auquel assistaient aussi M. de Balan, ministre de la Confédération du Nord, et M. le comte de Grunne, dont l'hôtel de la rue Neuve a été converti en ambulance. Les blessés, capables de rester assis, furent conduits en voiture aux ambulances qui devaient leur donner asile, d'après un travail de répartition fait à l'avance ; ceux que leurs blessures obligeaient de rester couchés, furent

portés à bras dans des civières. A 10 heures, les 170 hommes partis la veille de Bouillon avaient tous quitté la gare du Luxembourg, et se dirigeaient vers l'endroit où ils allaient être définitivement installés.

» Je ne veux pas terminer sans vous livrer certaines réflexions qui m'ont été suggérées par ce que j'ai vu se passer autour de moi. N'aurions-nous pas en Belgique quelque profit à tirer de cette admirable leçon d'organisation que nous ont donnée les Allemands?

» Je ne crois pas à la possibilité de faire marcher un service quelconque, sans qu'il soit dirigé par une autorité en qui se résument tous les pouvoirs. Dans chacune des stations où séjournent les blessés allemands, un chevalier de Saint-Jean commande, et tout lui est subordonné; chez nous, au contraire, sans vouloir citer aucune localité en particulier, et parlant, bien entendu, de ce qui est relatif aux événements actuels dérivant de la guerre, les diverses autorités, civiles, militaires et médicales, se heurtent à chaque instant, se contrecarrent presque l'une l'autre, et, vous pouvez m'en croire, car j'en parle par expérience, il faut plusieurs jours pour trouver le fil d'Ariane de ce dédale, et alors encore, l'on n'arrive qu'à faire marcher les choses à moitié. Je ne suis du reste pas seul de mon avis sur la nécessité qu'il y aurait à introduire plus d'unité dans la direction, et je suis l'écho de bien des voix en m'écriant : Trop de chefs!... »

Ce que dit ici l'auteur de la conduite généreuse des Allemands à l'égard des blessés français et sur la bonne organisation de leur service sanitaire en campagne, est parfaitement exact et nous avons eu maintes fois l'occasion de le constater nous-même. Sans doute, notre organisation sanitaire laisse beaucoup à désirer et il serait à

souhaiter qu'on y introduisît des réformes sérieuses. Mais les reproches qu'il adresse en cette circonstance à l'administration supérieure ne sauraient, en aucune façon, s'appliquer au service de santé de l'armée, qui, on a pu en juger par ce qui précède, a marché avec tout l'ensemble et toute la régularité désirables. Sous ce rapport, le corps sanitaire de l'armée belge s'est trouvé à peu près dans les mêmes conditions que le personnel prussien : il devait ses soins d'abord à nos soldats et ce n'est qu'accessoirement et par un pur sentiment d'humanité qu'il s'est dévoué aux blessés étrangers réfugiés sur notre territoire.

Seulement, il faut bien le dire, *l'intervention des particuliers* est venue quelquefois entraver ses opérations et nuire à la bonne exécution du service. Chacun, en effet, voulait payer de sa personne, faire preuve de bonne volonté, se rendre utile, et il est arrivé bien souvent que c'est le résultat contraire qui a été obtenu. Si donc il est permis de s'écrier : *Trop de chefs!* il ne l'était pas moins de dire : *Trop de zèle!* L'auteur d'ailleurs s'est chargé lui-même d'en fournir la preuve, lorsqu'il dit plus loin dans sa lettre que « c'était là le plus souvent *de la charité mal placée.* »

Toutefois, nous nous plaignons à le reconnaître, cet excès de zèle tenait un peu à la nature même des événements et, en définitive, il faut bien en convenir, les blessés étrangers, qui étaient ici les premiers intéressés, n'ont pas eu trop à se plaindre de ces exagérations de la charité belge.

Quelques jours plus tard, le 24 septembre, nous reçûmes avis du département de la guerre qu'un autre convoi de 300 blessés, venant également de Sedan, mais

par la voie de Mézières, Vireux et Mariembourg, devait arriver à Charleroi dans la journée du 23 septembre. Nous fûmes invité en même temps à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces blessés fussent reçus, à leur arrivée, d'une manière convenable et dirigés ensuite sur une autre destination.

En conséquence, nous donnâmes l'ordre au médecin principal Duprez de se rendre immédiatement à Charleroi, où se trouvait réunie l'ambulance de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie avec tout son personnel et son matériel, à l'effet de prendre toutes les dispositions que commandaient les circonstances. Mais, par suite d'un retard imprévu, ces blessés ne purent arriver dans cette ville que le 26 septembre au soir.

Voici comment l'arrivée de ce nouveau convoi de blessés nous fut annoncée par M. le lieutenant-colonel Mockel, chef de cabinet au département de la guerre :

« Monsieur l'inspecteur-général, je vous adresse un télégramme du général Thiebault informant le Ministre que le convoi de 300 blessés annoncé pour hier, n'arrivera que lundi prochain.

» Hier, M. De Lehayé, représentant de Gand, m'a présenté quatre messieurs de cette ville qui m'ont réclamé avec instance 25 blessés. Sur leur demande, j'ai télégraphié à M. Duprez, à Charleroi, de voir s'il y avait moyen de leur donner ces 25 blessés; mais, M. Duprez qui était parti, probablement parce que le convoi était remis à lundi, n'a pas reçu mon télégramme.

» Vous verrez par le télégramme ci-annexé que ces messieurs informent que tout est prêt. Je leur ai répondu que je vous en donnerais avis, ainsi qu'à M. Duprez.



Soyez assez bon, Monsieur l'inspecteur-général, pour avertir ce dernier.

» Comme complément de la liste qui vous a été remise, je vous envoie deux lettres concernant les offres de locaux ; je vous enverrai tout ce qui nous parviendra dans ce genre, car si le département de la guerre est obligé de se mêler des blessés étrangers, il ne peut utilement et convenablement le faire qu'en centralisant son action et ses efforts dans vos mains.

» Veuillez agréer, Monsieur l'inspecteur-général, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

» MOCKEL. »

Lorsque le convoi de blessés annoncé arriva à Charleroi, il faisait déjà nuit. M. Duprez, et toute l'ambulance de la 1<sup>re</sup> division, se trouvaient réunis à la station. M. le lieutenant-général Thiebault s'y trouvait également avec son état-major.

Nous renonçons à décrire la situation déplorable dans laquelle se trouvaient ces malheureux blessés qui, depuis le matin, étaient en route et n'avaient, pour ainsi dire, pris aucune espèce de nourriture. Les wagons dans lesquels ils étaient enfermés répandaient une odeur fétide et repoussante, et l'on eût toute la peine du monde à les en retirer. Nos médecins militaires, et notamment le médecin principal Dechange, déployèrent en cette circonstance un zèle, une activité et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Après avoir reçu la nourriture et les boissons qui leur étaient nécessaires, et avoir été convenablement pansés, ces blessés furent transportés à l'aide de nos voitures d'ambulance à Charleroi et aux environs, ou dirigés,

par chemin de fer, partie sur Gand, partie sur Bruxelles (Croix-Rouge).

Les blessés évacués sur Gand furent reçus à la gare par les médecins de la garnison, auxquels s'étaient jointes les autorités civiles et militaires et une partie de la population. Ils furent transportés ensuite, à l'aide des brancards et des voitures de l'ambulance de la 5<sup>e</sup> division d'infanterie, dans les différents locaux qui leur avaient été assignés.

Voici dans quels termes le journal *La Flandre* rendit compte dans son numéro du 30 septembre 1870, de cet événement :

« A la suite d'une entente intervenue entre le commandant de la place et l'administration communale, le service de santé militaire a prêté son concours dévoué au soulagement des malheureuses victimes de la guerre. Les ambulances, la pharmacie de campagne, les brancards de la garnison, et un nombreux personnel d'infirmiers et de soldats se trouvaient à la station : tous les médecins militaires étaient à ce poste d'honneur. Ils se sont fait un saint devoir d'extraire les blessés des voitures avec tous les ménagements dus à leur triste état, de les placer sur les brancards ou les cacolets, et d'assurer enfin que le transport se fit dans les conditions les plus avantageuses. Ces messieurs accompagnaient les blessés jusqu'à leur destination, prêts à parer à tout événement pendant la route et à concourir autant qu'il était en eux au transport et à l'installation définitive. »

Une foule de faits du même genre se sont produits sur d'autres points du pays qui attestent toute la sollicitude dont les blessés étrangers étaient l'objet, tant de la part

des habitants que de la part des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée.

Ainsi, dans un rapport adressé au *Comité du Pain* par le docteur Lebel, qui accompagnait un convoi de blessés français et prussiens de Carignan et Mouzon à Bruxelles, on lit ce qui suit : « Nous fîmes notre première halte à Florenville, village belge, où la population montra autant de sympathie que d'empressement pour ces malheureuses victimes de la guerre. A Tintigny, où nous arrivâmes à minuit et où nous couchâmes, se trouve un détachement du 5<sup>e</sup> de ligne. Qu'il me soit permis de témoigner toute ma gratitude aux officiers que j'y ai vus et qui tous se sont mis à notre disposition, eux et leurs hommes, avec une amabilité et une abnégation dignes de tout éloge ; que les blessés n'oublient pas les noms du capitaine Bertrand, des lieutenants Humblet, Lippens et autres, ainsi que le curé de Tintigny ; au reste, ces messieurs n'en étaient pas à leurs premières preuves : les blessés qui ont passé par Tintigny peuvent l'attester... »

Enfin, et pour compléter notre récit, nous reproduisons ci-après la lettre si émouvante que nous a adressée le médecin de bataillon Dupont du 5<sup>e</sup> de ligne, qui se trouvait à Florenville, c'est-à-dire à l'extrême frontière, au moment de la bataille de Sedan, et, par conséquent, a pu en apprécier de *visu* toutes les péripéties et toutes les horreurs.

Voici cette lettre :

« Parti de Cugnon, pour aller rejoindre, le 31 août 1870, le 2<sup>e</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> de ligne, auquel j'étais attaché à cette époque, j'arrivai la nuit à Florenville et, le lendemain, depuis le matin jusqu'à 5 heures de relevée, nous

avons pu assister de bien près à la terrible bataille du 1<sup>er</sup> septembre.

» Le 2, dans la soirée, notre bataillon, par suite d'une fausse alerte, s'étant porté en avant dans la direction de Muno, il nous a encore été donné la chance d'avoir devant nous le spectacle aussi grandiose qu'effrayant du fameux incendie de Bazeilles.

» Je n'essaierai pas de décrire les cris et les lamentations des populations françaises fuyant le théâtre de la guerre, les femmes, les enfants, les vieillards entassés avec leurs hardes sur des véhicules de toute nature et venant chercher un refuge dans notre pays. Ces gens affolés de terreur ne reconnaissaient même plus leurs compatriotes, et nous avons eu la plus grande difficulté, M. le major Lefèvre et moi, de les dissuader d'arrêter le docteur Arm. Desprès, éloigné de son ambulance, convaincus qu'ils étaient qu'à cheval et en uniforme, ce ne pouvait être qu'un officier prussien!

» Le 3 septembre, l'ordre nous fut donné de nous reporter vers l'intérieur du pays et de nous rendre à Libin, à Transinnes et à Rédu. C'est avec tristesse que je quittai les environs du champ de bataille, regrettant, après avoir couru les plus grands dangers dans ce terrible voisinage, de n'avoir pas la satisfaction d'y donner mes soins aux nombreux blessés qui devaient inévitablement nous arriver d'un moment à l'autre. Mes récriminations ne furent pas de bien longue durée : le 9, le 5<sup>e</sup> de ligne ayant reçu l'ordre de se cantonner, le 1<sup>er</sup> bataillon à Arlon, le 2<sup>e</sup> à Virton et le 3<sup>e</sup> à Florenville, je restai avec ce dernier détachement.

» Peu après notre arrivée, survint un convoi de nombreux blessés français qu'on évacuait sur l'intérieur du

pays et qui firent étape dans cette localité. On les installa sur de la paille dans les nouveaux bâtiments de l'école communale. Chacun s'empessa de venir à leur secours et de leur apporter des aliments, des rafraîchissements, des douceurs. La plupart de ces malheureux n'ayant plus été pansés depuis plusieurs jours, je leur donnai mes soins depuis 8 heures du soir jusqu'au milieu de la nuit, et le matin, dès 5 heures, je repris ma tâche pour permettre à ces blessés de nous quitter vers 10 heures, tous enchantés de nos soins. Depuis lors, les transports de blessés se sont succédés, presque sans interruption, toujours plus nombreux, et les convois prussiens alternant avec les français.

» Dans ces passages continuels, les diverses ambulances ne se bornèrent plus à faire étape à Florenville, mais elles abandonnèrent à nos soins ceux de leurs blessés qu'elles considéraient comme momentanément *intransportables* : violente bronchite avec plaies par coup de feu en avant et en arrière de la poitrine, des varioles, des dyssenteries, des cholérines, etc. Pour soigner convenablement ces malades dans un local séparé de celui affecté aux blessés de passage, j'eus recours à la charitable assistance des Sœurs de la Providence françaises, qui dirigeaient l'école des filles. Elles mirent immédiatement leur petit établissement à ma disposition, et spontanément s'installèrent infirmières. Avec l'aide de ces dévouées et courageuses filles, je parvins à mettre tous nos malades à même, soit de regagner l'intérieur du pays pour y être internés, soit d'être repris sans danger par les diverses ambulances. Un seul d'entre eux occupait encore mon petit hôpital provisoire lors de notre départ de Florenville : c'était un soldat du 5<sup>e</sup> cuirassiers,

nommé Minner, en parfaite convalescence après avoir été traité par nous pour un coup de feu à la cuisse gauche et notamment pour une variole des plus confluentes qui s'était terminée par de nombreux abcès sur toute la surface du corps.

» Nous avons eu en traitement, à Florenville, trois catégories de malades : 1° Ceux qui provenaient des ambulances; 2° ceux arrêtés à la frontière et qui nous étaient ramenés par la gendarmerie; 3° ceux qui recevaient des soins *incognito* chez des particuliers.

» Les convois de blessés qui traversaient Florenville provenaient des champs de bataille de Beaumont, Mouzon, Lamoncelle, Sedan, etc.

» Les Allemands eurent moins souvent besoin de nos services. Maintes fois, nous avons été heureux de leur être agréable, soit en aidant leurs médecins, soit en leur procurant certains objets dont plusieurs blessés avaient un besoin urgent et dont la commune paraissait complètement dépourvue.... »

On trouvera à la fin de ce livre la lettre par laquelle le bourgmestre de Florenville, a signalé à M. le Ministre de la guerre la conduite courageuse et désintéressée du médecin de bataillon Dupont. (*Voir annexe 17.*)

Dès notre retour à Bruxelles, le 14 septembre, nous avons été prévenu qu'une Commission, composée d'un membre de chaque département ministériel, avait été créée pour l'évacuation et la répartition des blessés dans les différentes villes du pays et que nous étions désigné pour en faire partie.

Voici, en effet, la lettre qui nous fut adressée à ce sujet

par le Ministre de la guerre sous la date du 12 septembre 1870 :

« Monsieur l'inspecteur-général, j'ai l'honneur de vous donner avis des mesures suivantes, proposées par le Ministre de la justice, et auxquelles j'ai adhéré :

« 1° Le département de la guerre s'occupera exclusivement des blessés appartenant à la catégorie des militaires étrangers internés ;

» 2° Il fournira, dans la limite du possible, les voitures ou fourgons d'ambulance pour transporter les blessés de la frontière aux stations de chemin de fer les plus rapprochées ;

» 3° Pour imprimer une direction d'ensemble aux mesures à prendre, on formera une Commission dans laquelle chaque département sera représenté par un délégué.

» Je vous ai choisi, Monsieur l'inspecteur-général, comme délégué de mon département. »

Nous devons à la vérité de déclarer que la Commission dont il est ici question n'a jamais été réunie et, par conséquent, ne s'est pas trouvée dans le cas de rendre le moindre service.

En fait, c'est à nous, à nous seul, comme on a pu le voir plus haut, qu'a été dévolue la tâche ardue, et en même temps fort délicate, de répartir les blessés étrangers dans les différentes villes du pays et de répondre aux nombreuses sollicitations qui étaient adressées chaque jour, soit au Ministre de l'intérieur, soit à nous directement.

C'est ainsi que, dès le 22 septembre, nous recevions communication d'un volumineux dossier de télégrammes provenant des administrations communales

de Beveren, Bruges, Charleroi, Frameries, Saint-Nicolas, Nivelles, Ostende, Soignies, Stavelot, Tamise, Tournai, etc., et informant le Ministre que des lits en plus ou moins grand nombre étaient mis à sa disposition pour cet objet. (*Voir annexe 18.*)

De nombreuses lettres officielles nous furent également transmises pour que nous ayons à statuer sur les offres qu'elles renfermaient. Ces dépêches venaient, soit des gouverneurs de province, soit des bourgmestres, soit même de simples particuliers. (*Voir annexe 19.*)

Parmi ces dernières, nous citerons celle du docteur Martens, de Gyseghem, *qui offrait de soigner à ses frais quatre soldats blessés.*

Nous ne pouvons non plus nous dispenser de reproduire la lettre suivante, en date du 23 septembre 1870, adressée par M. Thielens, maître de postes à Tirlemont, à M. Kervyn de Lettenhove, Ministre de l'intérieur, et qui, selon nous, caractérise parfaitement l'esprit de l'époque :

» Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je viens d'arriver à Tirlemont avec un convoi de onze blessés français, dont ci-contre la nomenclature.

» Ces blessés ont été ramenés à l'ambulance belge de Sedan par moi et mon ami, M. Charles Stoops, de Bruxelles, entièrement à nos frais; ils ont été installés dans un bâtiment qui a été mis à ma disposition par la Commission des hospices.

» Nos malades sont admirablement soignés et traités, grâce à la bienveillance de quelques personnes charitables de notre ville.

» J'ai cru de mon devoir de vous informer, Monsieur



le Ministre, des faits qui précèdent, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération. »

Les offres de secours qui nous furent adressées directement, en notre qualité de chef du service sanitaire, n'étaient ni moins nombreuses, ni moins pressantes.

On en jugera par la lettre ci-après que M. le comte de Kerchove, bourgmestre de la ville de Gand, nous fit l'honneur de nous adresser sous la date du 24 septembre 1870 :

» Monsieur l'inspecteur-général, comme mon télégramme d'avant-hier vous l'a fait connaître, la ville de Gand peut recevoir cent blessés dirigés de la France vers la Belgique. S'il est nécessaire, ce nombre peut être augmenté.

« Le Conseil communal a, dans sa séance d'hier, ratifié toutes les mesures prises par le Collège échevinal pour les soins à donner à ces malheureux. Toutes les dispositions sont prises pour que rien ne leur manque dès leur arrivée à la station. »

D'autres personnes honorables de Gand, de Malines et d'une foule d'autres localités vinrent également nous trouver ou nous écrivirent au nom des comités de charité pour nous offrir leur généreux concours. (*Voir annexe 19.*)

Mais, de toutes les communes du royaume, la ville de Bruxelles est sans contredit celle où la charité publique s'est manifestée avec le plus d'éclat et d'entraînement pour recevoir les blessés des deux armées belligérantes et leur procurer tous les soins et tous les adoucissements possibles.

» Le Conseil communal de Bruxelles, dit l'auteur de *l'Histoire de la guerre de 1870-1871*, vota immédiatement

un premier crédit de *cent mille francs*, afin de créer des ambulances communales pour secourir les blessés français et prussiens à Bruxelles.

» Le Collège fut autorisé à faire appel, en cas de besoin, à la population au nom du Conseil.

» Le Collège, sans perdre de temps, donnant suite à la résolution du Conseil communal, organisa trois ambulances :

» L'ambulance A, établie au Waux-Hall, contenait environ 190 lits;

» L'ambulance B, établie à la Maison du Roi, contenait 90 lits;

» L'ambulance C, établie *Hôtel Rey*, rue Fossé-aux-Loups, contenait 80 lits.

» Le 7 septembre, six nouvelles ambulances furent mises en état, et 800 lits pouvaient être utilement offerts aux blessés des armées belligérantes. Bientôt on fut à même de pourvoir à toutes les nécessités.

» L'administration communale reçut, avant qu'aucun appel eût été fait à la population, un grand nombre d'offres des habitants pour soigner chez eux des blessés, ainsi que des dons de toute nature.

» L'Association belge de la Croix-Rouge créa, de commun accord avec la ville de Bruxelles, un grand hôpital, ou *Baraken-Lazarett*, à la plaine des Manœuvres.

« A Bruxelles et dans tout le pays, ajoute l'auteur, ce ne furent que listes de souscriptions se couvrant de signatures, concerts, représentations théâtrales éminemment productives, etc. »

Indépendamment de son établissement principal du Champ des Manœuvres, pouvant contenir 150 lits, la Société de la Croix-Rouge établit des succursales, soit

dans des maisons particulières, soit dans plusieurs communes de la banlieue.

Ainsi une ambulance, exclusivement destinée aux officiers (40 lits), fut installée à peu de distance du *Lazarett* dans une maison appartenant à M. de Decker, ancien ministre.

Une autre ambulance, pouvant également contenir 40 lits, fut établie à Uccle dans le château de M<sup>me</sup> Jouret-Ghemar, qui avait été mis généreusement à la disposition de la Commission centrale avec tout son mobilier.

Enfin, il existait encore une ambulance à Saint-Gilles (30 lits), une à Cureghem (40 lits) et une à Laeken (40 lits), qui, comme les précédentes, étaient placées sous la direction et le contrôle de la Société de la Croix-Rouge (1).

Au total, il est permis d'estimer à QUATORZE OU QUINZE MILLE environ, le nombre des blessés et malades étrangers qui, après la bataille de Sedan, ont traversé la Belgique et y ont fait un séjour plus ou moins prolongé.

Le chiffre de ceux admis et traités à l'infirmerie militaire de Bouillon, depuis le 2 septembre jusqu'au 20 novembre 1870, jour de sa fermeture, a été approximativement de 250.

Sur ce nombre, 28 ont succombé à leurs blessures, savoir : 22 Allemands et 6 Français. (*Voir annexes 20 et 21.*)

Le surcroît des décès parmi les blessés allemands peut s'expliquer, selon nous, par le fait que beaucoup d'entre eux sont arrivés à Bouillon dans une situation à peu près désespérée et que plusieurs même avaient cessé de vivre avant leur entrée à l'infirmerie. Tandis que les

---

(1) Voir *Association belge de secours aux militaires blessés, sous le patronage de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Compte-rendu des opérations du Comité de Bruxelles, 1871.*

français, atteints pour la plupart de blessures moins graves, ont pu être évacués sans inconvénient, après un traitement de quelques jours, sur l'intérieur du pays.

Quant aux décès survenus dans les diverses ambulances civiles, nous en ignorons le chiffre exact ; mais nous avons lieu de croire qu'il était relativement peu élevé.

Ajoutons, pour terminer, que, d'après les ordres du Ministre de la guerre, les médecins de la garnison de Bruxelles furent chargés, pendant toute la durée de la guerre, de visiter les ambulances de la capitale à l'effet de s'assurer de l'état des blessés et de signaler, au besoin, à l'autorité militaire ceux qui étaient guéris et pouvaient être repatriés.

Cette mission délicate, nous sommes heureux de pouvoir le déclarer ici, ces officiers de santé surent l'accomplir de la manière la plus convenable, et avec tous les égards et tous les ménagements dus au courage malheureux.

---

#### CONCLUSIONS.

De tout ce qui précède, il est permis de conclure que la Belgique, fidèle à ses anciennes traditions de charité et de philanthropie, a rempli noblement son devoir pendant la guerre franco-allemande, et particulièrement après la bataille de Sedan.

Elle a fourni, en cette circonstance, la preuve de ce qu'elle pouvait faire, si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise,

le fléau de la guerre venait à s'abattre sur son propre territoire.

Malheureusement, il faut bien le reconnaître, elle n'était point suffisamment préparée, et ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'elle est parvenue à organiser, d'une manière à peu près convenable, les moyens de secours destinés aux armées belligérantes.

Il a fallu, en effet, tout créer, tout improviser, et il est résulté nécessairement, dans l'exécution, une en certaine confusion, du désordre, voire même de l'anarchie.

Ainsi, à commencer par le service de santé de l'armée, il est évident qu'il a laissé beaucoup à désirer. Non-seulement le personnel était insuffisant; mais le matériel des ambulances se trouvait dans le plus mauvais état et incapable de rendre les services qu'on était en droit d'en attendre.

Ce que nous disons ici du service sanitaire officiel, est également applicable aux associations pour les secours aux blessés militaires, et notamment la Société de la Croix-Rouge : au moment de la déclaration de guerre, il n'existait rien, absolument rien! Tout faisait défaut, hormis le zèle, la bonne volonté et le dévouement de ceux qui en faisaient partie. Or, cela ne suffit pas, surtout lorsqu'il s'agit de la guerre et de ses terribles conséquences.

Mais ici, comme après la campagne de Crimée, il est permis de s'écrier avec Baudens (1) : « Les grands souve-

---

(1) Voir *la Guerre de Crimée, les campements, les abris, les ambulances, les hôpitaux, etc., etc.*, par L. Baudens, inspecteur, membre du Conseil de santé des armées, etc. — Paris, Michel Lévy frères, 1858.

nirs de la guerre appartiennent maintenant à l'histoire. Aujourd'hui, les mesures sages et utiles, aussi bien que les erreurs et les fautes, doivent être exposées avec une égale loyauté et un double profit, afin que désormais, instruit par l'expérience, on puisse sûrement adopter les unes et soigneusement éviter les autres. »

Il est donc du devoir du pays de se mettre en garde contre de semblables éventualités : sa neutralité, sa position géographique, le rang même qu'il occupe dans la politique européenne lui en font en quelque sorte une obligation.

Et d'abord, il est indispensable que le personnel médical de l'armée soit augmenté dans des proportions convenables.

A ce sujet, nous croyons devoir rappeler ici ce que nous disions, dans la séance du 29 juin 1871, de la *Commission mixte de réorganisation de l'armée* :

« Au point de vue des opérations militaires, il importe que le bataillon, qui, dans les armées modernes, constitue *l'unité*, possède toujours un service sanitaire complet et pouvant se suffire à lui-même dans toutes les circonstances possibles.

» Ce résultat ne peut être obtenu que par la stabilité, l'inamovibilité même, jusqu'à un certain degré, du médecin de bataillon. Pourvu du matériel chirurgical et pharmaceutique nécessaire, il doit, en outre, se créer des aides formés de quelques hommes pris dans les compagnies, et auxquels il donnera une instruction pratique sur les premiers secours à porter aux blessés, sur les précautions qu'exige leur transport, etc.

» Or, dans la situation actuelle, cette stabilité ne peut s'opérer, parce que, des trois médecins attachés aux

bataillons actifs, le médecin de régiment est invariablement fixé à l'état-major du régiment. Il en résulte que le service des détachements alterne entre les deux médecins de bataillon, et que ces derniers subissent des déplacements fréquents. Ces mutations répétées entraînent les plus sérieux inconvénients. Elles rompent les rapports établis, nuisent à la consolidation de la confiance, mettent obstacle à une observation assez prolongée des modifications sanitaires qui peuvent survenir dans un corps de troupes, ainsi qu'à l'application de certaines mesures hygiéniques.

» Nous sommes d'avis qu'on ferait une chose utile en attachant un médecin de bataillon à chaque bataillon, comme cela, du reste, a lieu sur le pied de guerre, le médecin de régiment restant à l'état-major, où sa présence est indispensable pour diriger et surveiller le service du corps.

» La même mesure serait applicable aux régiments de cavalerie et d'artillerie montée, où la présence d'un médecin de bataillon par division de deux escadrons ou de deux batteries nous semble d'une utilité incontestable, aussi bien sur pied de paix que sur pied de guerre.

» Nous pensons également qu'il est de l'intérêt du service en général que les médecins de bataillon des corps ne soient plus distraits de leurs fonctions ordinaires pour être attachés à des établissements, ou à des corps spéciaux, et qu'il y aurait avantage à désigner pour chacun de ces derniers, des officiers de santé capables et réunissant toutes les conditions voulues pour cet objet.

» Enfin, nous devons émettre le vœu que les médecins-adjoints, qui rendent tant de services dans les hôpitaux et les ambulances en temps de guerre et qui sont si

utiles pour suppléer, dans les circonstances difficiles, les médecins des corps, soient augmentés dans des proportions convenables. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le nombre des médecins-assistants, en Prusse, est considérable; tous les corps en possèdent deux, trois et même davantage; tandis qu'en Belgique, le nombre des médecins-adjoints s'élève à *vingt*, au maximum, pour toute l'armée, ce qui est un chiffre tout à fait insuffisant, nous dirons même dérisoire! »

Ce que nous disons ici du personnel sanitaire de l'armée, nous pouvons également le dire du matériel d'ambulance, et notamment du matériel destiné au transport des malades et des blessés. Il est indispensable qu'il soit augmenté et amélioré.

Il importe surtout que les différents corps de l'armée soient pourvus en temps de guerre, comme en Allemagne, de petits fourgons spéciaux (*ambulance volante*) pour y déposer les caisses à médicaments, brancards et autres objets de chirurgie de première nécessité, qui font le plus souvent défaut sur le champ de bataille.

Quant aux sociétés de secours, il convient qu'elles s'organisent d'une façon solide et durable (1).

---

(1) Nous sommes à même d'affirmer que l'Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre, sous le patronage du Roi, s'occupe sérieusement en ce moment de sa réorganisation.

Nous croyons savoir aussi que, grâce à la puissante intervention de son président actuel, M. le lieutenant-général Renard, cette Société se propose, à l'occasion de la prochaine Exposition d'hygiène et de sauvetage, d'organiser une conférence internationale à laquelle seraient conviées toutes les Sociétés de secours de l'Europe.

Cette conférence aurait lieu au mois de septembre prochain et se tiendrait à Bruxelles.



Nous ne partageons pas à cet égard la manière de voir de certaines personnes qui voudraient que ces sociétés ne formassent qu'une seule et vaste association, exclusivement destinée au soulagement de l'humanité souffrante. Nous croyons au contraire qu'il est nécessaire qu'elles conservent chacune leur autonomie particulière, tout en établissant entre elles des rapports plus ou moins intimes et en se réservant des attributions spéciales.

Ainsi, d'après nous, la Société de la Croix-Rouge devrait avoir pour mission principale, en temps de guerre, d'organiser les ambulances et les hôpitaux temporaires. En temps de paix, elle s'occuperait de réunir dans des lieux convenables tous les objets qui peuvent servir à l'installation rapide de ces établissements sanitaires, tels que : baraques, pavillons, tentes, abris, lits, matelas, paillasses, couvertures, ustensiles de ménage, tables d'opération, civières, fauteuils, havre-sacs d'ambulance, sacoches, gibecières, bandages, appareils à fractures, instruments de chirurgie, approvisionnements pharmaceutiques et chirurgicaux, etc. Elle s'occuperait en même temps, à l'exemple de ce qui se pratique dans d'autres pays (1), de la formation d'un corps d'infirmiers

---

(1) On lit dans le *Vaderland* de La Haye (1872) : « Le Comité de la Croix-Rouge, dont le siège est à Arnheim, va prochainement créer des cours où l'on donnera, non seulement à des hommes, mais aussi à des femmes « jeunes, saines et fortes » des notions sur le traitement des malades et sur les premiers soins à donner aux blessés. C'est là une excellente initiative, car les personnes, qui, après avoir suivi les cours, pourront faire des examens et faire constater leurs aptitudes, trouveront dans les soins à donner aux malades ordinaires, une rémunération proportionnée à leurs services, et en temps de guerre, les sections de la

et d'infirmières volontaires, auxquels des médecins expérimentés enseigneraient les premiers éléments de la médecine pratique, ainsi que les soins à donner aux blessés en temps de guerre.

D'autre part, la Société des Sauveteurs aurait dans ses attributions le *sauvetage* et le *transport* des blessés. A cet effet, elle aurait constamment à sa disposition le matériel roulant nécessaire, des cacolets, des brancards de toute espèce, etc. Au besoin même, elle pourrait s'entendre avec l'Etat, ou avec les administrations de chemins de fer concédés pour la confection de wagons spéciaux (*wagon-hôpital*) pour le transport des malades et des blessés.

Rien n'empêcherait, non plus, qu'elle organisât un *corps de brancardiers* à l'instar de ceux qui existent dans la plupart des armées de l'Europe, et auxquels il serait donné une instruction pratique spéciale sur le service des ambulances. Il suffirait pour cela de s'adjoindre, dans chaque localité, une section du corps des sapeurs-pompiers, qui serait bientôt au courant de cette besogne et pourrait rendre des services signalés, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

---

Croix-Rouge auront sous la main tout un personnel médical expérimenté et méritant la plus entière confiance. »

Il nous revient au dernier moment qu'il existe à Bruxelles une Société de ce genre. Elle a été fondée en 1873 par André Van Hasselt et porte le nom de : *Association des hospitaliers de Saint-Josse*. Etablie sur un pied plus modeste que la Société de la Croix-Rouge, cette association charitable a principalement pour but de créer des infirmiers et des infirmières et de donner une instruction pratique élémentaire à toutes les personnes qui sont appelées à donner des soins aux malades et aux blessés. Des conférences sont tenues périodiquement, qui produisent, dit-on, des résultats fort satisfaisants.

Enfin, le Comité du pain aurait, comme son nom l'indique, dans son département les victuailles ou provisions de bouche. Il serait plus particulièrement chargé de porter secours aux populations éprouvées par la guerre, ou par d'autres calamités publiques qu'il est inutile d'indiquer ici.

En temps de guerre, ces différentes associations pouvant se prêter un mutuel appui, seraient placées sous une *autorité unique*, qui déterminerait leurs attributions respectives et leur indiquerait les points vers lesquels elles doivent diriger leurs opérations.

On ne peut se le dissimuler, c'est par de semblables mesures, que nous ne faisons que signaler en passant, qu'on parviendra à mettre de l'ordre et de l'ensemble dans les diverses institutions charitables du pays et à réaliser tout le bien qu'elles sont susceptibles de produire.

Il importe surtout que ces Sociétés soient toujours prêtes à agir et que les moyens matériels de conservation dont elles disposent soient maintenus dans un rapport constant avec les nombreux agents de destruction que la civilisation moderne engendre chaque jour.

Nous le croyons fermement, la Belgique neutre a un grand rôle à remplir dans le monde, et c'est par ses associations philanthropiques et humanitaires, plus encore peut-être que par ses institutions politiques, son industrie, son commerce, les sciences et les arts qu'elle parviendra à se relever aux yeux des grandes puissances et à affirmer sa nationalité.



ANNEXES.



## ANNEXE I.

*Instruction sur le service de la voiture d'ambulance, modèle 1868. — Approuvée par disposition ministérielle du 31 janvier 1871, 3<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 6011.*

---

### ACCESSOIRES DE LA VOITURE ET LEUR EMPLACEMENT.

Timon de rechange, fixé contre le côté gauche de la voiture.

Palonnier de rechange, fixé à l'intérieur de la voiture, contre la traverse cintrée du dessus de portes.

Petite caisse à outils, placée sur le fond de la voiture entre les rateliers d'armes.

Marteau, dans la petite caisse.

Trois clefs à écrou, id.

Boîte à graisse, id.

Éponge, id.

Assortiment de neuf écrous, id.

Brosse passe-partout, dans la caisse de devant formant siège du conducteur.

Cruche en fer-blanc, fixée au moyen d'une courroie dans le compartiment destiné aux havre-sacs.

Pelle de campement, dans l'intérieur de la voiture, à côté du ratelier d'armes de droite.

Filet pour le placement des attelles et autres objets de chirurgie, dans le compartiment destiné aux havre-sacs vers l'imériale.

Drapeau, se place provisoirement dans le compartiment destiné aux havre-sacs ; mais en service, il se place à l'extérieur en engageant la hampe dans la douille fixée à l'arrière de la voiture.

Quatre brancards modèle 1870 qu'on place sous les bancs, ou qu'on suspend au moyen des courroies et des anneaux à ce destinés.

Huit banderoles pour brancard, dans le compartiment de devant sous le siège du conducteur.

Seize anneaux en caoutchouc avec courroies de suspension de brancards : six sont fixés à une tringle en fer, placés contre les montants près des portes ; quatre sont fixés contre les longerons de côté de la voiture ; deux sont fixés contre le ratelier d'armes ; quatre sont fixés contre la traverse cintrée vers le derrière de la voiture.

Six anneaux en caoutchouc avec courroies servant à fixer les bancs.

Tablier.

Trois coussins en cuir américain.

Deux cadenas n° 1.

#### PERSONNEL.

Un infirmier et deux servants robustes.

*Fonctions :*

L'infirmier surveille le chargement de la voiture et donne aux malades les soins prescrits par le médecin.

Les deux servants placent et retirent les brancards.

*Progression :*

- 1° Retirer les brancards de dessous les bancs et les déplier.
- 2° Placer les brancards chargés ;
- 3° Retirer les brancards chargés.

4° Replier les brancards chargés et les replacer sous les bancs.

5° Manière d'arrimer les armes et l'équipement des malades.

6° Observations.

1° *Retirer les brancards de dessous les bancs et les déplier.*

Les deux servants relèvent les bancs, les fixent aux parois de la voiture à l'aide des courroies à ce destinées et replient les pieds.

Ils débouclent les courroies qui retiennent les brancards, retirent ces derniers, les déplient, engagent la mortaise des clavettes sur les boulons et serrent avec force les écrous à oreilles.

2° *Placer les brancards chargés.*

On place d'abord les brancards de dessus, puis ceux de dessous; on commence par le brancard de droite de dessus.

Les servants chargent le brancard, attachent le malade à l'aide des sangles fixées à demeure, soulèvent le brancard, l'engagent dans la voiture, les pieds du malade vers l'avant, et le font rouler jusqu'au fond de la voiture; ensuite ils le soulèvent sur les avant-bras engagent les poignées extérieures dans les anneaux de suspension et le reposent par le côté extérieur sur les taquets fixés aux parois de la voiture; puis ils engagent les poignées extérieures dans les anneaux correspondants et dégagent ensuite le brancard des taquets.

Le brancard de gauche de dessus se place de la même manière, avec cette différence que le malade a la tête tournée vers l'avant de la voiture. Les servants placent ensuite le brancard de droite de dessous, la tête du malade vers l'avant, le brancard reposant sur le fond de la voiture, ils le font rouler en avant, en ayant soin d'engager à temps les poignées



antérieures dans les anneaux qui leur sont destinés ; ils agissent ensuite de même pour les anneaux de l'arrière et engagent le côté extérieur, du brancard derrière le taquet d'arrêt fixé contre le montant de derrière de la voiture.

Le brancard de gauche de dessous se place de la même manière la tête du malade vers l'arrière.

*3° Retirez les brancards chargés.*

Les brancards sont retirés par la manœuvre et dans un ordre inverse, c'est-à-dire, que l'on commence par le brancard de dessous de gauche.

*4° Replier les brancards non chargés et les replacer sous les bancs.*

Les servants desserrent les écrous à manivelle, dégagent les clavettes, plient les brancards et les fixent sous les bancs de la manière suivante :

Chaque servant saisit un brancard plié, le place, le dessus contre la paroi de la voiture et la tête vers l'avant, et le fixe à la paroi par les courroies à ce destinées.

Il saisit ensuite un second brancard plié, le place contre le premier, le dessus du brancard sur le fond de la voiture et la tête à l'arrière, et l'attache à l'aide des courroies fixées au fond. Cela fait, les servants débouclent les courroies qui retiennent les bancs, rabattent ceux-ci, et redressent les pieds dont ils font pénétrer le piton dans la mortaise du fond de la voiture.

*5° Manière d'arrimer les armes et l'équipement des malades, etc.*

Les havre-sacs sont empilés dans le compartiment qui se trouve entre le siège et le logement des malades.

La voiture pouvant transporter, au besoin, onze hommes (8 à l'intérieur et 3 sur le siège, à l'avant), les onze fusils sont arrimés de la manière suivante :

Neuf sont fixés à l'intérieur par des courroies à un ratelier placé entre le compartiment des malades et celui des havre-sacs.

Une bêche est fixée au même ratelier, deux fusils sont engagés horizontalement dans des ouvertures pratiquées dans quatre montants de la voiture à droite et à gauche du siège.

Trois lances peuvent être fixées à l'extérieur au côté droit de la voiture.

La cruche à eau en fer blanc est fixée par une courroie dans le compartiment des havre-sacs.

#### 6° *Observations.*

Il est essentiel :

1° Qu'en plaçant le brancard supérieur, les servants engagent les poignées extérieures dans les anneaux de suspension avant de reposer le côté du brancard sur les taquets, pour éviter une chute du malade par la maladresse d'un servant.

2° Que les têtes des brancards chargés alternent, de cette façon, si un malade est pris de vomissement, ses déjections ne peuvent pas atteindre son camarade qui se trouve en dessous ou à côté de lui.

3° Que les têtes des brancards repliés alternent également ; sans cette précaution, il serait impossible d'en fixer deux sous un même banc.

Quand il n'y a que deux brancards chargés, on doit les placer du même côté ; alors le banc opposé reste disponible pour recevoir quatre hommes légèrement atteints.

ANNEXE 2.

*Instruction ministérielle du 3 janvier 1856, relative aux cours pratiques à donner aux sous-employés et infirmiers dans les hôpitaux.*

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il sera donné, deux fois par mois, par les soins des chefs du service sanitaire des garnisons, ou de leurs délégués, des leçons aux sous-employés et infirmiers des hôpitaux et des infirmiers militaires, sur les secours à porter aux blessés.

ART. 2. — Ces leçons seront purement pratiques et auront spécialement en vue les points suivants :

A. Préparation des bandages et appareils à fracture et autres :

- 1<sup>o</sup> Manière de rouler une bande ;
- 2<sup>o</sup> Préparation des compresses simples, graduées, fenêtrées, etc. ;
- 3<sup>o</sup> Manière de préparer la charpie :
  - a. En plumasseaux,
  - b. En gâteaux,
  - c. En mèches, avec et sans fil,
  - d. En boulettes, id.,
  - e. Avec des substances hémostatiques ;
- 4<sup>o</sup> Préparation de l'ouate ;
- 5<sup>o</sup> Préparation de l'étope, manière de l'étirer et d'en former des plumasseaux et des gâteaux ;
- 6<sup>o</sup> Manière de préparer le carton :
  - a. Le couper pour en former des attelles de tous genres et en particulier des attelles modelées,
  - b. Le mouiller,
  - c. L'appliquer pour le modelage,
  - d. Le retirer,
  - e. L'enduire de substances propres à le solidifier ;
- 7<sup>o</sup> Garnir les attelles d'ouate ou d'étope ;

- 8° Préparer un bandage triangulaire ;
  - 9° Id. une écharpe ;
  - 10° Id. un bandage de corps ;
  - 11° Id. un bandage en T simple et double.
- B. Conduite à tenir pendant la réduction des fractures et des luxations :
- 1° Manière de tenir un membre fracturé ou luxé ;
  - 2° Id. de faire l'extension et la contre-extension ;
  - 3° Manière de seconder le chirurgien pendant l'application des divers appareils à fracture.
- C. Précautions à prendre dans le transport des blessés ; positions les plus convenables à leur donner :
- 1° Manière de relever un blessé ;
  - 2° Id. de le placer :
    - a.* A bras et à dos d'homme,
    - b.* Sur fusils et bâtons,
    - c.* Sur brancards et civières,
    - d.* Sur chevaux et voitures ;
  - 3° Positions à donner aux blessés en distinguant les lésions :
    - a.* De la tête,
    - b.* Du tronc,
    - c.* Des membres supérieurs,
    - d.* Des membres inférieurs ;
  - 4° Manière de déshabiller le blessé ;
  - 5° Id. de le laver ;
  - 6° Id. de le coucher ;
  - 7° Indiquer les règles générales à suivre pour maintenir, pendant le trajet, les parties blessées, après l'application des bandages.
- D. Moyens d'arrêter les hémorrhagies par cause traumatique :
- 1° *a.* Par la position à donner au blessé,
  - b.* Par l'application des doigts sur l'ouverture de la plaie,

- c.* Par une bande roulée servant de tampon,
  - d.* Par une bande roulée posée sur le trajet du vaisseau,
  - e.* Par de la charpie en boulettes, plumasseaux ou gâteaux,
  - f.* Par de l'ouate ou de l'étoupe,
  - g.* Par une compresse graduée,
  - h.* Par de l'éponge,
  - i.* Par de l'amadou ;
- 2<sup>o</sup> Maintenir les agents indiqués dans le 1<sup>o</sup>, par un bandage roulé, un mouchoir, des cordes, ficelles, paille ou tout autre moyen contentif ;
- 3<sup>o</sup> L'application du garrot de campagne et du tourniquet.

ART. 3. — Les chefs du service sanitaire signaleront aux sous-intendants ou aux commandants de place chargés du service administratif des établissements sanitaires, les infirmiers qui n'auraient pas donné des preuves suffisantes d'aptitude et de dextérité.

ART. 4. — Ils adresseront, tous les six mois, à l'inspecteur général du service de santé, un rapport sur les résultats de leur enseignement. Ce rapport sera joint au rapport semestriel prescrit par l'art. 64 du règlement sur le service de santé de l'armée.

Ils feront parvenir un rapport semblable aux fonctionnaires chargés du contrôle administratif.

---

ANNEXE 3.

*Circulaire décidant que l'instruction pratique actuellement donnée, dans les hôpitaux, à un certain nombre d'hommes des régiments d'infanterie, sera désormais confiée aux médecins de bataillon des corps.*

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE A MM. LES GÉNÉRAUX COMMANDANT LES DIVISIONS D'INFANTERIE ET TERRITORIALES.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, sur la proposition de l'Inspecteur général du service de santé, j'ai décidé que l'instruction pratique actuellement donnée dans les principaux hôpitaux à un certain nombre d'hommes des régiments d'infanterie, en vertu de la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> mars 1856, 2<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 78, sera désormais confiée aux médecins de bataillon des corps.

En conséquence, les dispositions de la circulaire précitée seront modifiées comme suit :

1<sup>o</sup> Le nombre d'hommes appelés à recevoir une instruction sur le service des ambulances en campagne, dans les régiments d'infanterie, est limité à deux par compagnie, soit douze par bataillon.

2<sup>o</sup> Ces hommes seront placés sous les ordres d'un sous-officier et, lorsque le régiment est réuni, le commandement du détachement est confié à un officier du grade de lieutenant ou de sous-lieutenant.

3<sup>o</sup> Les soldats infirmiers sont pris, de préférence, parmi les miliciens de bonne volonté, les plus intelligents et les plus capables. Le choix est abandonné au médecin de régiment ou au médecin de bataillon, sauf l'approbation du chef de corps.

4<sup>o</sup> Les conférences sur le service des ambulances auront lieu une fois par semaine. Les jours où les hommes recevront l'instruction spéciale dont il s'agit, ils seront exemptés de service.

5° Lors de l'envoi en congé illimité de la classe de milice à laquelle les militaires désignés appartiendront, ces militaires seront remplacés par des hommes de la classe suivante.

6° Le programme à suivre comprendra tous les points prévus par l'article 2 de l'instruction ministérielle du 3 janvier 1856.

7° Les médecins de régiment adresseront, tous les trois mois, à l'Inspecteur général du service de santé, un rapport sur le résultat de l'enseignement dans leur régiment. Ce rapport sera joint à l'état numérique trimestriel (modèle n° 20), prescrit par l'article 62 du règlement sur le service de santé de l'armée.

---

ANNEXE 4.

*Instruction ministérielle relative au service sanitaire des troupes et à l'organisation provisoire d'une compagnie d'ambulance divisionnaire pendant la période des manœuvres au camp de Beverloo.*

1. Le médecin principal chargé de la direction du service sanitaire des troupes campées est placé sous les ordres du lieutenant-général commandant en chef, et réside en cette qualité au quartier-général.

2. Il a sous sa direction le service de santé des corps de troupe et celui de la compagnie d'ambulance divisionnaire.

Le service médico-pharmaceutique de l'infirmerie continue à être placé sous la haute direction de l'inspecteur-général.

I. *Troupes.*

3. Le bien-être et la santé du soldat sont l'objet d'une sollicitude constante de la part du médecin en chef.

4. A cet effet, il visitera fréquemment les logements occupés par la troupe, afin de savoir s'ils réunissent les conditions hygiéniques nécessaires, s'ils sont convenablement entretenus, s'ils ne renferment pas de foyers insalubres, s'il n'y survient pas d'encombrement, etc. Il se préoccupera également de l'alimentation, des heures de repas, des exercices, etc.

5. Il soumettra au lieutenant-général commandant en chef les observations auxquelles auront donné lieu ses visites, ainsi que les mesures qu'il croirait urgent d'adopter dans l'intérêt de la santé des troupes.

6. Il lui sera adressé journallement, par les médecins chefs de service des corps, un état numérique des hommes exemptés de service ou envoyés à l'hôpital, auxquels lesdits officiers de santé joindront, s'il y a lieu, des observations pouvant intéresser l'état sanitaire des troupes.



## II. *Ambulance.*

7. L'organisation provisoire d'une compagnie d'ambulance divisionnaire au camp de Beverloo a pour but, non-seulement de porter secours aux malades et blessés qui pourront se présenter dans les différents mouvements que les troupes campées auront à exécuter, mais encore et surtout de former à la pratique des champs de bataille les médecins et élèves-médecins attachés à ladite ambulance.

8. A cet effet, le médecin principal dirigeant le service recevra avis du général en chef des jours et heures de manœuvres, du lieu des opérations, de l'importance des détachements, et il en donnera communication au médecin chef d'ambulance.

9. Celui-ci, après avoir occupé avec son personnel les positions qui lui sont assignées, prendra les dispositions nécessaires pour que les malades dirigés sur l'ambulance centrale (1) reçoivent tous les soins nécessités par leur état. Les exercices terminés, il fera évacuer sur l'hôpital les hommes qu'il jugera incapables de reprendre leur service et en donnera connaissance au corps.

10. En dehors des jours de grandes manœuvres, le médecin en chef fera donner une instruction chirurgicale pratique aux officiers de santé placés sous ses ordres, par le médecin dirigeant le service de l'ambulance. Il prescrira, en même temps, que des conférences soient données sur la composition et l'arrimage des fourgons de pharmacie, et sur l'usage des différents objets qu'ils renferment. Le pharmacien de l'ambulance sera spécialement chargé de ce soin.

11. Il désignera le médecin chargé de donner aux employés et infirmiers militaires, attachés à l'ambulance, l'instruction

---

(1) Celle-ci sera désignée par le drapeau blanc à croix rouge adopté par la Convention internationale de Genève.

prescrite par la disposition ministérielle du 3 janvier 1856, 6<sup>e</sup> D<sup>on</sup>, N<sup>o</sup> 475.

### III. *Rapport.*

12. A la fin de la période, le médecin en chef adressera à l'inspecteur général un rapport dans lequel il relatera succinctement les faits qui auront présenté quelque intérêt au point de vue sanitaire, et rendra compte des opérations de l'ambulance.

13. Les moyens de transport pour les malades et les blessés, la composition du personnel de l'ambulance, son matériel et son approvisionnement, le degré d'importance qu'il conviendrait d'accorder à l'Administration proprement dite dans l'organisation et dans le service des ambulances, seront les points qui devront être particulièrement traités dans la dernière partie du rapport. En signalant les *desiderata* qu'il aura eu l'occasion d'observer, le médecin en chef fera connaître les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour y porter remède.

14. Enfin, il exposera les résultats obtenus et la manière dont le personnel de l'ambulance aura rempli sa mission.

---

ANNEXE 5.

*Arrêté royal du 5 juin 1871, instituant à l'hôpital militaire de Bruxelles des cours de perfectionnement pratiques pour les officiers du service de santé de l'armée.*

RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, le 31 mai 1871.

Sire,

La mise de l'armée sur le pied de guerre a fourni l'occasion de constater l'insuffisance des connaissances pratiques des jeunes médecins militaires.

En me signalant cette insuffisance et la nécessité d'initier au plus tôt tous les officiers du service de santé aux importants devoirs qui leur incombent plus spécialement lors de la mobilisation de l'armée, l'inspecteur général dudit service propose d'organiser, à l'hôpital de Bruxelles, des cours de perfectionnement embrassant tout ce qui est du domaine de l'art pratique du médecin militaire.

De semblables institutions existent dans différents pays et notamment en Prusse où elles ont produit les plus heureux résultats.

L'arrêté royal du 30 septembre 1839, n° 3382, a également créé, pour notre armée, un hôpital militaire de perfectionnement; les diverses administrations qui se sont succédé au département de la guerre n'avaient pas cru devoir mettre cet arrêté à exécution.

Il y aurait actuellement lieu de modifier les dispositions dont il s'agit, en tenant compte des changements qu'a subis l'organisation du service de santé.

Tel est, Sire, l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à la haute sanction du Roi.

*Le Ministre de la guerre,*

GUILLAUME.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu l'arrêté royal du 30 septembre 1839, n° 3382, instituant à l'hôpital militaire de Bruxelles des cours de perfectionnement pratiques pour les officiers du service de santé de l'armée.

Considérant que ce service a subi, dans son organisation, des changements importants qui nécessitent des modifications à apporter aux dispositions de l'arrêté prémentionné.

Sur la proposition de notre Ministre de la guerre, nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Les cours pratiques, institués par le dit arrêté du 30 septembre 1839, sont plus particulièrement destinés aux médecins de bataillon de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, aux médecins-adjoints et aux élèves-médecins possédant le diplôme de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

ART. 2. — Ces cours qui seront donnés sous la haute surveillance de l'inspecteur-général du service de santé, embrasseront les matières suivantes :

- 1° Clinique des maladies internes ;
- 2° Clinique des maladies externes et médecine opératoire ;
- 3° Préparation et application des bandages et appareils, transport des blessés, etc. ;
- 4° Ophthalmologie pratique et manœuvre de l'ophtalmoscope ;
- 5° Hygiène militaire ;
- 6° Préparation des médicaments, comptabilité pharmaceutique, analyses chimiques, toxicologie, etc. ;
- 7° Devoirs des officiers de santé en temps de paix et en temps de guerre ; lois, arrêtés, règlements, circulaires qui régissent le service sanitaire, visite des hommes avant leur incorporation ; visite des militaires proposés pour la réforme ou pour la pension ; rédaction des procès-verbaux, certificats médicaux, etc.

ART. 3. — La durée des cours est de six mois. Ils commen-

ceront le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, pour se terminer le 31 mars suivant.

ART. 4. — Les officiers de santé chargés de donner les cours seront désignés par notre Ministre de la guerre.

ART. 5. — La fréquentation des cours est facultative pour les médecins de bataillon de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe ; elle est obligatoire pour les médecins-adjoints et les élèves-docteurs qui seront tenus de subir un examen, à la fin des cours, sur les matières enseignées.

ART. 6. — Les dispositions de l'arrêté royal du 30 septembre 1839, n<sup>o</sup> 3382, contraires à celles qui précèdent, sont abrogées.

ART. 7. — Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 5 juin 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la guerre,*

GUILLAUME.

---

ANNEXE 6.

*Règlement de l'hôpital militaire de perfectionnement  
approuvé par dépêche de M. le Ministre de la guerre,  
en date du 4 août 1871, 2<sup>e</sup> D<sup>on</sup>, n<sup>o</sup> 4.*

§ I. *Dispositions générales.*

ARTICLE PREMIER. — L'inspecteur-général du service de santé, chargé de la haute surveillance de l'hôpital de perfectionnement, détermine l'ordre dans lequel les cours sont donnés et prend toutes les dispositions nécessaires pour la marche régulière de l'enseignement pratique.

ART. 2. — Le service de l'hôpital proprement dit continue à être confié aux soins du médecin principal dirigeant le service sanitaire de la garnison de Bruxelles.

ART. 3. — Deux officiers de santé, choisis parmi les professeurs suppléants, remplissent les fonctions de directeur et sous-directeur des études pendant la période scolaire.

ART. 4. — Ces officiers de santé sont plus particulièrement chargés de maintenir l'ordre et la discipline et de s'assurer du degré de zèle et d'assiduité que les médecins-adjoints et élèves-docteurs apportent dans la fréquentation des cours.

ART. 5. — Un programme, déterminant les jours et heures auxquels les différents cours seront donnés, est affiché dans la salle d'études.

§ II. *Devoirs des médecins-adjoints et élèves-médecins.*

ART. 6. — Les médecins-adjoints et élèves-médecins désignés pour suivre les cours pratiques, sont tenus de se rendre chaque jour avant l'heure réglementaire de la visite à l'hôpital.

ART. 7. — En cas d'empêchement, ils en donnent connais-

sance au directeur des études qui, soit en personne, soit par l'intermédiaire du sous-directeur, s'assure des motifs de leur absence.

ART. 8. — A leur arrivée à l'hôpital, ils se rendent dans les salles des malades et inscrivent sur les listes de clinique, affectées à chacun de ceux-ci, les symptômes observés depuis la veille.

ART. 9. — Cette opération terminée, ils assistent à la visite générale, à la clinique du jour et successivement aux différents cours indiqués au programme.

ART. 10. — Tous les jours, à midi, les cours sont interrompus. Ils recommencent à deux heures de relevée pour se terminer à quatre heures.

ART. 11. — Les dimanches et jours de fête, la fréquentation de la visite du matin seule est obligatoire.

ART. 12. — La petite tenue (tunique et képi) est de rigueur pour les médecins-adjoints et élèves-médecins attachés à l'hôpital de perfectionnement.

### § III. *Examens.*

ART. 13. — Les examens ont lieu pendant les huit derniers jours qui précèdent la fin de la période scolaire.

ART. 14. — Le jury appelé à procéder à ces examens est formé des officiers de santé chargés des différents cours, et la présidence en est confiée au plus ancien ou au plus élevé en grade d'entre eux.

ART. 15. — La durée des examens est d'une heure au moins et de deux heures au plus. Ils sont pratiques et roulent exclusivement sur les matières enseignées.

ART. 16. — Les résultats en sont consignés dans un registre spécial avec les indications suivantes :

“ . . . . . a suivi avec fruit, avec beaucoup de fruit ou avec le plus grand fruit, les cours de la période scolaire de . . . . . ”

En cas d'insuccès, il en est fait mention au procès-verbal.

ART. 17. — Dès que les examens sont terminés, le président en donne connaissance à l'inspecteur-général. Il lui adresse en même temps, dans les formes voulues, le registre aux procès-verbaux signé par tous les membres du jury.



ANNEXE 7.

*Programme des cours pratiques institués à l'hôpital militaire de Bruxelles, conformément à l'arrêté royal du 5 juin 1871.*

I. CLINIQUE DES MALADIES INTERNES.

1° Examen pratique des malades. Manière de procéder à cet examen. Règles ou méthode à suivre.

2° Symptomatologie. Examen des symptômes actuels. Pratique des divers modes d'exploration : palpation, toucher, succusion, mensuration, percussion, auscultation. Recherches thermométriques dans les maladies. Procédés chimiques d'exploration des liquides normaux ou des sécrétions morbides. Application de quelques procédés spéciaux d'exploration : Sphygmographie, laryngoscopie, microscopie.

3° Diagnostic. Discussion des symptômes observés, valeur relative ou absolue des divers signes. Diagnostic différentiel des maladies.

4° Marche, durée, terminaison des maladies. Pronostic. Considérations pratiques sur la terminaison des maladies, curables ou incurables, et sur les dispositions administratives à prendre au sujet des militaires qui en sont atteints.

5° Etiologie. Etude pratique sommaire des causes de maladies et des mesures à prendre pour en prévenir le développement ou la propagation dans les corps de troupe ou dans les hôpitaux.

6° Thérapeutique. Notions générales. Examen et discussion des divers modes de traitement préconisés. Etude clinique des effets des médicaments. Doses et modes d'administration. Formulaire officiel du service de santé de l'armée. Principes généraux d'hygiène thérapeutique et spécialement de la diététique dans le cours et dans la convalescence des maladies.

7° Des maladies simulées. Recherches pratiques sur les moyens de les reconnaître. Etude et appréciation des travaux publiés sur la matière. Examen des cas de simulation présentés à la clinique.

8° Rédaction des feuilles cliniques. Commémoratifs des maladies. Histoires de maladies raisonnées ou commentées. Notes et mémoires sur les faits recueillis à la clinique.

9° Anatomie pathologique. Pratique des autopsies cadavériques. Examen des viscères et lésions pathologiques qu'ils présentent. Rédaction.

10° Répartition de malades entre les médecins qui suivent la clinique en leur imposant la tâche de remplir, sans le contrôle du chef de clinique, les conditions du programme ci-dessus.

## II. CLINIQUE CHIRURGICALE ET MÉDECINE OPÉRATOIRE.

### A. *Clinique des maladies externes.*

1° Examen pratique des malades affectés de lésions chirurgicales.

2° Explications verbales données au lit du malade sur le diagnostic, le pronostic et le traitement des lésions observées.

3° Préparation et application des diverses pièces qui composent les appareils de pansement.

4° Pansement des plaies simples, compliquées, ulcères, etc.

5° Traitement des principales affections chirurgicales, réduction des fractures et des luxations. Traitement des entorses.

### B. *Plaies par armes de guerre.*

1° Armes blanches.

a) Instruments piquants : épées, baïonnettes, etc. Plaies

pénétrantes de la poitrine et de l'abdomen, lésion des vaisseaux artériels et veineux.

*b)* Instruments tranchants : sabres, etc. Grandes plaies des surfaces tégumentaires, des muscles. Section des vaisseaux sanguins.

2° Armes à feu.

*a)* Étude des phénomènes qui accompagnent ou suivent les blessures graves : commotion cérébrale. Stupeur générale ou locale. Hémorrhagies. Infection purulente ou putride.

*b)* Étude des locaux les plus convenables, d'après l'expérience acquise en Amérique, en France et en Allemagne, pour le traitement des malades atteints de lésions graves nécessitant ou non des opérations sanglantes.

*c)* Soins immédiats donnés sur le champ de bataille. Quand faut-il pratiquer les grandes opérations ? Rôle des médecins attachés aux corps et aux ambulances de première et de seconde ligne.

*d)* Soins consécutifs à donner aux blessés. Pansement. Alimentation.

*e)* Étude des divers projectiles.

*f)* Étude des lésions variées produites par chacun d'eux.

### *C. Médecine opératoire.*

1° Opérations en général.

*a)* Indication des opérations.

*b)* Préparation du blessé. Chloroformisation.

*c)* Pansement et soins consécutifs.

2° Ligature des artères.

3° Amputations et résections osseuses.

4° Anatomie des régions.

5° Opérations de petite chirurgie.

### III. PRÉPARATION ET APPLICATION DES BANDAGES ET APPAREILS, TRANSPORT DES BLESSÉS, ETC.

#### A. *Préparation et application des bandages et appareils.*

1° Considérations générales sur les appareils à fracture ; avantages et inconvénients attachés à chacun d'eux.

2° Appareils amidonnés.

a) Objets nécessaires à leur fabrication : bandes, compresses, ouate, carton, etc.

b) Application en général.

c) Application en particulier.

3° Appareils plâtrés.

a) Préparation et conservation du plâtre.

b) Préparation des bandes plâtrées.

c) Instruments nécessaires à cette opération.

d) Mode d'application en général et en particulier.

4° Appareils modelés.

a) Préparation des attelles modelées en général.

b) Dessin des patrons, manière de découper le carton, le modeler sur nature ou sur des formes artificielles ; enlever le carton et le soumettre à la dessiccation.

c) Conservation et classement des attelles modelées.

d) Règles générales pour leur application.

e) Application des attelles pour chaque membre en particulier.

#### B. *Transport des blessés.*

1° Étude sur les moyens de transport dans les différents pays :

a) Brancards.

b) Voitures.

c) Cacolets.

- d) Wagons de chemin de fer.
- 2° Moyens de transport en usage dans l'armée belge.
  - a) Brancard belge.
  - b) Brancard Gauvin.
  - c) Brancard ancien modèle.
  - d) Voitures d'ambulance; voiture ancien modèle; voiture modèle 1868.
- 3° Exercices pratiques du matériel d'ambulance.

### C. *Médicaments et objets de pansement.*

- 1° Voitures de pharmacie.
  - a) Description de la voiture de pharmacie, et arrimage de son approvisionnement.
- 2° Caisses à médicaments des corps.
- 3° Sacs et sacoches d'ambulance.

## IV. OPHTHALMOLOGIE PRATIQUE ET MANŒUVRE DE L'OPHTHALMOSCOPE.

### A. *Ophthalmologie.*

- 1° Ophthalmie dite militaire. Granulations palpébrales.
- 2° Ophthalmies purulente et gonorrhéique.
- 3° Lésions de la cornée et des milieux transparents de l'œil.
- 4° Iritis, choroïdites et rétinites de différentes natures.

### B. *Ophthalmoscopie.*

- 1° Etude de l'ophtalmoscope.
- 2° Exercices pratiques sur l'œil sain.
- 3° Application de l'ophtalmoscope aux différentes lésions intérieures de l'œil.
- 4° Considérations pratiques auxquelles ces recherches donneront lieu.

5° Éclairage latéral appliqué à la recherche des lésions de la cornée et du cristallin.

*C. Instruments de chirurgie.*

- 1° Précautions à prendre pour leur conservation.
- 2° Division adoptée dans l'arsenal chirurgical militaire.
- 3° Instruments contenus dans chacune des caisses officielles.
- 4° Instruments spéciaux.
- 5° Descriptions de chaque instrument, mécanisme, usage.

V. HYGIÈNE MILITAIRE.

*A. Modificateurs hygiéniques envisagés au point de vue de leur application à la vie du soldat.*

1° Classe des circumfusa.

*a)* Action des modificateurs atmosphériques. Conditions normales. Causes qui donnent naissance à ces dernières. Effets nocifs qu'elles déterminent. Moyens de les atténuer.

*b)* Étude des eaux pluviales, courantes et stagnantes, marais, polders, mer. Précautions hygiéniques.

*c)* Sol, localités, saisons, garnisons.

*d)* Habitations. Coup d'œil général sur nos casernes. Conditions vicieuses de la plupart d'entre elles.

Règles auxquelles on doit se conformer dans l'emplacement, l'exposition, la capacité, la distribution et l'emménagement des casernes.

Étude spéciale de la ventilation. Systèmes proposés. Cubage atmosphérique. Chauffage. Sa combinaison avec la ventilation. Éclairage. Distribution des eaux. Dépendances des casernes, cachots, salles de police, cuisines, latrines, lavoirs, corps de garde. Citadelles, forts, prisons, hôpitaux, camp permanent. Indication de leurs conditions hygiéniques. Moyens à em-

ployer quand ces divers locaux se trouvent dans des conditions défectueuses.

2<sup>o</sup> Classe des ingesta. Aliments des règnes végétal et animal. Leurs qualités physiques, chimiques, organoleptiques. Leurs altérations, leur conservation et leur préparation, manutentions militaires. Boucherie, boulangerie.

Organisation du ménage de la troupe. Ration du soldat, sa qualité, sa force. Repas : leur distribution, leur composition et leur préparation.

Boissons aqueuses, alcooliques, aromatiques. Qualités physiques, chimiques, organoleptiques des boissons en usage chez le soldat. Leurs altérations, leur conservation, leur préparation. Cantines. Vases et ustensiles servant à la préparation et à la distribution des aliments.

3<sup>o</sup> Classe des vestita et secreta. Habillement du soldat. Grand équipement. Petit équipement, armement, fourniment. Examen de ces divers objets, leurs qualités, leurs défauts. Objets de couchage. Soins de propreté, bains, natation. Lavage et changement d'effets chez le soldat.

4<sup>o</sup> Classe des gesta et percepta.

a) Exercices corporels : exercices dans les casernes, à l'extérieur. Précautions à prendre. Tir à la cible et aux capsules. Règles à suivre. Influence des nuits de garde sur la santé du soldat. Troupe en marche. Haltes, étape, arrivée à destination. Conseils à donner, mesures à prendre.

b) Exercices intellectuels : instructions, théories, moralisation, écoles régimentaires, écoles du soir.

5<sup>o</sup> État sanitaire : service sanitaire dans les régiments, salle de visite.

Visites journalières des malades. Visites générales.

Visites des locaux, maladies et mortalité de la troupe. Épidémies, accidents, émeutes, incendies, mesures d'hygiène prophylactiques et règles à suivre dans ces dernières circonstances.

*B. Troupes en campagne. Entrée en campagne. Élimination des hommes faibles et malades des rangs actifs destinés à entrer en campagne. Approvisionnement et préparatifs des soldats et des officiers.*

Habillement : ceinture et chemises de flanelle, chaussure, manteau imperméable, chargement du soldat, marches de nuit, marches forcées. Heure du départ. Grande halte. Cantonnement. Bivouac. Gardes et sentinelles. Campement provisoire. Cuisines improvisées. Tentes-abris, huttes, taupinières. Leurs qualités, leurs défauts. Camp de longue durée. Précautions et règles hygiéniques pour son installation et son emménagement. Routes, baraques, grandes tentes-abris, couchage, aération, cuisines, fumiers, cadavres d'animaux, latrines, etc.

Règles et mesures à prendre. Distractions, exercices, jeux d'adresse, musiques militaires.

Rations alimentaires du soldat en campagne : biscuits, galettes, conserves, légumes comprimés et séchés, boissons, filtres de campagne.

Règles à suivre dans les différentes situations des troupes assiégeantes et assiégées, en ce qui concerne l'habillement, les habitations, l'alimentation et les exercices.

État sanitaire. Maladies qui sévissent sur les troupes en marche, en station et après les engagements, leurs causes, leur prophylaxie, épidémies, moyens de les combattre. Mortalité en campagne. Rapport des décès par blessures aux décès par maladies. Confirmation de l'importance du rôle de l'hygiène.

Service sanitaire. Corps d'ambulance. Leur composition, leur matériel, leur distribution et leur rôle au moment du combat. Hôpitaux temporaires de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> ligne. Hôpitaux sous tentes, sous baraques ; leurs immenses avantages et leurs résultats merveilleux. Lazaret, baraque, hôpitaux flottants.

Assainissement des champs de bataille.



VI. PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS, COMPTABILITÉ PHARMACEUTIQUE, ANALYSES CHIMIQUES, TOXICOLOGIE, ETC.

A. *Préparation des médicaments.*

Description et préparation des médicaments en usage dans l'armée.

Essai chimique et conservation.

Étude du formulaire.

Préparation des prescriptions.

Exercices pratiques.

Manipulation pharmaceutique.

B. *Comptabilité pharmaceutique.*

Étude de la partie du règlement du service de santé qui traite de la comptabilité.

Examen des circulaires qui se rattachent à la comptabilité.

Discussion et exercices pratiques.

C. *Analyses chimiques.*

Leur but.

1° Analyse quantitative.

Réactifs. Préparation et pureté.

Réactions, acides, bases, sels, etc.

Description de la méthode générale d'analyse.

Principes sur lesquels elle repose.

Voie sèche et voie humide.

Analyses spéciales. Détermination d'une base, d'un acide, d'un sel, d'un alcaloïde.

Air : Composition, impuretés.

Air confiné. Modes de purification.

Eaux naturelles. Eaux potables.

Altérations et purification.

Essai du sulfate de quinine.

Farines et pain.

Bière, vin, vinaigre, genièvre, sel, etc. Urine. Calculs et concrétions animales, etc.

2° Analyse quantitative.

Description sommaire des appareils et opérations.

Analyse minérale. Exposé des méthodes de séparation et de dosage des bases, sels, etc.

Analyses quantitatives spéciales. (Voir les analyses quantitatives correspondantes.)

#### D. *Toxicologie considérée au point de vue de la chimie.*

Classification des poisons irritants, narcotiques, putréfiants, etc.

Moyens de reconnaître des poisons à l'aide des réactifs chimiques.

Étude des principaux poisons : préparations mercurielles, arsénicales, antimoniales, de cuivre, de plomb, phosphore, acides minéraux et organiques. Acide cyanhydrique. Opium et ses composés : narcotiques divers, etc.

### VII. COURS D'ADMINISTRATION SANITAIRE.

1° Devoirs des officiers de santé en temps de paix et en temps de guerre.

a) Devoirs des officiers de santé en général. Respect. Subordination : discipline, exactitude, sollicitude près des malades. Étendue des obligations professionnelles. Surveillance et mesures hygiéniques : ventilation. Epidémies.

b) Devoirs dans les établissements hospitaliers et ambulances.

Direction et attributions. Service des gardes. Bulletins cli-

niques. Listes de visite et statistique. Evacuation des malades. Choix des emplacements propres aux ambulances et de leur installation. Conditions que doivent présenter les tentes, baraques, etc., devant servir d'ambulance provisoire.

c) Devoirs dans le service des corps. Visites journalières. Visites sanitaires générales. Recherches des affections oculaires et autres maladies contagieuses. Surveillance des aliments et des boissons. Départ des troupes. Troupes en marche. Logement des soldats. Précautions à prendre en été, en hiver.

Dispositions à prendre en présence de l'ennemi. Après la bataille, inscription sur une carte spéciale des nom, prénoms, régiment, bataillon, compagnie des hommes blessés, avec indication du genre et de la gravité de la blessure et des soins auxquels elle a donné lieu.

2° Lois, arrêtés, règlements, circulaires qui régissent le service sanitaire. Lois relatives au mode d'admission et d'avancement des officiers du service de santé. Modifications subies par cette loi. Règlement sur le service de santé de l'armée. Règlement sur l'administration des hôpitaux. Règlement pour le service des élèves attachés aux établissements sanitaires de l'armée. Circulaires de l'inspecteur-général du service de santé, concernant la clinique, les conférences, les exercices de médecine opératoire, etc.

3° Visites des hommes avant leur incorporation.

a) Loi sur la milice.

b) Etude des infirmités donnant lieu à une exemption, soit définitive, soit temporaire.

4° Visites des militaires proposés pour la réforme ou pour la pension.

Loi du 24 mai 1838. Loi du 27 mai 1840.

Rédaction des procès-verbaux, certificats médicaux, etc.

*L'Inspecteur-général,*

MERCHIE.

ANNEXE 8.

*Loi relative au rang et à l'assimilation des officiers du service de santé de l'armée.*

EXPOSÉ DES MOTIFS.

« Messieurs,

» L'adoption de la loi du 9 mars 1863 portant assimilation des médecins de régiment au rang de major, après dix années de grade, a eu pour effet d'améliorer la carrière des officiers du corps sanitaire de l'armée, dont l'avenir n'était pas suffisamment assuré.

» Depuis la promulgation de cette loi, le département de la guerre a eu lieu de constater qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de l'armée et pour doter le service de santé d'une hiérarchie régulièrement établie, de donner à la susdite loi un complément indispensable, en rétablissant les médecins principaux, les médecins de garnison et les médecins de régiment dans les conditions relatives fixées par la loi du 10 mars 1847.

» Il y a d'autant plus lieu de compléter dans ce sens la loi de 1863, que l'on peut invoquer en faveur des médecins de garnison et des médecins principaux toutes les considérations qui ont conduit à l'adoption de cette loi. Il suffirait, pour satisfaire tous les intérêts, de rétablir les rapports hiérarchiques qui doivent exister entre les trois catégories de médecins précitées, en assimilant chaque degré de la hiérarchie médicale à un grade militaire distinct.

» Aujourd'hui le médecin de garnison, supérieur hiérarchique du médecin de régiment, est assimilé au grade de major, comme son subordonné, si celui-ci a obtenu le bénéfice de la loi de 1863. Les médecins de garnison, comme chefs du service sanitaire de la garnison, ont cependant sous leurs ordres les médecins des corps et ils en disposent. Or, les rapports hié-

rarchiques ou de subordination qui naissent de cette situation, peuvent facilement dégénérer en conflits lorsque chefs et subordonnés occupent le même grade. L'intérêt du service exige que toute cause de conflit soit écartée.

» Aujourd'hui, le grade de major constitue à peu près le point culminant de la carrière du médecin qui, à partir de là, doit renoncer à tout avancement ultérieur. En effet, le nombre restreint des emplois de médecin principal n'est pas en rapport avec les légitimes aspirations d'un corps aussi nombreux et aussi méritant que le personnel du service de santé de l'armée. La position de médecin principal étant à peine accessible à un huitième des médecins de régiment, on ne peut se dissimuler qu'une semblable situation ne soit de nature à nuire, dans une certaine mesure, à l'esprit d'émulation et à affaiblir le zèle pour le service.

» D'autre part, le médecin en chef, assimilé au grade de colonel, n'existant pas en temps de paix, et le médecin principal n'étant assimilé qu'au grade de lieutenant-colonel, il s'est produit dans l'échelle hiérarchique des grades supérieurs une lacune qu'il importe de combler, si l'on ne veut s'exposer, dans des circonstances données, à de sérieux embarras.

» J'ai pensé que le moment était venu de remédier aux inconvénients signalés et de récompenser dans le personnel des médecins de garnison et des médecins principaux, le mérite et le dévouement dont il a été tenu compte aux médecins de régiment, par l'adoption de la loi de 1863.

» Comme cette loi a donné lieu, dans le sein de la Législature, à des observations qui s'attachaient surtout à faire ressortir combien l'assimilation au grade de major accordée exclusivement à l'ancienneté est préjudiciable au mérite reconnu, et combien ce système est dès lors contraire à l'esprit de la législation sur l'avancement, j'ai pensé qu'il y avait lieu de tenir compte de ces observations en rattachant le système de la loi de 1863 au système consacré pour l'avancement dans

les autres armes. Un article du projet de loi prévoit cette modification et remplace la loi de 1863 qui peut être abrogée.

» La loi permet au gouvernement de choisir les candidats pour les grades supérieurs dans les différentes armes, parce qu'il est essentiel de ne pas abandonner aux hasards de l'ancienneté un avancement, qui a pour conséquence d'investir un officier d'un commandement supérieur à celui qu'il exerce actuellement. Cette considération n'est pas applicable aux médecins de régiment assimilés au grade de major. Ceux-ci ne sont pas appelés à d'autres fonctions que celles qu'ils exercent déjà. Pour ces officiers de santé, comme pour les différentes classes de capitaines dans l'infanterie, il s'agissait simplement, dans l'esprit de la loi de 1863, d'une amélioration de position après un certain nombre d'années de service.

» C'est parce que la situation n'est plus exactement la même aujourd'hui qu'en 1863, dans ce sens qu'il s'agit de doter le service de santé d'une hiérarchie générale et complète et qu'on peut considérer l'assimilation du médecin de régiment au rang de major comme un avancement réel, que le Gouvernement croit pouvoir abandonner le système de la loi de 1863.

» Pour répondre à un vœu émis dans le sein de la section centrale, pendant la session de 1867-1868, et assurer le recrutement des pharmaciens et des vétérinaires, le projet de loi modifie la loi du 10 mars 1847, dans ce sens, que la *distinction* accordée dans les examens pour l'obtention du diplôme de pharmacien et de vétérinaire n'est plus obligatoire pour celui qui veut être admis, dans le service de santé militaire, en qualité de pharmacien et de vétérinaire de 3<sup>me</sup> classe.

» Pour donner au corps médical tout entier une situation satisfaisante et régulière, il y aurait urgence d'adopter les dispositions suivantes :

» A. Remplacer les dénominations actuelles du médecin principal, médecin de garnison et médecin de régiment, respectivement par les dénominations de médecin principal de

1<sup>re</sup> et de 2<sup>me</sup> classe, et de médecin de régiment de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>me</sup> classe ;

» *B.* Assimilation des médecins de régiment au grade de major, après quatre années de service, dans leurs fonctions de médecin de régiment, en limitant les médecins de cette catégorie à dix ;

» *C.* Assimiler les médecins de garnison au grade de lieutenant-colonel ;

» *D.* Assimiler les médecins principaux au grade de colonel.

» Tel est le but du projet de loi que le Roi m'a autorisé à présenter à la Législature.

» L'adoption de ce projet conduirait à la suppression du grade de médecin en chef, dont les fonctions près de l'armée en campagne seraient exercées par un médecin principal.

» *Le Ministre de la guerre,*

» RENARD. »

#### PROJET DE LOI (1).

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en notre nom, à la Chambre des représentants, par notre Ministre de la Guerre ;

Par modification à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 mars 1847 relatif au rang et au mode d'admission et d'avancement des officiers du service de santé de l'armée ;

ARTICLE PREMIER. — Le grade de médecin en chef est supprimé.

ART. 2. — Les médecins principaux sont assimilés au rang de colonel.

---

(1) Ce projet de loi a été adopté dans la séance de la Chambre des représentants du 2 décembre 1869.

ART. 3. — Les médecins de garnison sont assimilés au rang de lieutenant-colonel.

ART. 4. — Les médecins de régiment peuvent être assimilés au rang de major, après quatre années de service dans leur grade.

Le nombre des médecins de régiment assimilés au rang de major est limité à dix.

ART. 5. — Par modification à l'article 6 de la loi précitée, la *distinction*, accordée dans les examens pour l'obtention des diplômes de pharmacien et de vétérinaire, n'est plus obligatoire pour être admis en qualité de pharmacien ou de vétérinaire de 3<sup>me</sup> classe.

ART. 6. — A partir de la promulgation de la présente loi, les médecins principaux, de garnison et de régiment prendront les dénominations suivantes :

Le médecin principal, celle de médecin principal de 1<sup>re</sup> classe ;

Le médecin de garnison, celle de médecin principal de 2<sup>me</sup> classe ;

Le médecin de régiment, assimilé au rang de major, celle de médecin de régiment de 1<sup>re</sup> classe ;

Le médecin de régiment, assimilé au rang de capitaine de 1<sup>re</sup> classe, celle de médecin de régiment de 2<sup>me</sup> classe.

ART. 7. — La loi du 9 mars 1863, ainsi que les dispositions de la loi du 10 mars 1847, contraires à la présente, sont et demeurent abrogées.

ART. 8. — La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Donné à Laeken, le 3 janvier 1869.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de la guerre,*

RENARD.



ANNEXE 9.

*Arrêté royal autorisant la publication d'une statistique  
médicale de l'armée.*

A

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Attendu qu'il est de la plus haute importance pour le service de santé que la statistique médicale de l'armée soit établie et publiée pour être déposée dans les bibliothèques des hôpitaux militaires, afin que les médecins de l'armée puissent en prendre connaissance et soient amenés, par l'examen comparatif de ces documents, à rechercher les causes qui ont fait naître ou qui ont accru les maladies plus particulièrement dans une localité que dans une autre ;

Attendu que les gouvernements voisins communiquent au gouvernement belge des documents statistiques médicaux de leur armée, ce qui a déjà contribué à éclaircir des questions importantes, et qu'il convient d'user de réciprocité pour rendre cet échange permanent ;

Sur la proposition de notre Ministre de la guerre,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — La statistique médicale de l'armée concernant les années 1868 et 1869 sera imprimée et tirée à trois cents exemplaires.

ART. 2. Les frais qui en résulteront seront imputés sur le chapitre III, art. 11, du budget de l'exercice 1870.

ART. 3. — Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 25 janvier 1870.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de la guerre,*

RENARD.

**B**  
Ministère  
de la Guerre.

Paris, le 21 décembre 1871.

*A Monsieur Merchie, inspecteur-général  
du service de santé de l'armée belge.*

Monsieur l'Inspecteur-général,

Le Conseil de santé des armées a reçu l'exemplaire de la statistique médicale de l'armée belge que vous avez bien voulu lui faire parvenir pour sa bibliothèque, et il me charge d'avoir l'honneur de vous adresser l'expression de ses remerciements, et de vous assurer aussi qu'une analyse bibliographique de cet important ouvrage sera très-prochainement publiée dans le Recueil de nos mémoires de médecine militaire.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur-général, l'expression de mes sentiments respectueux et distingués.

*Le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe,  
Secrétaire du Conseil de santé,*

A. DIDIER.

**C**  
Société française  
de secours  
aux blessés des  
armées de terre  
et de mer.

Paris, le 27 janvier 1872.

*Au même.*

Très-cher et très-honoré confrère,

J'ai reçu en son temps le volume que vous avez bien voulu me faire l'honneur de m'adresser, et, avant de vous témoigner toute ma reconnaissance d'avoir pensé à moi, j'ai voulu étudier votre si remarquable travail. Vous avez rendu un grand service à l'armée belge et votre exemple sera sans doute suivi par les médecins des autres armées. Ayant ainsi des situations vraies, nous connaissons mieux les causes des maladies qui déciment les troupes, et les gouvernements devront modifier l'hygiène militaire et le régime du soldat suivant les localités et les circonstances.

Veillez agréer l'assurance des meilleurs sentiments de bonne confraternité de votre bien dévoué

CHENU.

**D**  
Ministère  
de la Guerre.  
—  
Conseil de santé  
des armées.  
—

Paris, le 5 avril 1872.

*Au même.*

Cher éminent confrère,

Le premier volume de la *Statistique médicale de l'armée belge*, publié sous votre direction, vient d'être analysé par M. Ely, dans le nouveau fascicule du *Recueil des mémoires de médecine militaire* (n° 146).

Je suis heureux d'avoir engagé à ce travail mon savant camarade dirigeant la *Statistique médicale de l'armée française*, en lui fournissant ainsi l'occasion de rapprocher nos deux pays par un nouveau trait d'union.

Votre dévoué confrère,  
Baron LARREY.

ANNEXE 10.

*Disposition ministérielle désignant l'Inspecteur-général Merchie pour représenter le Gouvernement belge à la conférence internationale de Berlin.*

**A**  
Ministère de la Guerre

2<sup>e</sup> Division.

N<sup>o</sup> 23.

1 Annexe.

Bruxelles, le 17 avril 1869.

Monsieur l'Inspecteur-général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désigné pour représenter, de concert avec M. Visschers, conseiller au Conseil des mines, etc., etc., le Gouvernement belge, à la conférence internationale des comités de secours aux militaires blessés en temps de guerre qui va se réunir à Berlin le 22 de ce mois.

Vous trouverez ci-joints les pouvoirs qui vous autorisent à prendre part, ainsi que votre collègue, au nom du Gouvernement belge, aux délibérations de l'Assemblée et aux résolutions qui y seront prises.

Un double de cette déclaration a été transmis à M. Visschers, par les soins de M. le Ministre des affaires étrangères.

Veillez, je vous prie, M. l'Inspecteur-général, vous présenter à mon cabinet le 18 courant, à 10 heures du matin, à l'effet de recevoir des instructions spéciales, qui vous permettent d'atteindre pleinement le but que se propose le Gouvernement.

*Le Ministre de la guerre,*

RENARD.

**B**

Le soussigné, Ministre des affaires étrangères, déclare par les présentes que M. Auguste Visschers, officier de l'Ordre de Léopold, conseiller au Conseil des mines, etc., etc., et M. le

docteur Merchie, officier de l'Ordre de Léopold, inspecteur-général du service sanitaire de l'armée, etc., etc., sont autorisés à prendre part, au nom du Gouvernement belge, à la conférence internationale des Comités de secours aux militaires blessés et malades en temps de guerre, qui se réunira à Berlin, le 22 avril prochain, et à signer les résolutions qui y seront prises.

Fait à Bruxelles, le 14 avril 1869.

JULES VAN DER STICHELEN.

---

ANNEXE 11.

*Rapport à M. le Ministre de la guerre, sur la situation du service de santé militaire en Prusse, en date du 25 mai 1869.*

Monsieur le Ministre,

Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après le rapport que vous m'avez demandé sur la situation actuelle du service de santé militaire en Prusse, et dont j'ai puisé les éléments lors de la mission que j'ai remplie à Berlin de concert avec l'honorable M. Visschers, conseiller au Conseil des mines.

Les points sur lesquels mes observations ont particulièrement porté sont les suivants :

- 1° Les hôpitaux ;
- 2° Les ambulances ;
- 3° Le personnel sanitaire ;
- 4° L'École de médecine militaire.

J'aurais pu y comprendre encore l'*amphithéâtre d'anatomie* que j'ai visité en détail, et qui est cité à bon droit comme un des plus beaux de l'Europe. Mais cet établissement étant plus particulièrement destiné à l'enseignement universitaire, j'ai jugé préférable de m'en abstenir.

*Hôpitaux.* — Les hôpitaux que j'ai visités sont au nombre de deux : l'Hôpital de la Charité et l'Hôpital général ou de garnison (Konings-Lazareth.)

Le premier n'est point, à proprement parler, un hôpital militaire. Il sert seulement à l'*instruction clinique* des jeunes officiers de santé de l'armée et il est dirigé par des professeurs civils.

L'hôpital de la Charité est de construction moderne; il réunit au plus haut degré, par son aménagement et son architecture, les règles de l'hygiène à l'élégance et au confortable.

Tous les membres de la conférence ont été invités à s'y rendre en corps. Cette visite avait principalement pour but de prendre connaissance des constructions qui y ont été annexées récemment et auxquelles on a donné le nom de *baraqués*.

Ces baraques ne sont autres que des pavillons isolés, de la contenance de deux, quatre, six ou dix têtes au plus, et destinées à recevoir des blessés graves, ou des malades atteints de maladies contagieuses ou infectieuses, qui nécessitent une séquestration plus ou moins complète. Elles sont en bois et leur charpente s'appuie sur des piliers en briques d'une hauteur d'un à deux mètres, ce qui les met à l'abri de l'humidité du sol et en facilite la ventilation. A notre avis, elles présentent l'inconvénient de rendre le service des malades plus difficile ; elles sont en outre plus exposées que les bâtiments ordinaires aux variations de la température extérieure et difficiles à chauffer en hiver. Aucune d'elles n'était occupée au moment de notre visite.

D'autres baraques, mais d'une plus grande dimension, sont encore en construction. Elles sont situées sur un terrain vague à proximité de *Invalides-strass* et paraissent destinées à servir d'hôpital temporaire en temps de guerre ou d'épidémie. On nous a assuré que les frais en sont supportés par le Comité des Dames de Berlin, placé sous le patronage de S. M. la Reine.

L'hôpital-général ou de garnison, situé à quelque distance des précédents, est un vaste bâtiment à deux étages composé d'un corps de logis principal et de deux ailes. Il est susceptible de recevoir cinq à six cents malades et constitue, pour ainsi dire, le seul hôpital militaire important de Berlin. Les autres, en effet, au nombre de six ou huit, ne sont que de véritables infirmeries destinées à recevoir les hommes atteints de maladies légères ou qui exigent de prompts secours.

La distribution intérieure de l'hôpital-général se distingue par une série de chambres de la contenance d'une douzaine de

lits environ et communiquant toutes avec un large corridor donnant sur la cour principale. Elle est la même au premier et au second étages qu'au rez-de-chaussée. La ventilation s'opère à l'aide de vasistas pratiqués aux portes et aux fenêtres qu'on peut ouvrir et fermer à volonté. Ce système laisse à désirer, attendu qu'il donne lieu à des courants d'air et porte les malades à fermer constamment les ventilateurs. Il m'a paru, en effet, que les chambres n'étaient pas exemptes d'odeur.

La partie de l'établissement, qui m'a semblé la mieux tenue, est celle où se trouvent les *offices* qui sont situés au-dessous du rez-de-chaussée et desservis par des femmes. Il y règne le plus grand ordre, la plus exquise propreté et la cuisine y est excellente. Le consommé que j'y ai dégusté est à coup sûr le meilleur que j'ai pris pendant toute la durée de mon séjour à Berlin.

A l'hôpital de garnison, comme à l'Hôpital de la charité, il existe une annexe ou baraque pour les maladies contagieuses et typhoïdes. Seulement ici cette annexe se compose d'un seul grand pavillon contenant une salle d'une vingtaine de lits et deux autres petites salles adjacentes pour les malades difficiles. La construction et l'aménagement sont d'ailleurs les mêmes que pour les baraques dont j'ai parlé plus haut (1).

La visite que j'ai faite à l'Hospice des invalides n'a donné lieu à aucune remarque importante. Seulement ici, comme dans d'autres pays, cette institution tombe en désuétude et ne tardera pas sans doute à disparaître entièrement. L'infirmierie

---

(1) On peut voir à l'hôpital militaire de Bruxelles deux pavillons de l'espèce qui ont été construits au commencement de l'année 1870, sur notre proposition, dans la cour principale de cet établissement. Ils sont particulièrement destinés à suppléer à l'insuffisance de l'hôpital en temps d'épidémie, et à isoler les malades atteints de maladies contagieuses. La ventilation y est établie, comme dans les baraques américaines, à l'aide de lanternaux longeant la crête du toit.



qui y est annexée et dont la direction est confiée à un médecin fort distingué, M. le docteur Roth, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, cette infirmerie, dis-je, quoique bien tenue, ne présente rien de particulier à noter.

*Ambulances.* — La partie véritablement importante, celle qui excite le plus en ce moment la sollicitude du gouvernement prussien, et à l'amélioration de laquelle il travaille activement, ce sont les *ambulances*.

En effet, les ambulances sont, pour ainsi dire, *les avant-gardes de la charité sur les champs de bataille*. Ce sont elles qui sont appelées à porter les premiers secours aux victimes de la guerre, ce sont elles qui soignent et pansent les blessés jusque sous le feu de l'ennemi, ce sont elles enfin qui relèvent ces blessés et les transportent en lieu sûr. C'est donc au service de santé de l'armée qu'incombe tout particulièrement le devoir de préparer tout ce qui est nécessaire pour cet objet. Les autres secours, les soins secondaires, sont plus particulièrement du ressort du personnel attaché aux hôpitaux de campagne, aux hôpitaux temporaires, aux hôpitaux de seconde et de troisième lignes; et c'est ici que la *charité privée* peut rendre des services réels en venant en aide au service de santé officiel.

Les améliorations que l'administration prussienne a réalisées depuis peu de temps dans le matériel des ambulances sont vraiment remarquables et demandent à être examinées ici avec quelque détail. Ce sont, d'une part, les brancards, les voitures de transport et les wagons de chemins de fer, de l'autre, les caissons destinés aux approvisionnements pharmaceutiques et chirurgicaux, le mobilier de campagne, les tentes pour hôpital, etc., etc. Ces améliorations sont officielles et méritent, par conséquent, de fixer toute notre attention.

Les *brancards* sont de plusieurs espèces : les uns servent au transport des blessés dans les ambulances ; les autres sont

plus particulièrement destinés au service des bataillons, escadrons et batteries d'artillerie.

Les brancards d'ambulance sont d'une construction fort simple. Ils consistent en deux longrines reliées entre elles par une traverse et garnies d'une toile avec cadre mobile pour reposer la tête du blessé. Ils reposent sur le sol par un petit pied en bois fixé à l'extrémité de chaque longrine à l'aide d'une plaque en tôle. Ces brancards étant destinés à être placés dans les voitures d'ambulance, leurs branches sont articulées de façon à permettre d'en diminuer la longueur.

Les brancards destinés au service du corps sont exactement les mêmes que les précédents, à l'exception qu'ils sont munis d'une charnière placée au milieu de chaque branche de manière à pouvoir les replier et les placer sur des caissons particuliers dont il sera parlé plus loin.

Les motifs qui ont engagé la commission à préférer ce genre de brancards à d'autres, reposent non-seulement sur la simplicité et la légèreté de ce moyen de transport, mais encore sur son prix de revient peu élevé...

Il serait trop long de donner ici une description de la voiture d'ambulance adoptée dans l'armée prussienne. J'ai préféré en donner un croquis qui permettra d'en mieux apprécier la forme et les dimensions. Il me suffira de dire que cette voiture est destinée à recevoir deux blessés couchés, et trois assis dans le cabriolet, total : *cinq*.

Le système auquel le gouvernement prussien a cru devoir accorder la préférence pour le transport des blessés par chemin de fer est fort simple et en même temps fort ingénieux. Il consiste en deux ressorts en acier reliés par une forte barre en bois que l'on place dans le premier wagon à marchandise venu. Deux appareils de ce genre sont fixés dans chaque compartiment et c'est sur les traverses que sont placés les brancards où reposent les blessés. Ce système me paraît préférable au système américain, et généralement à tous ceux qui con-

sistent en des cadres en bois suspendus aux parois du wagon à l'aide de crochets et d'anneaux en caoutchouc vulcanisé qui, on le sait, offrent l'inconvénient de se relâcher par l'action de la chaleur et de perdre ainsi une partie de leur élasticité.

Dans notre armée, les médicaments, les objets de pansement, les instruments de chirurgie, etc., sont enfermés dans des caisses ou paniers en osier qu'on dépose dans des fourgons non suspendus.

En Prusse, au contraire, ces objets trouvent leur place dans des voitures spéciales qu'on appelle *caissons de pharmacie*.

Ces caissons sont de deux espèces : les uns, plus petits et plus légers, sont particulièrement destinés pour le champ de bataille, ou pour les *ambulances volantes*; les autres, plus grands et composés de compartiments mobiles susceptibles d'être enlevés et disposés à l'instar d'une pharmacie (système autrichien), sont destinés au service des hôpitaux temporaires ou de campagne. C'est là, à notre avis, un progrès réel, et il serait à désirer, ainsi que je l'ai proposé déjà, que cette question fut de nouveau mise à l'étude en Belgique, du moins en ce qui concerne les caissons de la première catégorie.

Indépendamment de ces caissons, chaque corps de troupe, en Prusse, possède son petit approvisionnement pharmaceutique et chirurgical qui le suit partout où il est appelé à se rendre et ne le quitte jamais.

Ces objets sont déposés dans des havre-sacs d'ambulance portés, comme chez nous, par des soldats, ou bien dans des caisses à compartiments que l'on fixe lorsque le régiment se met en marche sur une voiture particulière disposée à cet effet. C'est sur cette voiture que sont placés les brancards dont il a été parlé plus haut. Chaque bataillon, chaque escadron ou division de cavalerie, chaque batterie d'artillerie, doit être pourvue, en temps de guerre, d'un véhicule de ce genre.

Je ne m'arrêterai point ici sur les autres parties du matériel d'ambulance que j'ai été à même d'examiner, telles que : tables

à opérations, lits de campagne avec garniture, tentes d'hôpital, etc. Ce sont là des objets qui ne sont point d'une nécessité absolue pour notre armée et dont, cependant, il conviendrait d'avoir un *specimen*, soit à la pharmacie centrale, soit à l'arsenal de construction, pour servir de modèle en cas de besoin.

Quant aux instruments de chirurgie et aux divers genres de bandages et appareils, sans nier leur valeur scientifique et l'excellence de leurs qualités, je dois à la vérité de déclarer que ceux que nous possédons dans l'armée belge ne le cèdent en rien sous ces différents rapports à ceux de l'armée prussienne.

*Personnel sanitaire.* — Je n'ai pas l'intention de faire connaître ici l'organisation du service de santé militaire en Prusse, ainsi que les dispositions réglementaires qui la concernent. Ce sont là des détails qui m'entraîneraient beaucoup trop loin et qu'on pourra trouver du reste dans l'excellent ouvrage du docteur Loeffler, intitulé : *Das preussische militär-sanitätswesen und sein reform nach der Kriegserfahrung von 1866.*

Ce qu'il m'importe le plus de faire connaître ici, c'est la composition du personnel sanitaire des ambulances et des hôpitaux temporaires, ainsi que les devoirs qui lui sont dévolus en temps de guerre.

Le personnel d'une ambulance, ou *détachement sanitaire*, comme on le désigne en Prusse, se compose de :

1 capitaine de cavalerie, commandant, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 officier-payeur, 1 sergent-major, 12 sous-officiers, 12 hommes exempts de garde (?), 124 brancardiers dont 4 cornets, 2 médecins majors de 1<sup>re</sup> classe, 2 médecins majors de 2<sup>e</sup> classe, 5 médecins sous-aides-majors, 1 pharmacien, 2 surveillants.

Un détachement sanitaire possède en outre 10 voitures à deux chevaux avec vingt-deux chevaux de train et 19 chevaux

de selle. (Les médecins, le pharmacien, les officiers et l'officier-payeur sont montés.)

Le personnel d'un hôpital temporaire ou de campagne se compose comme suit :

1 médecin en chef, 1 médecin major, 3 médecins aides-majors, 1 pharmacien, 1 inspecteur d'hôpital (directeur), 3 infirmiers-majors, 6 infirmiers, 12 aides-infirmiers, 1 cuisinier, 1 aide-pharmacien (tisansider), 1 sergent de police, 1 sergent écrivain, 1 sergent capitaine d'armes (?), 1 garde train, 4 sous-officiers montés, 15 soldats du train.

Chaque hôpital de campagne possède 5 voitures, 16 chevaux du train, 8 chevaux de selle (2 pour le médecin en chef), 1 pour le médecin major de 1<sup>re</sup> classe, 5 pour le personnel monté).

Un arrêté du 28 novembre 1865, a décidé la création dans chaque corps d'armée, d'une *compagnie d'infirmiers-brancardiers*.

Ces compagnies mobiles se composent de :

1 commandant, 3 lieutenants, 3 médecins majors, 203 hommes, 8 soldats du train.

L'instruction de ces hommes se fait de la manière suivante :

Pendant les trois premiers mois de l'année, et dans chaque corps d'armée, des hommes choisis de tous les bataillons d'infanterie reçoivent l'instruction d'un médecin du corps. Puis ils sont incorporés dans la susdite compagnie, après avoir été soumis à des exercices pratiques pendant dix jours, sous le commandement du médecin major.

Chaque compagnie se compose de trois sections qui, sur le champ de bataille, manœuvrent isolément sous le commandement d'un officier.

Les devoirs de la compagnie sont : 1° de relever les blessés pendant et après le combat, leur prêter les premiers secours et les transporter le plus tôt possible à l'ambulance ; 2° transporter les blessés au dépôt d'ambulance après les pansements.

Les brancardiers ont la tenue des soldats du corps auquel

ils appartiennent. Ils portent le *ruban de neutralité* au bras gauche. Autant que faire se peut, ces hommes doivent être sous les armes en temps de paix. Chacun d'eux porte un sac en cuir fixé à la ceinture et renfermant : charpie, compresses, bandes, aiguilles, fil, éponge, emplâtre agglutinatif, ciseaux, couteau, tourniquet, vinaigre, vin, etc. Ils sont en outre munis de sangles portant un anneau en corde à leur extrémité.

A chaque médecin est adjoint un brancardier muni d'un sac qui renferme tous les objets de première nécessité, ainsi qu'une caisse à amputation petite modèle, du chloroforme, des éponges, bandes, tourniquet, etc.

Des exercices, auxquels assistaient tous les membres de la conférence internationale, ont eu lieu sur la plaine située en face de la *caserne d'infanterie*. Ces exercices avaient pour but principal de démontrer pratiquement la manière dont le corps des brancardiers est appelé à fonctionner sur le champ de bataille, et chacun a pu constater avec satisfaction le degré de perfection auquel on est arrivé sous ce rapport en Prusse.

Rien ne manquait à ces expériences : voitures d'ambulance attelées, brancardiers munis de leur équipement, matériel de transport, blessés simulés, même, portant au cou une étiquette indiquant le genre de lésion dont ils étaient supposés atteints.

La manœuvre était commandée par un officier supérieur, et la partie scientifique confiée à la direction du médecin major Roth (1).

Ces exercices terminés, on s'est dirigé vers la station du chemin de fer de Stettin, et là les expériences ont recommencé pour le transport des blessés par wagon. Différents systèmes

---

(1) Un brancardier à qui M. Roth demandait le genre de blessure dont était atteint l'homme qu'il transportait, et où était situé le cœur, répondit, avec la plus grande gravité : *à la hauteur du cinquième bouton de la capote?* Ce qui excita le rire de tous les membres présents.

de suspension et de placement ont été mis à l'essai, dont chacun a pu apprécier les avantages et les inconvénients ; car dans le trajet, qui a été parcouru depuis Berlin jusqu'à la station la plus voisine (4 lieues environ), il était permis à chaque membre de la conférence de se coucher sur les brancards disposés à cet effet.

Les voitures de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sont réservées aux hommes légèrement blessés et qui peuvent garder la position assise. On doit veiller à ce que la partie blessée ne regarde pas la portière de la voiture, afin que le malade puisse s'appuyer dans le coin.

Des wagons à marchandises couverts, des wagons découverts, lorsque le temps le permet, servent aux blessés graves que l'on couche au besoin sur des sacs à paille, munis de chaque côté de trois sangles par où on passe des bâtons qui ont environ huit pieds de longueur. A défaut de sacs, on peut se contenter d'une couche de paille ou de foin.

Il est permis de disposer dans un wagon ordinaire (20 pieds de long sur 7 1/4 pieds de large) sept brancards pour les blessés graves, et huit quand les hommes sont moins gravement atteints. Les pieds des hommes doivent regarder le centre de la voiture.

Il faut environ 15 wagons pour 100 blessés, qui doivent être accompagnés par un ou deux officiers de santé et par quinze infirmiers.

Les wagons qui transportent les blessés graves occupent le centre du convoi, où les chocs sont moins prononcés.

On doit, autant que possible, éviter les arrêts dans les stations intermédiaires.

Un convoi pour cent malades doit être pourvu de 15 bassins, 16 urinoirs, 15 cruches d'eau, 15 écuelles, 15 cuillères à soupe.

Dans chaque voiture, il y a un petit drapeau que l'infirmier déploie pour faire arrêter le convoi, quand un malade aura besoin des secours du médecin.

Les malades sont pourvus de leurs manteaux et du bonnet.

Pendant la saison rigoureuse, ils sont en outre munis de couvertures de laine.

Tous les apprêts nécessaires pour recevoir les malades doivent être faits à la station d'arrivée.

*École de médecine militaire.* — En Prusse, le corps des officiers de santé militaires se recrute particulièrement dans les écoles instituées à cet effet.

Il existe à Berlin deux écoles de médecine militaire :

1° L'Institut médico-chirurgical Frédéric-Guillaume ;

2° L'Académie royale médico-chirurgicale.

Ces deux établissements garantissent l'étude gratuite, théorique et pratique de toutes les branches de l'art de guérir, et surtout leur application à la médecine militaire.

La durée des études est de quatre ans, comme à l'Université.

Les jeunes gens qui y achèvent leurs études, peuvent se livrer à la pratique après avoir subi les épreuves devant la Faculté (Examen d'Etat).

Les étudiants sont immatriculés sans frais. Ils sont autorisés à fréquenter la bibliothèque et les collections. Ils apprennent la gymnastique militaire.

L'Institut Frédéric-Guillaume accorde, en outre, à chaque élève, le logement gratuit, y compris le chauffage et l'éclairage, et une solde mensuelle de dix thalers.

Ce dernier établissement, que j'ai visité en détail, est placé sous la haute direction du docteur Loeffler, médecin-inspecteur (*general-arzt*), aux soins obligeants duquel je dois la plupart des renseignements qui précèdent.

Il renferme 150 à 200 élèves environ et présente toutes les conditions exigées pour sa destination. Un gymnase y est annexé.

Parmi ses collections scientifiques, se trouve une bibliothèque aussi remarquable par le nombre que par le mérite et la variété des ouvrages qui s'y trouvent réunis. Il existe aussi une collection d'instruments de chirurgie anciens et



modernes, de bandages et d'appareils nécessaires à l'instruction des élèves.

L'honorable directeur ayant manifesté le désir de posséder une série complète d'appareils modelés en carton tel qu'il en existe dans nos ambulances, pour être ajoutée à la collection des bandages pour fractures de l'établissement, je me suis empressé d'obtempérer à sa demande.

J'espère être à même, sous peu de jours, de pouvoir opérer cet envoi (1).

Je crois inutile d'entrer ici dans des détails au sujet du programme des études qui sont imposées aux élèves de l'Institut de Frédéric-Guillaume. Je me bornerai à dire que ces études, bien qu'embrassant toutes les branches des sciences médicales, se font plus particulièrement au point de vue de la médecine

---

(1) Cet envoi a eu lieu en effet et voici la réponse que M. Loëffler, aujourd'hui décédé, a bien voulu nous adresser :

« Berlin, le 12 décembre 1869.

« Cher Monsieur Merchie,

« En jugeant d'après les notes écrites, vous auriez bien le droit de me nommer ingrat. Heureusement, vous êtes homme de cœur, et c'est pour cela que j'ose espérer que l'expression de ma gratitude pour tant de preuves d'amitié, dont vous avez bien voulu m'obliger, quoique un peu retardée, trouvera auprès de vous un accueil bienveillant.

« De plein cœur et, en même temps, au nom de mon chef, M. le docteur Grimm, je vous remercie de l'excellente collection d'appareils de votre invention, dont vous venez d'enrichir notre musée chirurgical. Il y a peu de jours que j'ai eu l'occasion de les présenter à nos étudiants. Après l'explication des avantages que votre invention précieuse prête surtout à la chirurgie de campagne, le nom du savant inspecteur-général belge sera, j'en suis sûr, imprimé pour toujours aux esprits de mes élèves.

« C'est fait après l'étude sérieuse du « nouveau système de déligation » que vous avez bien voulu ajouter aux appareils. Mille fois merci ! Vous avez bien mérité de la science par des appréciations approfondies des questions chirurgicales les plus importantes, etc...

« Agrérez l'assurance des sentiments les plus affectueux et les plus dévoués de votre

« LOEFFLER. »

militaire et de la chirurgie des champs de bataille. C'est là un point fort important et qui permet de fournir en tout temps, à l'armée, des officiers de santé instruits et expérimentés.

Au reste, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ces études ne sont pas les seules auxquelles sont astreints les médecins militaires en Prusse. Tous les six mois, quelques-uns de ces médecins, attachés à un corps en qualité de *médecins sous-aides majors*, sont appelés à l'hôpital de la Charité de Berlin où ils achèvent et perfectionnent leurs études pratiques, sous l'habile direction des professeurs les plus distingués de l'Allemagne.

Ici se terminent les observations que j'avais à présenter sur le service de santé de l'armée en Prusse et particulièrement sur l'état actuel des hôpitaux et des ambulances dans ce pays. J'aurais désiré donner plus de développements à ce travail, mais le court séjour que j'ai fait à Berlin et le peu de temps disponible que m'ont laissé les séances de la conférence internationale, ne m'ont point permis de pousser plus loin mes investigations.

Ainsi que vous pourrez en faire la remarque, Monsieur le Ministre, si, parmi les améliorations et les perfectionnements que j'ai signalés, il en est quelques-uns qui sont tout particuliers à la Prusse et ne peuvent guère recevoir d'applications dans notre pays, en revanche, il en est d'autres non moins essentiels dont il est permis de tirer profit, et au sujet desquels j'aurai l'honneur de vous adresser des propositions lorsque le moment en sera venu.

Toutefois, avant de finir ce compte-rendu, je croirais manquer à toutes les convenances et à ce que je considère comme un devoir de ma part, si je ne vous signalais d'une manière toute spéciale les fonctionnaires avec lesquels je me suis trouvé en rapport pendant mon séjour à Berlin, et qui ont mis le plus grand empressement à me fournir tous les renseignements dont je pouvais avoir besoin.

Parmi ces honorables praticiens, je dois citer en première ligne le docteur Loëffler, médecin inspecteur et directeur de l'Institut Frédéric-Guillaume, dont j'ai reçu l'accueil le plus cordial et qui s'est attaché tout particulièrement à me faire visiter son établissement dans les plus petits détails et à m'expliquer les progrès réalisés depuis peu dans le matériel des ambulances prussiennes.

Je citerai ensuite le docteur Roth, médecin major, chargé de la direction du service sanitaire à l'hôtel des Invalides. M. Roth, qui a visité la Belgique, il y a quelques années, s'est mis complètement à ma disposition, depuis le jour de mon arrivée jusqu'à mon départ. C'est à lui que je dois d'avoir pu visiter les principaux établissements scientifiques et sanitaires de Berlin. C'est à lui aussi que tous les membres de la conférence sont redevables d'avoir pu assister aux exercices aussi curieux qu'instructifs du personnel sanitaire attaché aux ambulances de l'armée.

Enfin, je ne puis m'empêcher de signaler également d'une manière toute particulière l'extrême courtoisie et la bienveillance que m'ont témoignées deux hommes qui jouissent en Allemagne d'une grande réputation et qui sont connus dans la science par des travaux importants. Ce sont MM. de Langenbeek, professeur à l'université de Berlin, et Gurlt, auteur d'un ouvrage très-remarquable intitulé : *Planches descriptives ou matériel des ambulances, ouvrage basé sur l'Exposition internationale organisée à Paris en 1867.*

*L'Inspecteur-général,*

D<sup>r</sup> MERCHIE.

---

ANNEXE 12.

*Approvisionnement pharmaceutique et chirurgical d'un fourgon d'ambulance, approuvé par disposition ministérielle du 30 mai 1859, n° 469.*

Le fourgon d'ambulance contient trois caisses en bois, ainsi que trois paniers en osier couverts de toile cirée numérotée. Il renferme, en outre, dans les espaces laissés libres, quelques objets d'administration dont voici le détail :

Couvertures de laine . . . . .	2
Tabliers d'officiers de santé . . . . .	6
Id. d'infirmiers. . . . .	4
Serviettes . . . . .	10
Torchons. . . . .	6
Sangles de brancards . . . . .	3
Bretelles de brancards . . . . .	6
Hampes . . . . .	6
Porte-hampe . . . . .	1

Les caisses et paniers sont disposés de telle façon, que ces derniers seuls doivent être enlevés du fourgon pour être portés le plus près possible du lieu de combat ; les caisses ne sont pas déchargées, et servent à approvisionner les paniers.

La destination des caisses et paniers et leur emplacement dans le fourgon démontrent que la majeure partie des objets contenus dans les caisses doivent se retrouver dans les paniers.

Les tableaux qui suivent en indiquent l'énumération et la répartition.

**LISTE GÉNÉRALE**

des médicaments et objets composant l'approvisionnement d'un fourgon d'ambulance.

N <sup>os</sup> D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.		EMPLACEMENT.
		Kilog. ou nombre.	Grammes.	
1	Axonge. . . . .	"	300	Pharmacie portative.
2	Cire jaune . . . . .	"	050	Id.
3	Éponges . . . . .	1	"	Ph. port. et caisse n <sup>o</sup> 1.
4	Alcool camphré. . . . .	"	250	Pharmacie portative.
5	Ammoniaque liquide. . . . .	"	090	Id.
6	Chloroforme. . . . .	"	400	Id.
7	Chlorure (per) de fer li- quide. . . . .	"	200	Id.
8	Emplâtre agglutinatif (sparad.) . . . . .	2	500	Ph. port. et caisse n <sup>o</sup> 1.
9	Éther sulfurique. . . . .	"	070	Pharmacie portative.
10	Huile d'olive. . . . .	"	150	Id.
11	Savon blanc. . . . .	"	200	Id.
12	Vin d'opium aromatique	"	130	Id.
13	Acétate (sous) de plomb liquide. . . . .	"	330	Id.
14	Nitrate d'argent fondu.	"	050	Id.
15	Sulfate de quinine. . . . .	"	070	Id.
16	Tartrate de potasse et d'antimoine (émétique)	"	005	Id.
17	Poudre de Bonafoux. . . . .	"	120	Id.
18	Bandages de corps. . . . .	42	"	Panier n <sup>o</sup> 3 et caisse n <sup>o</sup> 3.
19	" hern. à ress. doub.	2	"	Caisse n <sup>o</sup> 1.
20	" . . . droits.	2	"	Id.

N <sup>os</sup> D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.		EMPLACEMENT.
		kilog. ou nombre.	Grammes.	
21	Band.hern.à ress.gauch.	2	"	Caisse n <sup>o</sup> 1.
22	" en T double. . .	27	"	Panier n <sup>o</sup> 3 et c <sup>ss</sup> e n <sup>o</sup> 3.
23	" en T simple. . .	27	"	Id. id.
24	" triang., pour tête.	42	"	Id. id.
25	Bandes. . . . .	36	500	Pan. n <sup>os</sup> 1 et 3, c <sup>ss</sup> e n <sup>o</sup> 2.
26	Carton (feuilles). . . .	6	"	Panier n <sup>o</sup> 2.
27	Charpie. . . . .	19	500	Pan.n <sup>os</sup> 1 et 3, c <sup>ss</sup> e n <sup>o</sup> 3.
28	Compresse. . . . .	49	"	Pan. n <sup>o</sup> 1 et caisse n <sup>o</sup> 2.
29	" fenêtrées. . .	1	"	Pan. n <sup>o</sup> 3 et caisse n <sup>o</sup> 2.
30	Écharpes triangulaires.	27	"	Pan. n <sup>o</sup> 3 et caisse n <sup>o</sup> 3.
31	Épingles angl. (paquet)	1	"	Pharmacie portative.
32	Étoupes. . . . .	16	500	Pan. n <sup>o</sup> 3 et caisse n <sup>o</sup> 2.
33	Fil ciré. . . . .	"	250	Pharm.port.et c <sup>ss</sup> e n <sup>o</sup> 1.
34	Ouate. . . . .	14	"	Pan. n <sup>o</sup> 3 et caisse n <sup>o</sup> 3.
35	Ruban gris (pièces) . .	80	"	Panier n <sup>o</sup> 3 et c <sup>ss</sup> e n <sup>o</sup> 1.
36	Sond. de gomme élastiq.	6	"	Pharmacie portative.
37	Suspensoirs. . . . .	27	"	Pan.n <sup>o</sup> 3 et caisse n <sup>o</sup> 3.
38	Boîtes de fer-blanc. .	2	"	Caisse n <sup>o</sup> 2.
39	Boîtes à pilules en carton (série de 4). . . .	1/4	"	Pharmacie portative.
40	Bouch <sup>ns</sup> pet. p <sup>r</sup> taupettes	10	"	Id.
41	Bouteilles blanches . .	1	"	Id.
42	Attelles non modelées pour avant-bras. . .	10	"	Caisse n <sup>o</sup> 1.

Nos D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.		EMPLACEMENT.
		Kilog. ou nombre.	Grammes.	
43	Attelles non mod. pour bras. . . . .	10	"	Caisse n° 1.
44	" " cuisse.	10	"	Id.
45	" " jambe.	10	"	Id.
46	Att <sup>les</sup> mod. p <sup>r</sup> avant-bras.	88	"	Panier n° 2 et c <sup>ss</sup> e n° 1.
47	Attelles mod. p <sup>r</sup> bras.	88	"	Id. id.
48	" " cuisse.	60	"	Id. id.
49	" " jambe.	120	"	Id. id.
50	Attelles (de carton) interosseuses pour fracture d'avant-bras. . .	98	"	Id. id.
51	Gouttières (de carton) pour membre amputés, 1 <sup>re</sup> grandeur. . .	20	"	Id. id.
52	Gouttières (de carton) pour memb. amputés, 2 <sup>e</sup> grandeur. . . . .	18	"	Id. id.
53	Att. (de bois) p <sup>r</sup> bras . .	20	"	Panier n° 2.
54	" " cuisse ext <sup>e</sup> .	6	"	Caisse n° 1.
55	" " " int <sup>e</sup> .	6	"	Id.
56	" " p <sup>r</sup> jambe. . .	12	"	Id.
57	" " flexb <sup>les</sup> p <sup>r</sup> bras.	18	"	Pan. n° 2 et caisse n° 1.
58	" " " cuisse.	18	"	Id. id.
59	" " " jambe.	12	"	Caisse n° 1.
60	" " palmaires	6	"	Panier n° 2.
61	Caisse avec 25 aiguilles courbes et 25 droites.	1	"	Pharmacie portative.

N <sup>os</sup> D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.		EMPLACEMENT.
		Kilog. ou nombre.	Grammes.	
62	Caisse à amputation avec tréph. et gib <sup>e</sup> . 2 fonds, litta B, N <sup>o</sup> , NM. . . . .	1	"	Panier n <sup>o</sup> 1.
63	Caisse à cout. de re- change. . . . .	2	"	Pharmacie portative.
64	Ciseaux de Dubois forts	1	"	Id.
65	" de Seutin. . .	2	"	Panier n <sup>o</sup> 2 et ph. port.
66	Davier courbe. . . . .	1	"	Pharmacie portative.
67	Davier droit. . . . .	1	"	Id.
68	Garrots de campagne. .	20	"	Id.
69	Pied de biche. . . . .	1	"	Id.
70	Scarificateur avec boîte	1	"	Id.
71	Serre-fines en argent (série de 20) . . . . .	1	"	Id.
72	Seringues d'étain pour injection . . . . .	3	"	Pharmacie portative et caisse n <sup>o</sup> 1.
73	Seringues à lavement, 1 <sup>re</sup> grandeur. . . . .	1	"	Caisse n <sup>o</sup> 1.
74	Seringues à lavement, 2 <sup>e</sup> grandeur. . . . .	2	"	Pharmacie portative et caisse n <sup>o</sup> 1.
75	Sonde d'argent pour homme. . . . .	1	"	Pharmacie portative.
76	Sonde œsophagienne, en gomme élastique.	1	"	Id.
77	Tire-balles . . . . .	1	"	Id.
78	Tribulcon de Percy . .	1	"	Id.
79	Spatule de fer, 2 <sup>e</sup> grand.	1	"	Id.



N <sup>os</sup> D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.		EMPLACEMENT.
		Kilog. ou nombre.	Grammes.	
80	Appareils de fer-blanc p <sup>r</sup> fracture du coude.	12	"	Pan. n <sup>o</sup> 2 et caisse n <sup>o</sup> 1.
81	Étui de fer-blanc . . .	1	"	Pharmacie portative.
82	Gamelles . . . . .	4	"	Caisse n <sup>o</sup> 1.
83	Gobelets . . . . .	4	"	Id.
84	Ventouses. . . . .	4	"	Pharmacie portative.
85	Pierres à aiguiser. . .	1	"	Id.
86	Fil gris. . . . .	"	050	Id.
87	Allumettes chimiques (boîte). . . . .	1	"	Id.
88	Amidon. . . . .	1	500	Caisse n <sup>o</sup> 1.
89	Bougies stéariques (pa- quet). . . . .	1	"	Pharmacie portative.
90	Caisses de bois numé- rotées. . . . .	3	"	
91	Dés à coudre . . . . .	2	"	Id.
92	Enveloppe-trousse. . .	1	"	Id.
93	Gutta percha (feuilles).	2	"	Id.
94	Paniers en osier cou- verts de toile cirée. .	3	"	
95	Pharmacie portat. gar- nie sans médicaments.	1	"	Panier n <sup>o</sup> 1.
96	Pinceaux. . . . .	2	"	Caisse n <sup>o</sup> 1.
97	Poëlon de fer vernissé .	1	"	Id.

ANNEXE 13.

*Liste officielle des objets pharmaceutiques et chirurgicaux  
contenus dans les caisses à médicaments, les havre-sacs  
et sacoches d'ambulance des corps.*

A. — CONTENU DES CAISSES RÉGIMENTAIRES.

1. Axonge . . . . .	300 grammes.
2. Eponges . . . . .	100 —
3. Amidon . . . . .	500 —
4. Alcool camphré . . . . .	250 —
5. Ammoniaque liquide. . . . .	50 —
6. Chloroforme . . . . .	50 —
7. Ether sulfurique . . . . .	50 —
8. Emplâtre agglutinatif (sparadrap) . . . . .	200 —
9. Huile d'olives . . . . .	50 —
10. Vin d'opium aromatique (laudanum) . . . . .	30 —
11. Sous-acétate de plomb liquide . . . . .	100 —
12. Nitrate d'argent fondu . . . . .	10 —
13. Perchlorure de fer liquide. . . . .	50 —
14. Poudre de Bonafoux. . . . .	50 —
15. Appareils modelés pour fractures d'avant-bras. . . . .	n° 8
16. Appareils modelés pour fractures de bras. . . . .	n° 8
17. Appareils modelés pour fractures de cuisse . . . . .	n° 4
18. Appareils modelés pour fractures de jambe . . . . .	n° 8
19. Bandages de corps . . . . .	n° 4
20. Bandages triangulaires pour tête . . . . .	n° 12
21. Bandes roulées. . . . .	6,000 grammes.
22. Compresse . . . . .	2,000 —

23. Charpie . . . . .	3,000 grammes.
24. Etoupes . . . . .	1,000 —
25. Ouate . . . . .	1,500 —
26. Echarpes triangulaires. . . . .	n° 8
27. Epingles anglaises . . . . .	1/2 paquet.
28. Carton. . . . .	1 feuille.
29. Ciseaux Seutin. . . . .	1 paire.
30. Bidon en ferblanc. . . . .	n° 1
31. Goblet id. . . . .	n° 1
32. Poëlon id. . . . .	n° 1
33. Pinceau . . . . .	n° 1

B. — CONTENU DES SACS ET SACOCHES.

1. Éponge . . . . .	20 grammes.
2. Amadou . . . . .	40 —
3. Ammoniaque . . . . .	50 —
4. Chloroforme . . . . .	50 —
5. Emplâtre sparadrap . . . . .	150 —
6. Ether sulfurique . . . . .	50 —
7. Laudanum . . . . .	50 —
8. Sulfate de quinine . . . . .	5—(en 50 paquets)
9. Emétique. . . . .	0,50 (en 5 paquets)
10. Bandes roulées. . . . .	300 —
11. Compresses . . . . .	600 —
12. Charpie . . . . .	300 —
13. Ouate . . . . .	200 —
44. Carton (feuille découpée en 4 parties) .	n° 1
15. Epingles anglaises (paquet) . . . . .	n° 1/2
16. Fil ciré . . . . .	25 —
17. Ruban gris (pièce). . . . .	n° 1
18. Alcool camphré . . . . .	50 —
19. Sirop de Menthe concentré . . . . .	100 —
20. Perchlorure de fer . . . . .	70 —

21. Bande de laine rouge (mètres) . . . . .	n <sup>o</sup> 3
22. Bassin en ferblanc . . . . .	n <sup>o</sup> 1
23. Goblet id. . . . .	n <sup>o</sup> 1
24. Garrots de campagne . . . . .	n <sup>o</sup> 2
25. Trousse de campagne . . . . .	n <sup>o</sup> 1
26. Crayon . . . . .	n <sup>o</sup> 1
27. Papier blanc (main) . . . . .	n <sup>o</sup> 1

—

ANNEXE 14.

*Instruction ministérielle relative à l'établissement des infirmeries temporaires d'ambulance pendant la guerre franco-allemande.*

Bruxelles, le 13 août 1870.

*A Monsieur l'intendant en chef de l'armée, au quartier-général.*

Monsieur l'Intendant en chef,

Par suite de la mise de l'armée sur pied de guerre, il sera peut-être nécessaire d'établir des infirmeries temporaires d'ambulance, dans les localités où il n'existe pas d'établissements sanitaires.

Dans ce cas, vous donnerez des ordres pour que les ustensiles de ménage soient achetés sur place, et vous me ferez des propositions à cet égard, ainsi que pour envoyer dans ces localités les objets de couchage nécessaires au service de ces infirmeries.

Vous me ferez connaître, en même temps, la somme qui devra être mise à la disposition des infirmeries, pour les achats sus-mentionnés et pour les premières dépenses que nécessiteront l'entretien et la nourriture des malades.

Lorsqu'il y aura urgence, les objets nécessaires au service seront achetés, sans autorisation préalable du département de la guerre; mais les devis y relatifs devront m'être adressés immédiatement.

A défaut de matelas et de traversins, on se servira de paillasses et de sacs à paille.

La paille nécessaire pour ces objets sera achetée sur place. La comptabilité des infirmeries sera établie conformément aux prescriptions de l'instruction ci-jointe, que je vous prie de communiquer aux intendants militaires et aux officiers d'administration.

Je vous adresse, dans ce but, cent exemplaires de la présente dépêche avec l'instruction qui l'accompagne. Vous trouverez également ci-joint douze séries d'imprimés pour les premiers besoins éventuels de ce service.

Si le mouvement des malades était trop considérable dans certaines villes où il existe des hôpitaux militaires, il y sera établi des succursales, qui seront considérées comme des infirmeries temporaires et administrées comme telles, sur le pied des présentes dispositions.

*Le Ministre de la guerre,*  
GUILLAUME.

INSTRUCTIONS POUR LA COMPTABILITÉ DES INFIRMERIES  
TEMPORAIRES D'AMBULANCE.

ART. 1<sup>er</sup>. Les infirmeries temporaires d'ambulance seront régies d'après le règlement des hôpitaux du 25 octobre 1819.

ART. 2. La direction de ces infirmeries sera confiée aux officiers d'administration qui seront chargés du service des ambulances sous la surveillance des fonctionnaires de l'intendance.

Les malades seront soignés par les infirmiers des ambulances et, au besoin, par des infirmiers temporaires.

ART. 3. Les infirmeries temporaires d'ambulance recevront l'allocation journalière pour l'entretien des malades, sur le pied des établissements sédentaires.

A cet effet, le directeur de chaque infirmerie établira mensuellement une feuille de revue, modèle n° 30, et l'adressera en double expédition à l'intendant chargé de la surveillance, qui, après vérification, la transmettra à l'intendant ordonnateur pour en obtenir le payement.

ART. 4. Le directeur tiendra, avec la plus grande exactitude, les registres suivants :

A. Registre d'entrée, n° 45.

B. Registre de décès, n° 19.

C. Registre du matériel, n° 21.

D. Livre de caisse, n° 31.

ART. 5. Le livre de caisse sera arrêté tous les mois, et toutes les dépenses seront, autant que possible, portées dans le mois auquel elles se rapportent, afin de présenter la véritable situation de la caisse.

ART. 6. Le compte mensuel étant clos, le directeur enverra, au plus tard, le 10 de chaque mois, à l'intendant chargé de la surveillance :

1° L'état de consommation, n° 26, appuyé des listes de prescriptions, n° 11, et des relevés, n° 12.

2° L'état nominatif des hommes décédés, n° 50, avec les extraits mortuaires, n° 18.

3° L'état n° 34 des dépenses journalières, avec quittances à l'appui.

(*N. B.* Toutes quittances pour sommes au-dessus de 10 francs devront être établies sur timbre.)

4° La balance des recettes et des dépenses, n° 42, appuyée du double de la feuille de revue, n° 30, avec les billets d'entrée et de sortie.

5° Un bordereau, n° 37, où se trouveront réunies toutes les pièces relatives à la dépense en deniers, et d'après lequel, à la fin de chaque trimestre, on établira la justification pécuniaire, n° 55, après que ledit bordereau aura été approuvé par le département de la guerre.

ANNEXE 15. — *État indiquant le personnel du bataillon d'administration attaché au service des ambulances.*

AMBULANCES établies près des subdivisions de l'armée.	EMPLACEMENT.	PERSONNEL.				COMPAGNIE d'administration à laquelle appartient le personnel de chaque ambulance.
		OFFICIERS d'administration.	Commis.	Infirmiers m ajors.	Infirmiers.	
État-major général de l'armée...	Bruxelles.	1 de 3 <sup>e</sup> classe.	1	"	5	4 <sup>e</sup> compagnie.
État-major de l'armée d'observ..	Namur ...	1 de 2 <sup>e</sup> classe.	1	"	6	6 <sup>e</sup> compagnie.
<i>1<sup>er</sup> CORPS de l'armée d'observation.</i>						
État-major	Namur ...	1 de 3 <sup>e</sup> classe.	"	1	4	6 <sup>e</sup> compagnie.
1 <sup>re</sup> division	Floreffe ..	1 de 3 <sup>e</sup> classe.	1	1	22	4 <sup>e</sup> id.
2 <sup>e</sup> id.	Ciney.....	1 de 4 <sup>e</sup> classe.	1	1	22	6 <sup>e</sup> id.
3 <sup>e</sup> id.	Andenne..	1 de 4 <sup>e</sup> classe.	1	1	22	7 <sup>e</sup> id.
Total...	.....	4 officiers....	3	4	70	
<i>2<sup>e</sup> CORPS de l'armée d'observation.</i>						
État-major	Bruxelles.	1 de 3 <sup>e</sup> classe.	"	1	4	4 <sup>e</sup> compagnie.
4 <sup>e</sup> division.	Id.	1 de 4 <sup>e</sup> classe.	1	1	22	4 <sup>e</sup> id.
5 <sup>e</sup> id.	Gembloux	1 de 3 <sup>e</sup> classe.	1	"	22	6 <sup>e</sup> id.
Réserve de cavalerie.	Hannut...	1 de 4 <sup>e</sup> classe.	1	1	14	6 <sup>e</sup> id.
Réserve d'artillerie.	Louvain..	1 de 2 <sup>e</sup> classe.	"	1	9	6 <sup>e</sup> id.
	Total....	5 officiers....	3	5	71	
Total général...		11 officiers....	8	9	152	



## ARMÉE D'OBSERVATION.

### *Service hospitalier.*

RÉPARTITION DES VOITURES.	FOURGONS OU VOITURES d'ambulance suspendues.	VOITURES d'ambulance à 2 roues.	FOURGONS OU VOITURES de pharmacie.	CACOLETS.
Grand quartier général..	2	"	1	"
Quartier général de l'armée d'observation. . .	2	"	2	"
<i>1<sup>er</sup> Corps d'armée.</i>				
Quartier général . . . . .	"	"	2	"
1 <sup>re</sup> division. . . . .	10	6	2	4
2 <sup>e</sup> id. . . . .	10	6	2	4
3 <sup>e</sup> id. . . . .	10	6	2	4
<i>2<sup>e</sup> Corps d'armée.</i>				
Quartier général . . . . .	"	"	2	"
4 <sup>e</sup> division (réserve d'infanterie) . . . . .	10	5	2	4
Division mobile du camp retranché sous Anvers.	5	"	2	4
Réserve de cavalerie. . .	5	4	2	"
Id. d'artillerie. . .	4	"	2	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>20</b>

ANNEXE 16.

*Disposition ministérielle nommant l'Inspecteur-général  
Merchie, médecin en chef de l'armée.*

Ministère  
de la Guerre.

2<sup>e</sup> Division.

N<sup>o</sup> 31.

Bruxelles, le 17 juillet 1870.

Monsieur l'Inspecteur-général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'avec l'approbation du Roi, je vous ai désigné pour être attaché à l'état-major-général de l'armée, en qualité de médecin en chef.

Vous êtes invité à vous mettre immédiatement, en cette qualité, à la disposition de M. le lieutenant-général, chef de l'état-major général de l'armée.

*Le Ministre de la guerre,*

GUILLAUME.

*Monsieur Merchie, inspecteur-général du service de santé.*

—

ANNEXE 17.

*Lettre du Bourgmestre de Florenville à Monsieur le Ministre de la guerre, concernant le service des blessés dans cette commune après la bataille de Sedan.*

Florenville, 16 octobre 1870.

Monsieur le Ministre,

A l'occasion du départ du 5<sup>e</sup> régiment de ligne, en cantonnement dans ma commune depuis environ six semaines, je croirais manquer aux devoirs les plus élémentaires de la reconnaissance si je ne vous signalais d'une manière toute particulière la conduite de M. le médecin de bataillon Dupont.

Vous dire, Monsieur le Ministre, ce que cet officier a rendu de services aux blessés des nations belligérantes de passage à Florenville, n'est pas possible.

Traités avec une égale sympathie, à toute espèce d'heures de la nuit, bon nombre de malades ne doivent assurément la vie qu'au dévouement de M. Dupont.

A ce titre, M. Dupont a non-seulement bien mérité de la patrie, mais encore de la commune de Florenville en particulier, à laquelle il a su éviter, par son tact et ses soins constants et généreux, des pourparlers comme malheureusement plusieurs localités en ont eu à échanger avec le gouvernement.

Dans l'espoir, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien, lorsque le moment sera venu, tenir compte à M. le docteur Dupont des services qu'il a rendus à la commune que j'ai l'honneur d'administrer, je vous prie de me croire votre très-humble et très-dévoué serviteur.

*Le Bourgmestre,*

B. MONSEL.

ANNEXE 18.

*Télégrammes annonçant que des lits sont mis à la disposition des blessés des armées belligérantes.*

a) Beveren, 22 septembre 1870.

Monsieur le Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Oui, douze lits offerts pour blessés sont disponibles.

*Bourgmestre,*

J. VAN RAEMBOUCK.

b) Bruges, 22 septembre 1870.

Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Nous pouvons recevoir immédiatement 25 à 30 blessés, et dans deux jours encore autant. Veuillez me prévenir de l'heure de l'arrivée.

BOYAVAL.

c) Charleroi, 24 septembre 1870.

Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Suivant avis reçus, les communes suivantes peuvent recevoir immédiatement : Jumet, 30 blessés ; Couillet, 10 id. ; Farciennes, 15 id. ; Gerpennes, 15 id.

*Commissaire d'arrondissement,*

DE GERLACHE.

d) Frameries, 22 septembre 1870.

Monsieur le Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Les dix lits attendent leurs blessés français.

LAURENT.

e) Nivelles, le 22 septembre 1870.

Monsieur Kervyn, Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Les cinquante lits offerts sont disponibles et en prévenant huit jours d'avance on pourrait disposer de 50 autres.

Namur a également demandé samedi si avions lits disponibles. Avons dit oui. Plus eu de réponse.

*Le Bourgmestre de Nivelles,*  
PARADIS.

f) Ostende, 23 septembre 1870.

Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Voyant peu de blessés arriver à Bruxelles, nous avons arrêté nos préparatifs. Dans le cas où notre offre peut être utile, veuillez prévenir; nous nous mettrons immédiatement en mesure pour recevoir.

VAN ISEGHEM, échevin.

g) Soignies, 22 septembre 1870.

Monsieur le Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Les lits offerts par l'administration des hospices sont libres. Faire savoir quand les blessés arriveront.

*Le Président des hospices,*  
DESMETTE-DUVIVIER.

h) Stavelot, 22 septembre 1870.

Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Les douze lits pour militaires blessés sont toujours disponibles. Prière nous prévenir immédiatement.

*Le Bourgmestre de Stavelot,*  
Ferdinand MASSANGE.

i) Tamise, 22 septembre 1870.

Monsieur le Ministre Kervyn, Bruxelles.

En réponse douze lits pour blessés sont encore disponibles à notre hôpital.

*Le Bourgmestre,*  
J.-E. BRAECKMAN-VEYDT.

j) Tournai, 22 septembre 1870.

Monsieur le Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Des lits sont préparés; on peut expédier demain matin; mais prévenir par télégramme le nombre des blessés et l'heure de leur arrivée. On les prendra à la station.

*L'Echevin ff. de Bourgmestre,*  
FONTAINE.

k) Thulin, 23 septembre 1870.

Ministre de l'intérieur, Bruxelles.

Aurons mercredi prochain local et lits pour huit blessés. Les adresser station Thulin.

*Bourgmestre d'Elouges,*  
TELLIER.

ANNEXE 19.

*Lettres diverses relatives à la formation d'ambulances  
civiles pour le traitement des blessés étrangers.*

A.

Ministère  
de l'Intérieur.

Direction générale  
des  
affaires provinciales  
et communales.

N° 24220.

Annexe.

Bruxelles, le 20 septembre 1870.

*A Monsieur le Ministre de la guerre.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un industriel de Wichmael (Limbourg), met à la disposition du Gouvernement deux maisons situées près de la station de cette commune pour y recevoir, en cas de besoin, des blessés en destination du camp de Beverloo.

Tout a été préparé pour recevoir vingt hommes dans ces deux maisons.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
KERVYN DE LETTENHOVE.

B.

Ministère  
de l'Intérieur.

N° 24220.

1 Annexe.

Bruxelles, le 26 septembre 1870.

*A Monsieur le docteur Merchie, inspec-  
teur-général du service de santé de  
l'armée.*

Monsieur l'Inspecteur-général,

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre de M. Thielens, concernant un transport de blessés à Tirlemont.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
KERVYN DE LETTENHOVE.

N° 24220.

1 Annexe.

Bruxelles, le 28 septembre 1870.

*Au même.*

Monsieur l'Inspecteur-général,

J'ai transmis à M. le Ministre de la guerre la liste des communes et des particuliers qui ont offert au Gouvernement de recevoir et de soigner des blessés militaires.

Depuis cette communication, j'ai reçu la lettre ci-jointe de M. le docteur Mertens, de Gyseghem, qui offre de soigner, à ses frais, quatre soldats blessés.

Je vous prie d'en faire part à l'agent qui est chargé de répartir les blessés dans les ambulances belges.

*Le Ministre de l'inspecteur,*  
KERVYN DE LETTENHOVE.

C

Ministère  
de l'Intérieur.

Administration  
des  
affaires provinciales  
et communales.

N° 24220.

Bruxelles, le 30 septembre 1870.

Renvoyé à M. l'Inspecteur-général du service de santé de l'armée.

Pour le Ministre de l'intérieur :

*Le Directeur général,*  
AUG. VERGOTE.

Cabinet  
du Gouverneur  
du Hainaut.

Secours  
aux  
militaires blessés.

9 Annexes.

Mons, le 28 septembre 1870.

*A Monsieur le Ministre de l'intérieur,*  
*à Bruxelles.*

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mes lettres antérieures sur l'objet mentionné ci-contre, je m'empresse de vous faire connaître :

1° Qu'à cause de l'exiguïté des locaux dont elle dispose, la commune de Lombise ne peut offrir pour le moment que de pourvoir à l'entretien de six blessés de la guerre;

2° Qu'à la suite d'une collecte faite à *Braine-le-Comte* par les soins de quelques dames charitables et dévouées, plusieurs



caisses de linge et charpie ont été envoyées au Comité de l'Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre, plus une somme de trois cents francs en numéraire;

3° Que la ville de Péruwelz s'est abstenue de prendre des blessés, parce que si le théâtre de la guerre se rapprochait du nord, la ville pourrait se trouver dans le cas de la ville de Bouillon; il lui a donc paru prudent de réserver toutes ses ressources en vue de cette éventualité;

Si les circonstances l'exigeaient on pourrait néanmoins, dit l'administration locale, accepter l'offre faite par les commissions des hospices. Cette offre consiste dans l'abandon de l'aile droite de l'hôpital pour y établir une ambulance qui pourrait recevoir 12 blessés;

4° Que la ville de Binche a reçu déjà 21 blessés qui seront placés dans le local que l'administration des hospices a mis à sa disposition. M. le bourgmestre ajoute qu'il espère, dans peu de jours, être en mesure de pouvoir recevoir de nouveaux blessés;

5° Qu'à Wasmes, les secours recueillis permettent au Comité de secours d'entretenir jusqu'à parfaite guérison 12 blessés.

*Le Député ff. de Gouverneur.*

DURMAN (?).

Mons, le 6 octobre 1870.

*Au même.*

Monsieur le Ministre,

En vous transmettant, ci-incluse la liste des blessés belligérants qui ont été traités jusqu'à ce jour aux frais personnels de M. Brichart, bourgmestre à Châtelet, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, j'ai l'honneur de vous faire connaître que cet établissement dispose encore actuellement de huit lits vacants que ce fonctionnaire met à la disposition du Gouvernement pour le même usage.

Votre dépêche du 28 septembre dernier concernait cette affaire.

*Le Député ff. de Gouverneur.*

DURMAN (?).

Mons, le 11 novembre 1870.

*Au même.*

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mon rapport du 21 septembre dernier, cabinet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les blessés militaires que la commune d'Elouges s'était engagée à recevoir ne lui ayant par été envoyés elle a disposé du local qui leur était destiné. En conséquence elle m'informe que l'offre qu'elle avait faite doit être regardée comme non avenue.

*Le Gouverneur,*

PRINCE DE CARAMAN-CHIMAY.

**D.**

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 1870.

Renvoyé à Monsieur l'Inspecteur-général  
du service de santé de l'armée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

*Le Directeur général,*

AUG. VERGOTE.

Ministère  
de l'Intérieur.

Administration  
des affaires  
provinciales  
et communales.

N° 2240

12-13

3 Annexes

Province  
de la  
Flandre occidentale

2<sup>me</sup> division.

N° 79473

Objet :  
Ambulance  
pour les  
militaires blessés.

Bruges, le 28 septembre 1870.

*A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
à Bruxelles.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'administration communale de Westroosebeke met à la disposition des soldats blessés, huit lits, savoir : quatre pour chaque nation.

Ci-joint, Monsieur le Ministre, la lettre sur laquelle je crois devoir attirer votre attention.

*Le Gouverneur,*

B. VRAMBOUT.

*P. S.* — Je reçois à l'instant une lettre de l'administration communale de Courtrai, par laquelle-ci celle-ci m'informe qu'ensuite des mesures qu'elle a prises, la Commission administrative de l'hôpital tiendra disponible le nombre de cinquante lits pour les soldats blessés.

Bruges, le 29 septembre 1870.

*Au même.*

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 27 de ce mois, n° 35, l'administration communale d'Ypres porte à ma connaissance qu'elle peut mettre à la disposition du Gouvernement, une partie des halles d'Ypres pour y soigner une cinquantaine de blessés.

S'il était nécessaire d'en recevoir un plus grand nombre, nous ferions un appel à nos concitoyens, dit l'administration communale, et nous avons la conviction qu'il nous sera facile de procurer les soins voulus à un plus grand nombre de ces victimes de la guerre.

*Le Gouverneur,*

B. VRAMBOUT.

Bruges, le 4 octobre 1870.

*Au même.*

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 3 de ce mois, l'administration communale de Thourout m'informe que la ville consent à soigner et traiter, à ses frais, trois soldats blessés français et trois soldats blessés allemands.

Le conseil communal a pris à cet effet toutes les dispositions nécessaires.

Pour le Gouverneur,

*Le Greffier de la Province,*

ROELS.

Bruges, le 19 octobre 1870.

*Au même.*

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 10 de ce mois, l'administration communale de Dixmude porte à ma connaissance que la Commission des hospices civils de cette ville est prête à mettre à la disposition de la ville pour les militaires blessés, un local contenant six lits.

*Le Gouverneur,*

B. VRAMBOUT.

Bruges, le 26 octobre 1870.

*Au même.*

Monsieur le Ministre,

Par lettre ci-jointe en date du 17 de ce mois, l'administration communale de Swevezeel (arrondissement de Thiel-Roulen), fait connaître qu'elle est prête à mettre à la disposition des armées belligérantes, deux lits, et à faire donner à ceux-ci tous les soins que leur situation réclame.

*Le Gouverneur,*

B. VRAMBOUT.

**E.**

Bruxelles, le 29 septembre 1870.

Ministère  
de l'Intérieur.  
—  
Administration  
des  
affaires provinciales  
et communales.

Renvoyé à Monsieur l'Inspecteur-général  
du service de santé de l'armée.

N° 24270.

1 Annexe.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

*Le Directeur-général,*

AUG. VERGOTE.

Gouvernement  
provincial.

Cabinet.

Anvers, le 28 septembre 1870.

*A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
à Bruxelles,*

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de vous informer que M. Saunier, docteur en médecine et bourgmestre de Hemixem, vient de me faire connaître que l'administration de cette commune a décidé de se charger du traitement de douze blessés des armées belligérantes.

Des mesures ont été prises par elle pour que ces malheureux soient admis à l'hospice de cette commune, soignés par des sœurs hospitalières et traités par M. Saunier.

Les blessés pourront arriver, soit par Contich, soit par le bateau à vapeur d'Anvers à Tamise.

Les moyens de transport nécessaires en pareil cas, c'est-à-dire, des voitures suspendues par Contich et des civières à malades pour le débarcadère (ce dernier mode paraît le plus doux) se trouveront aux stations qu'on indiquera.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

*Le Gouverneur,*  
CHEVALIER PYCKE.

**F**

Ministère  
de l'intérieur.

Administration  
des  
affaires provinciales  
et communales.

N° 24220

Annexe 1

Bruxelles, le 7 octobre 1870.

Renvoyé à Monsieur l'Inspecteur-général  
du service de santé de l'armée.

Pour le Ministre de l'Intérieur.

*Le Directeur-général.*

AUG. VERGOTE.

Le Bourgmestre  
de la ville  
de Louvain,  
—  
Cabinet.

Louvain, le 5 octobre 1870.

*A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,*

Monsieur le Ministre,

Il y a une huitaine de jours, j'ai écrit à l'œuvre de la Croix-Rouge que l'administration communale de Louvain tenait à sa disposition, à l'hôpital civil de cette ville, quarante lits pour des blessés français ou prussiens. Jusqu'ici ma lettre est restée sans réponse.

Dans l'incertitude où je suis, si la voie suivie est bien celle que j'aurais dû prendre pour réaliser la pensée charitable du conseil communal, je prends la liberté de m'adresser à vous, Monsieur le Ministre, pour vous faire la même offre.

S'il était nécessaire que l'administration communale se chargeât elle-même de faire transporter les blessés à recueillir, la Commission qu'elle a instituée s'en occuperait immédiatement.

Tout est prêt à les recevoir.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très-distingués.

*Le Bourgmestre,*  
TH. SMOLDERS.

G.

Très-spécialement recommandée à M. l'Inspecteur-général Merchie.

KERVYN DE LETTENHOVE.

Malines, 28 septembre 1870.

*A Monsieur le Ministre de l'intérieur, Bruxelles.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom du Comité de Malines pour les blessés des deux nations belligérantes, la

demande de bien vouloir lui envoyer un certain nombre de ces malheureuses victimes de la guerre, pour être traitées dans la vaste ambulance qui vient d'être formée dans l'une des salles de l'établissement des Frères de la Miséricorde que Mgr Schepper a bien voulu mettre à la disposition du Comité.

Nous avons pris des mesures, Monsieur le Ministre, pour assurer le service sanitaire le plus complet. Deux chirurgiens et deux médecins se sont spontanément offerts et déjà un ancien élève en médecine a bien voulu se charger des fonctions d'élève interne.

Notre Comité a déjà fait de nombreux envois d'objets de pansement, grâce au zèle et à la sollicitude de nos dames qui nous ont promis leur charitable concours.

Nous osons donc espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien nous envoyer une douzaine de blessés, et dans l'affirmative, il nous serait bien agréable d'être prévenus deux jours avant leur arrivée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Président du Comité,*  
DE CANNART D'HAMALE, sénateur.

Malines, le 12 octobre 1870.

Ambulance  
S. Vincent de Paul,  
rue du Moulin,  
à Malines, Belgique.

*A Monsieur Merchie, Inspecteur-général  
du service sanitaire de l'armée belge.*

Monsieur l'Inspecteur,

Le Comité de Malines vient d'organiser encore huit lits. Le corps médical tout entier nous prête son précieux concours. Aucun soin ne manque à nos chers blessés. Les Frères de la Miséricorde sont réellement prodigues de leur dévouement.

Nous désirerions vivement, Monsieur l'Inspecteur, recevoir des blessés français parce que nous n'avons qu'une salle à notre disposition et que nous désirons ardemment éviter le mélange des nationalités.

Un soldat du 14<sup>e</sup> de ligne nous serait particulièrement agréable, il trouverait ici l'un de ses compagnons qui désire obtenir de lui des renseignements. Dans tous les cas, Monsieur l'Inspecteur, s'il ne pouvait être satisfait à ce dernier désir, nous accepterions tout aussi bien tout autre blessé.

Nous nous trouverons fort honorés de votre visite, si vous vouliez bien inspecter notre ambulance.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur, l'hommage de nos meilleurs sentiments.

Pour le Comité de l'ambulance Saint-Vincent de Paul :

*Le Secrétaire,*

*Le Président.*

EDMOND VAN SEGHERS.

DE CANNART D'HAMALE, sénateur.

I.

Gand, 27 septembre 1870.

*A Monsieur Merchie, médecin en chef de l'armée belge.*

Monsieur,

Dans un entretien que j'ai eu hier avec Monsieur le Ministre de la guerre pour lui demander des blessés de l'armée française (ou allemande), il m'a répondu que je devais m'adresser à vous. Je viens donc vous demander, au nom d'un Comité de dames de cette ville, qui dirigent l'œuvre des Sœurs-Grises, si on pourrait encore diriger sur Gand 25 blessés, lesquels seraient confiés à leurs soins. Dès que j'aurai reçu votre réponse, je la communiquerai à ces dames et je correspondrai directement avec vous pour cet objet.

Veillez, Monsieur, m'honorer d'un mot de réponse et agréer mes salutations respectueuses.

J. CASIER, sénateur.



**J**  
Ministère  
de l'Intérieur.  
—  
Affaires provinciales  
et communales.

Bruxelles, le 24 septembre 1870.

*A Monsieur l'Inspecteur-général du service de santé de l'armée.*

Monsieur l'Inspecteur-général,

En vous envoyant quatre pièces concernant le service des blessés de la guerre, j'ai l'honneur de vous informer que l'Association belge de la Croix-Rouge m'a fait informer verbalement que *cent lits* sont disponibles au Champ des manœuvres pour des blessés attendus le 26 de ce mois.

Agréez l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Ministre de l'intérieur :

*Le Chef de division,*  
SOMERHAUSEN.

Bruxelles, 12 septembre 1870.

Renvoyé à Monsieur l'Inspecteur-général du service de santé de l'armée.

Pour le Ministre de l'intérieur :

*Le Chef de division,*  
SOMERHAUSEN.

Association belge  
de secours  
aux  
militaires blessés  
en temps de guerre.  
—  
Comité central.

Bruxelles, le 12 octobre 1870.

*A Monsieur le Ministre de l'intérieur.*

Monsieur le Ministre,

L'administration du *Lazaret de la Croix-Rouge*, établi à la Plaine des manœuvres, vient de faire construire un pavillon spécial qu'elle réserve à des blessés allemands.

En conséquence, Monsieur le Ministre, elle demande votre puissante intervention et vous prie respectueusement qu'il vous plaise de laisser pénétrer dans le pays et arriver à Bruxelles des blessés, non atteints de maladie contagieuse, que M. le docteur Becour et M. l'avocat Van Schelle, partis aujourd'hui pour Bouillon, sont chargés d'aller prendre sur les lieux.

Elle ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous daignerez accueillir favorablement sa demande, et en attendant, elle vous présente ses remerciements anticipés.

*Le Directeur, chef de l'Administration,*  
D<sup>r</sup> H. VAN HOLSBEEK.

---

ANNEXE 20.

*Lettre du bourgmestre de Bouillon à M. le docteur Merchie, concernant les blessés traités dans cette ville, après la bataille de Sedan.*

Bouillon, le 7 mars 1876.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 25 février dernier, concernant les blessés de Sedan traités à Bouillon, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements officiels suivants, quant au nombre des décès.

Je n'ai pas le chiffre absolument exact des blessés des deux nations qui ont été traités, tant à l'hôpital civil de la ville, qu'au Château, mais Madame la supérieure de l'hospice le fixe à 250...

Veillez, Monsieur, recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Le Bourgmestre,*  
E. LABOUVERIE.

*Tableau des blessés allemands et français qui, après la bataille de Sedan, sont morts à Bouillon, tant à l'hôpital qu'au Château.*

Allemands, savoir :

	Date du décès.
Meyer, bavarois . . . . .	10 sept. 1870
Schups, bavarois . . . . .	12 sept. —
Remle, Adolphe, bavarois, 6 <sup>e</sup> régiment . . . . .	15 sept. —
Bievinger, Louis, prussien, 10 <sup>e</sup> régiment . . . . .	15 sept. —
Brink, Adolphe, bavarois, 6 <sup>e</sup> régiment. . . . .	15 sept. —
Weiphanter, Philippe, bavarois, 2 <sup>e</sup> régiment . . . . .	18 sept. —

Karke, bavarois, 3 <sup>e</sup> régiment . . . . .	18 sept. 1870
Reuner, prussien, 112 <sup>e</sup> régiment . . . . .	18 sept. —
Militaire inconnu, mort au château . . . . .	19 sept. —
Hauman, Gépard, prussien, 7 <sup>e</sup> rég., 4 <sup>e</sup> corps . . . . .	20 sept. —
Pouchouve, Valentin (sans renseignement) . . . . .	21 sept. —
Obel, Philippe-Henri, rég. d'infanterie, n <sup>o</sup> 87 . . . . .	22 sept. —
Fréa, Mathias, bavarois. . . . .	22 sept. —
Haus, Laurent, bavarois, 14 <sup>e</sup> rég. d'infanterie . . . . .	23 sept. —
Bertrand, Charles, soldat prussien, bataillon des chasseurs de Potsdam . . . . .	27 sept. —
Ott, soldat prussien (sans renseignement). . . . .	27 sept. —
Eckardt, Oscar, soldat prussien, au 106 <sup>e</sup> . . . . .	28 sept. —
Bach, André, bavarois, 7 <sup>e</sup> régiment. . . . .	30 sept. —
Kaizer, Andréas, prussien, 66 <sup>e</sup> rég. d'infanterie. . . . .	5 oct. —
Doberer, Georges, soldat bavarois, 15 <sup>e</sup> régiment. . . . .	6 oct. —
Beck, Jean-Michel, bavarois, 15 <sup>e</sup> régiment . . . . .	1 nov. —
Gnau, soldat bavarois. . . . .	17 nov. —

Français, savoir :

Glosener, Joseph-Émile . . . . .	6 sept. —
Laurençon (sans autre renseignement). . . . .	22 sept. —
De Gessé, Félix-Marie-Antoine-Arnould, sous- lieutenant au 24 <sup>e</sup> régiment de ligne . . . . .	1 oct. —
La Montagne, François, caporal au 3 <sup>e</sup> régiment de zouaves. . . . .	5 oct. —
Noury, Constant, soldat au 3 <sup>e</sup> rég. de zouaves . . . . .	8 oct. —
Carré, François, soldat au 37 <sup>e</sup> rég. d'infanterie. . . . .	8 oct. —

ANNEXE 21.

*Pertes des armées allemandes et françaises en 1870-1871.*

On lit dans les *Archives médicales belges*, 2<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 353, année 1871 :

« On a publié à maintes reprises des relevés des pertes subies par les armées allemandes dans la dernière guerre. Aucun de ces relevés n'était officiel. Les travaux faits pour dresser le sinistre bilan de la lutte viennent seulement d'être terminés dans les bureaux du ministère de la guerre, à Berlin. Les chiffres officiels sont enfin publiés par la *Gazette générale militaire d'Allemagne*. Les voici dans toute leur triste éloquence :

» *Officiers*. — Allemagne du Nord. — 918 tués, 2,972 blessés, 30 disparus. — Total, 3,920.

» Bavière. — 156 tués, 564 blessés. — Total, 720.

» Wurtemberg. — 25 tués, 64 blessés. — Total, 89.

» Bade. — 22 tués, 132 blessés. — Total, 154.

» Grand-duché de Hesse. — 44 tués, 63 blessés. — Total, 107.

» Cela fait donc 1,165 officiers tués, 3,795 blessés, 30 disparus. — Total général : 4,990.

» *Sous-officiers et soldats*. — Allemagne du Nord. — 14,839 tués, 71,792 blessés, 5,902 disparus. — Total, 92,533.

» Bavière. — 1,524 tués, 10,217 blessés. — Total, 11,741.

» Wurtemberg. — 664 tués, 1,688 blessés. — Total, 2,352.

» Bade. — 424 tués, 2,578 blessés, 263 disparus. — Total, 3,264.

» Grand-duché de Hesse. — 81 tués, 1,467 blessés. — Total, 2,148.

» Cela fait donc : 18,131 sous-officiers et soldats tués, 87,742 blessés, 6,165 disparus. — Total général : 112,038.

» Il y a donc eu, pendant toute la durée de la guerre, 117,028 hommes tués, blessés ou disparus. »

D'autre part, le *Moniteur belge* du 1<sup>er</sup> juillet 1871 s'exprime ainsi :

« Parmi les officiers (allemands) tombés sur le champ de bataille ou morts de leurs blessures ou par suite d'autres causes, on compte : 11 généraux, 24 colonels, 19 lieutenants-colonels, 74 majors, 277 capitaines, 1,082 lieutenants, 163 officiers-aspirants, 168 adjudants de la ligne, 3 ecclésiastiques, 25 médecins et 7 employés militaires (dans ce chiffre sont compris 53 officiers de la landwehr).

» Dans la seule bataille de Gravelotte (18 août), les 38 régiments d'infanterie engagés ont perdu 204 officiers, ce qui donne, en moyenne, 8 officiers pour chaque régiment; mais cette perte a encore été surpassée dans la bataille de Mars-la-Tour (16 août) : les troupes allemandes y ont perdu 222 officiers, ce qui, réparti sur les 21 régiments d'infanterie engagés, donne, en moyenne, 10 officiers pour chacun de ces régiments. La bataille de Woerth, comme perte d'officiers, est sur la même ligne que celle de Gravelotte. Spicheren et Metz (14 août), ont fait perdre 7 officiers pour chaque régiment engagé. C'est à Sedan que, avec une moindre perte d'officiers, ont été obtenus les plus grands résultats. »

Nous ignorons si une semblable statistique a été établie pour l'armée française.

D'après le *Siècle*, l'armée française a perdu, pendant la guerre de 1870-1871, 89,000 hommes sur le champ de bataille et dans les hôpitaux : 10,000 hommes tombèrent à Sedan; 22,000 pendant le siège de Paris; l'armée de la Loire en perdit 21,000, Bourbaki 7,000, Faidherbe 3,500, et Garibaldi, 1,600.

---

**ERRATA.**

- Page 7, ligne 26, au lieu de : ressemblant, lisez ressemblaient.  
Page 18, ligne 35, au lieu de : sessession, lisez sécession.  
Page 23, ligne 15, au lieu de : juillet 1871, lisez juillet 1870.  
Page 28, ligne 27, au lieu de : institution, lisez intention.  
Page 37, ligne 3, ajouter à la fin de la ligne la syllabe *tions*.  
Page 70, ligne 19, au lieu de : on reproche, lisez on reprocha.  
Page 137, ligne 23, au lieu de : à l'ambulance, lisez de l'ambulance.  
Page 142, ligne 9, au lieu de : il est résulté, lisez il en est résulté.

## TABLE DES MATIÈRES

---

Avant-propos. . . . .	I
-----------------------	---

### I. PREMIÈRE PARTIE.

Origine et composition du matériel d'ambulance de l'armée . . . . .	2
Premiers essais d'amélioration. . . . .	3
Visite à l'Exposition universelle de Paris . . . . .	5
Modifications apportées aux voitures, brancards, havresacs d'ambulance. . . . .	10
Renouvellement des instruments de chirurgie. . . . .	23
Introduction des appareils modelés dans l'approvisionnement chirurgical des fourgons d'ambulance. . . . .	25
Mesures adoptées pour favoriser l'instruction pratique du personnel sanitaire . . . . .	26
Leçons données aux sous-employés et infirmiers dans les hôpitaux. . . . .	26
La même mesure est étendue à un certain nombre d'hommes par régiment d'infanterie . . . . .	27
Formation provisoire d'une compagnie d'ambulance divisionnaire, au camp de Beverloo, pendant la période des manœuvres. . . . .	28
Création d'un hôpital militaire de perfectionnement . . . . .	29
Organisation des Sociétés de secours pour les blessés militaires en temps de guerre . . . . .	33
Mission à la Conférence internationale de Berlin, en 1869.	35
Le matériel d'ambulance belge à l'Exposition de la Croix-Rouge, à La Haye . . . . .	40

### II. DEUXIÈME PARTIE.

Nécessité d'une bonne organisation du service de santé de l'armée . . . . .	46
---	----



Situation de ce service au moment de la mise de l'armée sur le pied de guerre. . . . .	51
Insuffisance du personnel sanitaire . . . . .	52
Appels successifs faits par la voie du <i>Moniteur</i> aux médecins civils. . . . .	53
Formation des ambulances divisionnaires . . . . .	58
Fixation du personnel sanitaire dans les diverses ambulances. . . . .	60
Approvisionnements pharmaceutiques et chirurgicaux des ambulances. . . . .	61
Répartition du matériel dans les états-majors des corps d'armée et des divisions. . . . .	61
Fixation des hôpitaux d'évacuation . . . . .	64
Mouvements de concentration de l'armée et des ambulances vers la frontière française . . . . .	65
Bataille de Sedan. . . . .	73
Positions occupées par les ambulances avant, pendant et après la bataille . . . . .	74

### III. TROISIÈME PARTIE.

Arrivée des premiers blessés en Belgique . . . . .	76
Leur installation dans les locaux de l'ancienne infirmerie militaire de Bouillon. . . . .	78
Télégramme annonçant l'arrivée dans cette ville d'un convoi de 400 blessés allemands. . . . .	80
Mesures prises pour les loger et les nourrir. . . . .	81
Des ordres sont donnés pour diriger immédiatement sur Bouillon deux ambulances divisionnaires. . . . .	81
Les blessés allemands repartent le lendemain matin pour Libramont . . . . .	81
Arrivée de nombreux blessés français sur d'autres points du territoire. . . . .	83
Notre départ pour Namur et Bouillon . . . . .	87
Instructions ministérielles reçues à notre arrivée dans cette dernière ville . . . . .	90
Visite à l'infirmerie militaire. . . . .	92
Organisation des secours aux blessés et mesures prises pour leur évacuation sur l'intérieur du pays . . . . .	94
Visite du champ de bataille de Sedan et des nombreuses ambulances organisées dans cette ville et aux environs. . . . .	99

Rapports officiels établis avec les autorités allemandes et françaises pour l'évacuation des blessés sur la Belgique. . . . .	104
Fin de notre mission à Bouillon et retour à Bruxelles. . . . .	116
Mesures prises pour la répartition des blessés dans les différentes villes du royaume. . . . .	135
Correspondances, dépêches, démarches, etc., auxquelles cette longue et difficile opération donne lieu . . . . .	136
Conclusions. . . . .	141

ANNEXES.

Annexe 1. Instruction ministérielle sur le service de la nouvelle voiture d'ambulance, modèle de 1868. . . . .	151
Annexe 2. Programme des cours à donner aux sous-employés et infirmiers dans les hôpitaux. . . . .	156
Annexe 3. Circulaire ministérielle décidant que l'instruction pratique donnée à un certain nombre d'hommes par régiment d'infanterie sera désormais confiée aux médecins des corps . . . . .	159
Annexe 4. Instruction relative à l'organisation provisoire d'une compagnie d'ambulance au camp de Beverloo. . . . .	161
Annexe 5. Arrêté royal instituant à l'hôpital militaire de Bruxelles des cours de perfectionnement pratiques pour les officiers du service de santé de l'armée. . . . .	164
Annexe 6. Règlement de l'hôpital militaire de perfectionnement . . . . .	167
Annexe 7. Programme des cours institués à l'hôpital militaire de perfectionnement de Bruxelles. . . . .	170
Annexe 8. Loi relative au rang et au mode d'assimilation des officiers de santé de l'armée. . . . .	181
Annexe 9. Arrêté royal autorisant la publication d'une statistique médicale de l'armée . . . . .	186
Annexe 10. Dépêche ministérielle désignant l'inspecteur-général Merchie pour représenter le gouvernement belge de concert avec le conseiller Aug. Visschers, à la Conférence internationale de Berlin . . . . .	189
Annexe 11. Rapport sur la situation du service de santé de l'armée en Prusse, en date du 25 mai 1869 . . . . .	191
Annexe 12. Tableau des substances composant l'approvi-	

sionnement pharmaceutique et chirurgical d'un fourgon d'ambulance belge . . . . .	205
Annexe 13. Liste officielle des objets pharmaceutiques et chirurgicaux contenus dans les caisses à médicaments, les sacs et sacoches d'ambulance des corps . . .	211
Annexes 14. Instruction ministérielle relative à l'établissement d'infirmes temporaires, lors de la mise de l'armée sur le pied de guerre . . . . .	214
Annexe 15. Etat indiquant le chiffre du personnel d'administration attaché aux ambulances de l'armée . . . .	217
Annexe 16. Dépêche ministérielle désignant l'inspecteur-général Merchie pour être attaché au quartier-général royal en qualité de médecin en chef de l'armée . . .	219
Annexe 17. Lettre du bourgmestre de Florenville au ministre de la guerre, relative à ce qui s'est passé dans cette commune après la bataille de Sedan . . . .	220
Annexe 18. Télégrammes adressés par les bourgmestres au ministre de l'intérieur annonçant que des lits sont mis à la disposition des blessés des armées belligérantes . . . . .	221
Annexe 19. Lettres diverses relatives au même objet. . . . .	224
Annexe 20. Tableau des blessés décédés à Bouillon, tant à l'infirmes qu'au château, après la bataille de Sedan. . . . .	236
Annexe 21. Perte des armées allemandes et françaises pendant la guerre de 1870 et 1871 . . . . .	238

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

---

